

CONTRAT DE VILLE 2015-2020



Ville de Remiremont
2015

SOMMAIRE

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE

1. PRESENTATION du TERRITOIRE

- A / LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL : la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges
- B / LE CONTEXTE COMMUNAL : la commune de Remiremont
- C / LE QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) : PORTRAIT DE RHUMONT

2. BILAN DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

- A / CREDITS GLOBAUX
- B / BILAN PAR THEMATIQUE

PARTIE II : DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

1. PARTICIPATION DES HABITANTS

- A / DIAGNOSTIC PARTAGE
- B / CONSEIL CITOYEN

2. VOLET HABITAT CADRE de VIE

- A / DIAGNOSTIC PARTAGE
- B / ENJEUX / OBJECTIFS /
- C / PLAN D' ACTIONS

3. VOLET EMPLOI / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- A / DIAGNOSTIC PARTAGE
- B / ENJEUX / OBJECTIFS
- C / PLAN D' ACTIONS

4. VOLET COHESION SOCIALE

- A / DIAGNOSTIC PARTAGE
- B / ENJEUX / OBJECTIFS
- C / PLAN D' ACTIONS

PARTIE III: ORGANISATION

- A / Le comité de pilotage
- B / La maîtrise d'œuvre urbaine sociale
- C / Le suivi et l'évaluation des actions

PARTIE IV : ANNEXES

- A / ANNEXE FINANCIERE
- B / CONTRIBUTIONS / CONVENTIONS PARTENARIALES
- C / ARRETE CONSEIL CITOYEN
- D / CARTOGRAPHIE PERIMETRE QUARTIER

INTRODUCTION

« Il y a urgence à rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers. Nous devons redonner espoir à ces millions de Français qui désespèrent d'être enfin considérés comme des citoyens à part entière de notre République. »

François Lamy -2014-

Ministre délégué à la Ville, de Mai 2012 à mars 2014

CADRE REGLEMENTAIRE

Promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine le 21 février 2014

Ce projet de loi dont les principes ont été posés par le Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013, constitue la première réforme d'ampleur de la Politique de la Ville depuis plus de dix ans. Il propose de revoir en profondeur les instruments de la politique de la ville en inscrivant pour la première fois le principe fondamental de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants, en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique, en instaurant un contrat urbain global, et en engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine indissociable du volet social.

- **Premier axe de la réforme : La participation des habitants**

Conformément aux conclusions du rapport Mechmache / Bacqué remis en juillet 2013, le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants est inscrit pour la première fois dans la loi. Plusieurs dispositions sont proposées dans la réforme pour favoriser l'intervention citoyenne dans les projets de ville.

Des conseils citoyens seront instaurés dans tous les quartiers prioritaires pour participer à l'élaboration des contrats de ville. Des maisons du projet seront créées pour toutes les opérations de rénovation urbaine.

- **Deuxième axe de la réforme : La refonte de la géographie prioritaire**

Avec ce projet de loi, les moyens seront concentrés sur les quartiers les plus en difficultés, qui seront désormais identifiés autour d'un critère objectif et transparent : celui du revenu des habitants.

Cette réforme de la géographie qui sera effective en 2015, permettra de concentrer les moyens de la Politique de la Ville sur 1300 quartiers environ et de mobiliser les dispositifs de droits communs sur les territoires qui seront retenus en veille active. Le décret n°2014-1750 publié le 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires, restant ou entrant dans la politique de la Ville dans les départements métropolitains. Le quartier de Rhumont y figure sous le code quartier QP088004.

- **Troisième axe de la réforme : Un contrat de ville de nouvelle génération**

Le cadre de la loi propose de mettre en place un contrat de ville unique et global, à l'échelle intercommunale. Ce contrat permettra de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun d'éducation, de transports, de santé, d'emploi, de justice,... pour rétablir l'égalité d'accès aux services aux publics pour les quartiers prioritaires.

Il permettra, autour d'un projet de territoire partagé par tous les acteurs, d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

- **Quatrième axe de la réforme : Un nouveau programme de renouvellement urbain**

Indissociable du volet social de la Politique de la Ville, le volet urbain bénéficiera d'un nouveau programme de renouvellement urbain à hauteur de 5 milliards d'euros pour l'ANRU sur la période 2014-2024, qui permettront d'en lever 15 autres par la mobilisation des collectivités locales et des bailleurs. Ce nouveau programme visera les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, en favorisant la mixité de l'habitat, la qualité de la gestion urbaine de proximité et le désenclavement des quartiers.

PARTIE I

PRESENTATION GENERALE

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

A / LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL : la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges

Histoire

Le périmètre de la communauté de communes a été fixé par arrêté préfectoral du 25 septembre 2003, modifié les 04 juillet 2011, le 12 juillet 2012. En 2013, la commune d'Eloyes rejoint la communauté de communes, par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012. Sa superficie est de 125 km², pour une densité de 181 habitants par kilomètres carrés.

Composition

La Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges (CCPHHV) est composée des 6 communes suivantes :

Liste des communes de l'intercommunalité

Nom	Code Insee	Gentilé	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)
Remiremont (siège)	88383	Romarimontains	18,00	7 766 (2012)	431
Dommartin-lès-Remiremont	88148	Picosés	21,08	1 835 (2012)	87
Éloyes	88158	Loyas	12,51	3 281 (2012)	262
Saint-Étienne-lès-Remiremont	88415	Stéphanois	33,81	3 862 (2012)	114
Saint-Nabord	88429	Navoiriauds	38,50	4 096 (2012)	106
Vecoux	88498	Picosés	13,60	914 (2012)	67

Population

En 2013, la communauté de communes compte 21754 habitants (source INSEE). Cette population est en baisse structurelle depuis 1999. La taille des ménages baisse progressivement (3 personnes en 1975 pour 2,19 personnes par ménage en 2011). On observe parallèlement un certain vieillissement de la population (augmentation de la part des seniors : 27,3 % en 2011 pour 23,9 % en 2006). La part des retraités représente en effet aujourd'hui 26,4 % des ménages, pour 39,4 % de personnes actives en emploi.

Au niveau des revenus, les ménages de l'EPCI semblent au dessus de la moyenne vosgienne : la part des ménages imposés est de 57,4% (pour 54,7% au niveau départemental). Les 10 % de ménages les plus pauvres ont des revenus inférieurs à 9512 euros par an. La moitié des ménages a des revenus inférieurs à 25 798 euros par an.

Compétences

La communauté de communes a pour objet l'aménagement de l'espace communautaire dans une démarche de développement du territoire. Elle a pris la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » en 2012. Sont considérés comme d'intérêt communautaire; la création, l'aménagement la gestion, la commercialisation de zones d'activités à vocation artisanale, industrielle et commerciale.

Les compétences optionnelles concernent :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement (collecte, traitement ordures ménagères / création, gestion des déchetteries intercommunales / l'étude et l'aménagement des cours d'eau),
- la création l'aménagement, l'entretien de la voirie d'intérêt intercommunal,

- la construction, l'entretien d'équipements culturels, sportifs ou scolaires du 1er degré d'intérêt communautaire,
- l'action sociale d'intérêt communautaire (gestion de la crèche),
- la mise en oeuvre des formations BAFA / BAFD,
- la création, la gestion du Relais Assistantes Maternelles,
- la politique du logement et du cadre de vie (opération programmée d'amélioration de l'habitat ou programme d'intérêt général).

B / LE CONTEXTE COMMUNAL : la commune de Remiremont

Un habitat urbain concentré pour une commune à taille humaine

Des caractéristiques urbaines

La commune de Remiremont est une commune à tendance urbaine comme le démontre la densité de la population (446,8hab/km²). Elle compte 4022 résidences principales pour un total de 4898 logements. Près de 40 % des ménages sont propriétaires de leur résidence.

Près de la moitié des immeubles ont été achevés avant 1948. La période de construction récente se situe sur 1968-1974 où 22% des logements sociaux ont été construits. Le collectif est majoritaire et représente 70 % des logements, on note ainsi 3562 appartements dont plus de la moitié font trois pièces ou moins :

- 37 % des logements sont occupés par leurs propriétaires
- 1/3 correspond au parc locatif du logement privé
- 23 % des logements appartiennent au parc public.

Cette forte présence de locatif s'explique par au moins deux facteurs essentiels :

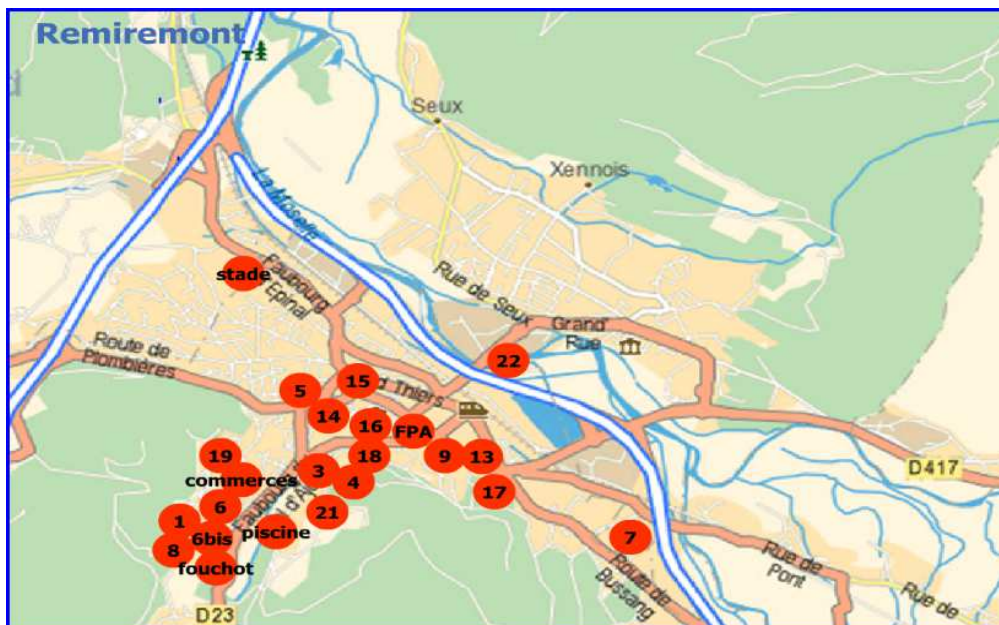
- l'existence d'une population ouvrière / employée assez importante disposant de ressources modestes ou moyenne,
- une tradition locative de propriétaires fonciers romarimontains.

Une vacance au dessus de la moyenne

759 logements sont actuellement vacants, soit plus de 15 % du parc de la commune (source DDT 2014). A titre indicatif, le taux de vacance de la Communauté de Communes s'élève à 10 % (6,3 % en excluant la commune centre). Ainsi une désaffectation globale de la commune se dessine très clairement. La fuite des habitants a commencé au milieu des années 70 avec l'urbanisation qui s'est diffusée en périphérie. Cette non attractivité de la Ville peut s'expliquer par l'inadaptation de l'offre de logement de manière globale : typologie, qualité du logement, performance énergétique, coût global supporté par l'occupant, coûts de déplacements.

Des logements sociaux nombreux

Vogelis gère sur la commune 909 logements sur différents sites disséminés dans toute la ville, soit 18,55% des logements. Mais leur concentration s'exerce sur le quartier de Rhumont qui en comprend 466. Sur ce site la vacance s'élève aujourd'hui à 34,5 %.



Une vie de quartier

Suite au découpage inhérent à la carte scolaire, la commune de Remiremont comprend quatre grands quartiers correspondants aux quatre groupes scolaires.

Le quartier de Rhumont (quartier sud ouest de la commune) représentant 16% de la population de la commune. Petit quartier d'habitat social, il fait l'objet depuis 1999 d'attentions particulières puisqu'il concentre un certain nombre de difficultés sociales. Ce quartier relève intégralement de la politique de la ville. Il a fait l'objet d'une première convention de quartier jusqu'en 2000, puis d'un contrat de ville (2000-2006), enfin d'un Contrat urbain de Cohésion Sociale (2007-2014) classé en priorité 1 de par ses caractéristiques socio-démographiques.

Le quartier de Révillon au sud-est de la ville, connaît une urbanisation nouvelle. Il est en pleine expansion depuis 2010. Au départ quartier d'habitat social, il concentrait des poches de précarité qui tendent aujourd'hui à être contre-balancées par la création d'une zone de construction où de nouveaux ménages viennent s'installer, apportant une bonne mixité.

Le quartier "centre" concentre de nombreux immeubles historiques appartenant, pour la plupart, au domaine locatif privé. Quartier le plus étendu, il présente le plus fort taux de densité de population. De petits logements (F1 ou F2) meublés accueillent des personnes en grande précarité sociale (bénéficiaires RSA, personnes suivies par le centre de psychothérapie, le CHRS, le service de tutelle).

Enfin, le quartier de la Maix au nord ouest de la ville se compose enfin de logements individuels et collectifs, d'ensembles immobiliers locatifs plus restreints. Il accueille une population plus diversifiée avec une bonne mixité.

Quatre groupes scolaires apportent un service public de proximité important pour les quartiers. Et la vie s'organise autour des petits commerces et grandes surfaces disséminés dans chacun. Le maillage des structures sur la commune est dense. L'enseignement secondaire est assuré par 3 collèges et 3 lycées, drainant les élèves de la grande majorité des communes avoisinantes.

Une ville "Centre" attractive

Une offre de services diversifiée

Remiremont, ancienne sous-préfecture, Chef lieu de Canton possède une affluence qui s'étend sur une grande partie des Hautes Vosges soit un territoire regroupant près de 90 000 habitants dans les limites de l'ancien arrondissement.

Depuis quinze ans, des efforts ont été réalisés dans tous les domaines pour doter la Ville de tous les équipements, permettant à tous jeunes, adultes et anciens, d'y trouver ce qui facilite et enrichit la vie dans un cadre agréable.

Ville au caractère tertiaire marqué, elle compte de nombreux services publics et un secteur commercial actif. Le commerce de gros est faible, mais les points forts se concentrent sur :

- l'existence de cinq hypermarchés
- un commerce traditionnel qui a su s'adapter et offrir une grande variété de produits permettant aux particuliers d'effectuer sur place la quasi totalité de leurs achats,
- un marché important deux fois par semaine.

De nombreux sites industriels sont désormais fermés (fonderie, textile), remplacés par l'apparition de nouveaux services (immobilier, assurances, agence d'intérim...)

Services et vie locale	Éducation	Équipements sports et culturels	Équipements touristiques	Commerces services et de proximité
Centre social CCAS - Conseil Départemental PMI CAMPS Hôpital de jour ALZHEIMER Foyer logement Hôpital Maison de la santé RAM Foyer enfants AVSEA Sécurité Sociale Crèche halte garderie intercommunale CMP adultes et enfants	Groupe scolaire de Rhumont Groupe scolaire de la Maix Groupe scolaire de Révillon Groupe scolaire J. Ferry École St Romaric Collège le Tertre Collège Charlet Collège St Joseph Lycée Camille Claudel Lycée André Malraux Lycée Jeanne d'Arc	4 gymnases municipaux dojo stade centre équestre palais des congrès centre culturel salle des fêtes 2 musées archives municipales centre aquatique jardin botanique parcours de santé médiathèque	Office de tourisme Maison du Pays	Poste gare TGV police municipale commissariat banques pharmacies pompiers trésorerie supermarché petits commerces

En rouge structures présentes et / ou intervenantes sur / pour le quartier

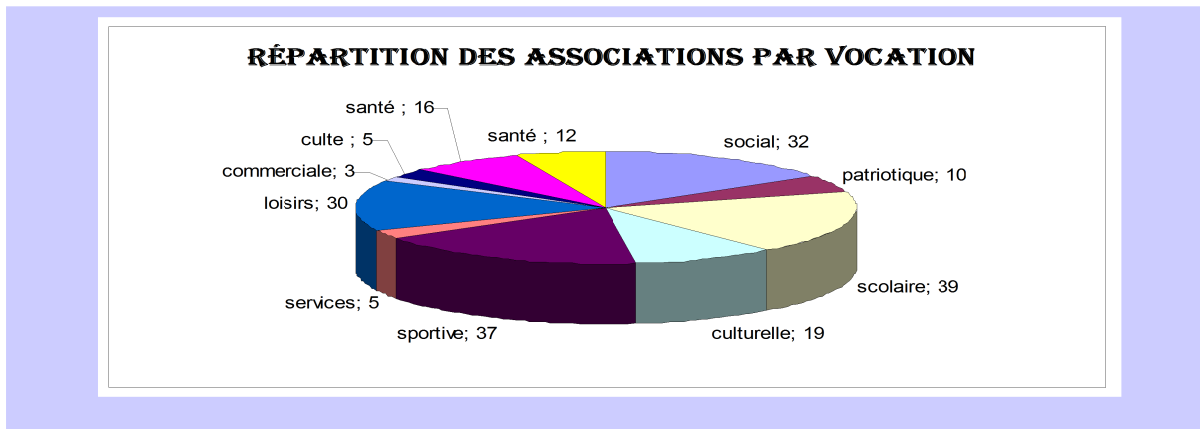
Un patrimoine culturel riche

Porte du parc naturel régional des ballons des Vosges, la Ville de Remiremont a été créée il y a treize siècles par des moines, et embellie des années durant par les Dames Chanoinesses. Cité vosgienne la mieux désenclavée, elle a su conserver et embellir son patrimoine historique dont les traces visibles restent les maisons à arcades bordant les rues commerçantes, la crypte romane, l'église gothique, le palais abbatial cerné de maisons coloniales. La Ville a mis l'accent également sur la rénovation de ses deux musées ainsi que sur la création d'un service d'archives municipales. La position géographique de Remiremont, en tant que point de rencontres des ballons et son patrimoine historique et culturel important, font de cette cité une station de tourisme reconnue.

Un tissu associatif dense

Outre les richesses historiques, on y trouve un tissu associatif très dense. Remiremont s'est munie au fil des années de tous les équipements nécessaires à la vie associative : salles de sports, dojo, centre culturel, palais des congrès, gymnases. Aujourd'hui 208 associations proposent des activités à la population ; sportives, culturelles, sociales, patriotiques, scolaires...

Tous les domaines sont couverts et organisés sous le couvert de l'Office Municipal des Sports et Loisirs de la commune. Actuellement on dénombre 37 disciplines sportives rassemblant près de 2900 pratiquants. C'est dire la place de choix accordée à la vie associative. Nombreuses d'entre elles se sont investies dans le cadre de la politique de la ville en développant des actions d'intégration ou de proximité à destination de la population. Ce tissu associatif représente un creuset de partenaires ressources qui peut être mobilisé au profit du quartier, tant dans le domaine social, que dans celui de la santé, du loisirs et du sport.



La commune bénéficie d'un fort taux d'équipements (52 structures). Toutefois celles - ci sont presque insuffisants pour répondre à la demande de mise à disposition de l'ensemble des associations locales.

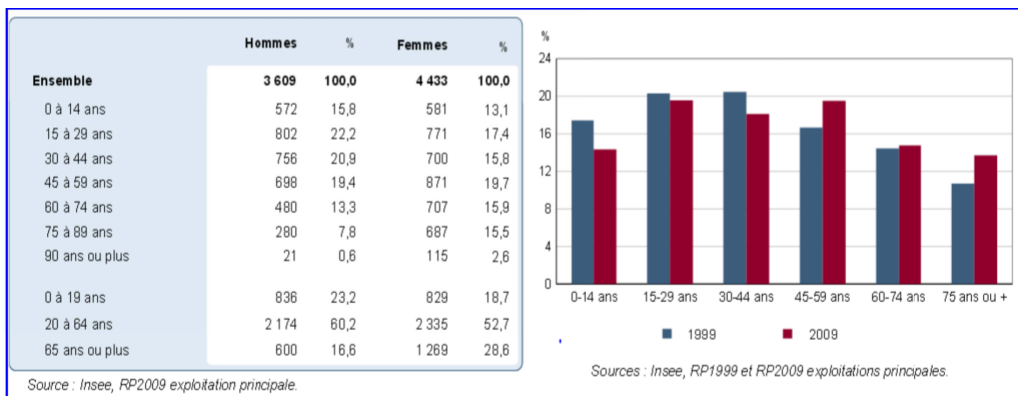
Plusieurs dispositifs Etat assurent la structuration des associations, pourtant ceux-ci semblent sous utilisés par les associations:

- Le service civique est peu développé; seules 3 associations profitent actuellement de ce dispositif ; le football club, la ludothèque et la mission locale.
- Les postes fonjep quasiment inexistantes : un seul poste à la ludothèque
- Le Dispositif Local d'Accompagnement et le Fond Régional de soutien à la vie associative sont très peu sollicités.

Un territoire en renouvellement de typologie de population

Population : baisse et vieillissement

La commune de Remiremont compte, à ce jour, 8121 habitants (INSEE 2012). La population est en baisse structurelle depuis 10 ans; elle perd 0,6 % de ses habitants chaque année, les naissances ne compensant pas les décès (environ 90 par an). Sur 10 ans, la pyramide des âges indique une forte augmentation des plus de 45 ans. On observe un vieillissement de la population lié, en partie, à l'augmentation de l'espérance de vie. Les seniors (+ 60 ans) représentent aujourd'hui 28,5 % de la population (pour 24,5% en 1999). Pour autant, la composition reste encore équilibrée. Plus d'un tiers de la population a moins de 30 ans, même si cette population est en net recul. Conséquence directe du vieillissement, les femmes sont sur-représentées à hauteur de 55,2% de la population. Cette sur-représentation commence chez les 45-59 ans et s'amplifie naturellement pour les + de 90 ans où elles représentent 84 % de la population.



Composition des foyers : une prégnance de personnes seules

Au niveau de la composition des ménages, l'analyse démontre sur 10 ans une augmentation de près de 20% des foyers de personnes seules. Les personnes isolées représentent aujourd'hui 48,4 % des foyers. L'espérance de vie plus importante chez les femmes implique effectivement une augmentation du nombre de personnes âgées seules à leur domicile : celles-ci représentent plus de 30 % des ménages.

Familles avec enfants : en recul sur le territoire

Sur 10 ans, on observe également un recul important des foyers avec enfants. La ville a perdu ainsi près de 15 % des familles. Pour l'INSEE en 2009, elles ne représentent plus que 27,8% des foyers (33,5% en 1999). Les données de la CAF pour 2011, confirment cette tendance.

Dans ces familles, la monoparentalité s'est largement développée en 10 ans, et même si cette tendance n'évolue plus, ces familles représentent aujourd'hui, 37 % des familles allocataires avec enfants (pour une proportion de 29 % il y a 10 ans).

Il reste à penser que les familles avec enfants sont parties du centre ville pour se domicilier à l'extérieur dans des communes plus rurales. Alors que les familles monoparentales, pour plus de facilités dans la vie pratique, ont choisi de s'installer là où les installations et structures étaient les plus denses et impliquaient de moindres déplacements.

Moins de jeunesse sur la commune

Dans les faits, le recul des familles implique une baisse du nombre d'enfants sur la commune: -8,36 % sur 6 ans. La taille des familles est également en baisse. Elle passe de 2,8 personnes en 1999 à 1,9 en 2009. Le nombre de familles nombreuses régresse tout autant : leur poids passe de 18,18 % en 1999 à 15 % en 2009.

Les classes d'âge prédominantes restant les 6-11 ans (367 enfants représentant 26 % de la jeunesse) et les plus de 16 ans (342 adolescents pour 24% de la jeunesse) qui sont d'ailleurs en augmentation.

Au niveau dynamique, la pyramide des âges démontre une augmentation du nombre des 3 à 5 ans et des plus de 16 ans.

Un Projet Educatif Local de qualité

Pour autant, la Ville s'est engagée dans un Projet Educatif Territorial de qualité, validé par la CAF et la DDCSPP pour la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaire. Ce projet touche 806 enfants répartis sur 5 groupes scolaires (4 groupes public + une école privée) dont 97 enfants scolarisés sur le secteur de Rhumont, dont l'école a fait l'objet d'une réhabilitation en 1991. Les enjeux repérés du PEDT sont respectivement :

- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs en renforçant la cohésion des différents acteurs,
- Créer du lien social entre les familles et les acteurs éducatifs,

- Favoriser la réussite éducative pour tous en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants,
- Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de l'esprit créatif et l'acquisition d'une plus grande autonomie,
- Promouvoir la santé et le bien être des enfants dans toutes les actions éducatives dans le respect du rythme chrono biologique,
- Développer l'apprentissage de la vie citoyenne, développer les connaissances de l'environnement local.

Chaque groupe scolaire bénéficie ainsi d'une garderie, accueil péri-scolaire déclaré à la DDCSPP en tant qu'ALSH. Le groupe scolaire de Rhumont bénéficiant pour sa part d'un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.

L'accueil de loisirs vacances et mercredis éducatifs est organisé depuis 2011 par la Ville et permet d'accueillir jusqu'à 130 enfants par session. L'encadrement est assuré par des animateurs diplômés.

Un bassin d'emploi fragile

Une commune où les services prédominent

Sur la commune, les établissements les plus actifs en terme d'emplois sont respectivement :

- l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale représentant 47,9% des emplois (importance de l'hôpital, des collectivités territoriales),
- le commerce, les transports, les services divers (40,7%),
- l'industrie (6,4%) et la construction (3,9%).

Une population aux revenus d'activités restreints

La répartition de la population selon la catégorie socio-professionnelle confirme la prédominance de l'activité de services, mais met également en avant une proportion importante de personnes retraitées : 37,8% des ménages et 30 % des revenus issus des retraites. Les ouvriers et employés sont ensuite les catégories les plus représentées. Cette concentration révèle un revenu moyen des ménages plutôt faible : 9 189 euros à l'année. 56 % des foyers sont ainsi non imposables.

Des chômeurs plus nombreux

Les données du territoire indiquent un taux de chômage en constante augmentation depuis trois ans; 15,4 % pour les 15- 64 ans en 2009 (donnée INSEE 2009).

Actualisé en 2012 par Pôle Emploi, ce taux connaît une augmentation plus importante que le niveau lorrain avec près de 12 % de plus qu'en 2011 (données pôle emploi juillet 2012). Toutes catégories confondues, il concerne 687 personnes sur la commune.

Le taux de chômage des moins de 25 ans est aujourd'hui en baisse, (-2,2%) mais celui des plus de 50 ans est en pleine expansion (+ 37% en deux ans) ce qui pose une nouvelle problématique, même si les 25-49 ans restent les plus nombreux sur le marché du travail : 430 personnes en demande, soit 62% des demandeurs.

Des bénéficiaires des minima sociaux en augmentation

La CAF dénombre 1729 allocataires en 2013: 47,6 % de population est couverte, ce taux est en progression depuis 2006, alors que la population a sensiblement baissé.

70 % de ces allocataires ont un quotient familial leur permettant d'avoir des droits complémentaires conditionnés au plafond de ressources (familles dont le quotient familial est inférieur à 600 € pour 2012).

Parmi ces allocataires, 1501 personnes vivent sous le seuil des bas revenus, soit 18,14% de la population. Cette situation touche 631 enfants sur les 1461 recensés sur la commune (plus de

43 %). Ces personnes sont principalement des familles bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Au total le RSA touche 454 personnes, dont 180 habitent le quartier de Rhumont (soit 39,64%). Si l'on ajoute les personnes bénéficiaires de l'AAH (250 personnes), le total de la population couverte par les minimas s'élève à près de 8,5 % de la population communale.

C / LE QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) : PORTRAIT DE RHUMONT

HISTORIQUE DU QUARTIER

Le Rhumont est à l'origine un lieu situé sur les hauteurs de Remiremont, mais également à la sortie de la Ville, au sud de Remiremont en lisière de forêt (Bois du Corroy).

Le quartier de Rhumont a été construit entre 1968 et 1975. Avec 644 logements (dont 1/3 de type 4 et 2/3 de type 3) répartis en 14 bâtiments, 5 tours de 9 étages et 9 bâtiments appelés « bans ». Ce quartier représentait alors 60 % du parc HLM de la commune et 35 % du parc HLM de l'agglomération. Il fut construit au départ pour répondre à la demande croissante de logements, il a pu accueillir jusqu'à 2500 habitants, à la fin des années soixante dix.

Parallèlement à la construction des logements ont été créées une école maternelle et une école primaire pouvant accueillir tous les enfants en âge d'être scolarisés dans le premier cycle.

Par la suite, dans le souci d'apporter un meilleur service aux habitants, se sont implantés dans un bâtiment central, un centre social, un bureau de poste, un guichet de Caisse d'Epargne, une supérette, une pharmacie.

A partir de la crise de l'emploi textile et industriel (75-80), impliquant la montée du chômage, le site commence à devenir le théâtre de faits divers qui nuisent à son image. Il s'agit pour la plupart d'actions isolées de quelques jeunes délinquants malheureusement désœuvrés qui vagabondent aux abords des bâtiments. Au fil des années, le quartier s'engage alors dans une spirale de paupérisation, accueillant de moins en moins de populations, et principalement les plus démunies.

HISTORIQUE du quartier dans la POLITIQUE DE LA VILLE

Convention de Quartier 1990-2000

Pour enrayer cette évolution, la Municipalité décide de s'investir en 1990, avec l'Etat et le Département dans la mise en œuvre d'une procédure de convention de quartier, afin d'intervenir de manière forte dans tous les domaines : économique, culturel, social et urbain. L'objectif premier restant l'amélioration globale des conditions de vie des habitants du quartier par la mise en place d'actions diverses, menées par l'ensemble des acteurs de terrain.

- Travaux de rénovation des logements engagés par VOSGELIS en matière d'économie d'énergie pour les foyers;
- Aménagement d'aires de jeux et restructuration de l'école maternelle par la Ville;
- Mise en place d'un service de bus urbain pour la liaison Centre Ville / Quartier;
- Adhésion au Fond de Solidarité Logement pour prévenir les difficultés de paiement;
- Animations diverses en faveur des femmes et des jeunes;
- Mise en place d'un service de prévention spécialisée contribuant à la prévention de l'inadaptation sociale et de la délinquance;
- Travaux d'extension des locaux du Centre Social et renforcement de ses effectifs.

Malgré les efforts entrepris par toutes les parties dans le cadre de cette convention, le quartier continue à se dépeupler, et à concentrer la population en grande difficulté : population d'origine étrangère, bénéficiaires des minimas sociaux, personnes sans emploi. Plusieurs fermetures de classe sont également rendues obligatoires faute d'élèves.

Devant le fort taux de vacance des logements (35 % soit 12 fois la moyenne départementale), et suite à un dramatique incendie, en décembre 1994, la Ville en concertation avec l'OPAC décident conjointement d'une opération de rénovation urbaine pour rendre au quartier une existence plus humaine. En juin 2000, 4 tours (Menestrel, Luxanes, Gand, et Jonchette) sont démolies. Les habitants de ces tours ont été relogés dans les bâtiments avoisinants avec des réadaptations de logement pour les familles les plus nombreuses voire la construction de 4 pavillons individuels de type F7.

Contrat de Ville 2000-2006

De 2000 à 2006, le territoire fait alors l'objet d'un nouveau contrat de ville. Quatre grands objectifs, dont les thèmes d'intervention sont au cœur des préoccupations des habitants, ont été assignés au contrat pour la période 2000-2006. Il s'agit de :

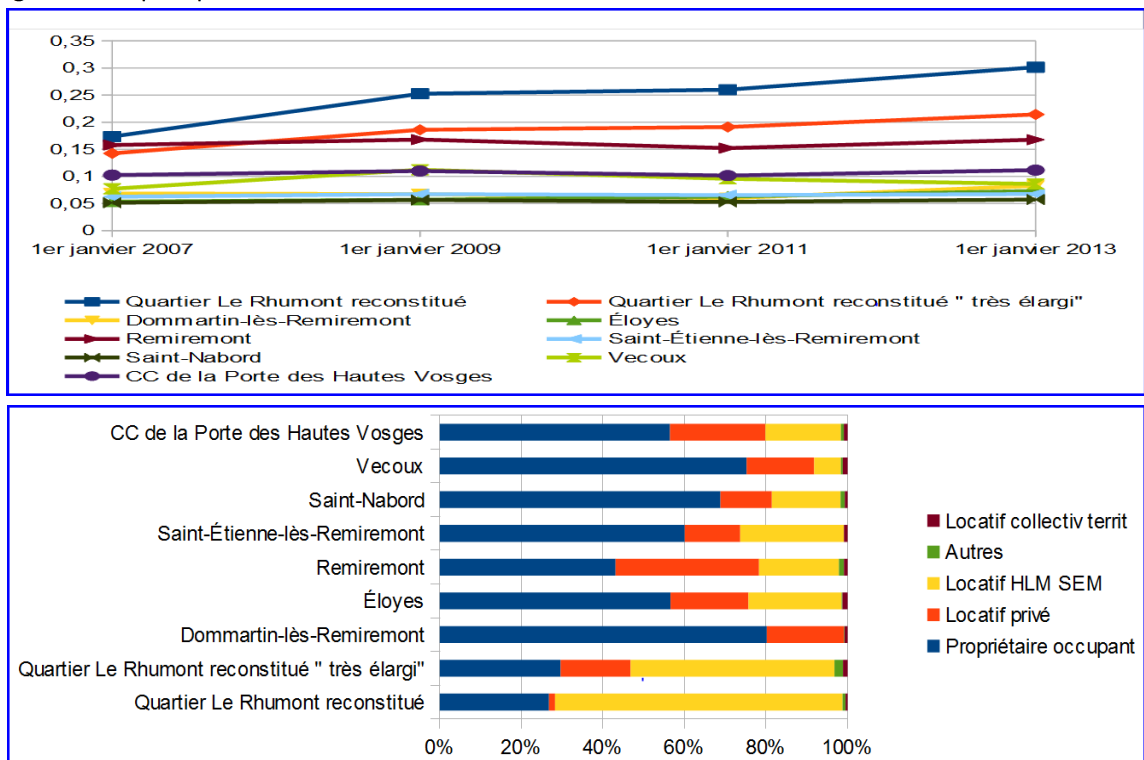
- Renforcer l'éducation
- Améliorer la politique de prévention de la délinquance
- Impulser une politique en faveur de l'accès à l'emploi
- Faire du quartier de Rhumont un quartier comme un autre.

Malgré les actions et investissements menés grâce aux enveloppes Fond Interministériel d'Interventions pour la Ville (F.I.V) au cours de cette période, l'image du quartier reste toujours très négative au yeux des habitants de l'unité urbaine qui refusent de s'y installer. Consécutivement, la vacance des logements continue d'augmenter. A tel point qu'en 2006, le quartier ne possède plus assez d'habitants pour justifier de la présence du centre social. Celui-ci est transféré au centre ville, tout en gardant une antenne de proximité pour préserver le lien avec les habitants.

CARACTERISTIQUES ACTUELLES de l'HABITAT

Le quartier de Rhumont compte aujourd'hui 1320 habitants sur la base du nouveau périmétrage du CGET, soit 16% de la population communale.

Dans le quartier, le parc locatif est fortement touché par la vacance : 30 % alors qu'il est de 11,2% dans la communauté de communes et de 16 % dans la Ville. De plus, cette vacance augmente depuis plus de 10 ans.



Le taux de propriétaire occupant y est très faible: 22,5 % pour 55% dans l'EPCI et 41,4% pour la Ville, ce qui est à coupler avec le très fort taux de locataire du parc public : 75 % contre 19% dans l'EPCI.

Un déficit d'attractivité

Comme la Ville, le quartier de Rhumont connaît une forte diminution de sa population (de 2500 habitants en 1970 à 1320 habitants aujourd'hui). Cette forte baisse s'explique par un fort déficit d'attractivité accentué par différents aspects spécifiques :

- une richesse culturelle et ethnique qui peut créer parfois des difficultés de cohabitation. Plus de dix nationalités différentes sont présentes sur le site : sénégalaise, mauritanienne, marocaine, algérienne, turque, kosovar, albanaise, libanaise, italienne. Le quartier comprend également une demi douzaine de logements gérés par le Centre d'Accueil des demandeurs d'Asile. Les flux de populations primo arrivantes sont importants.
- une désertification des commerces et des services de proximité, un recul des services à la population.
- des bâtiments imposants qui ne correspondent plus à l'attente des demandeurs.
- des transports en commun existants mais insuffisants (population dépourvue de moyens de locomotion propre, assujettie aux transports publics qui restent en delà de leurs attentes).

Des infrastructures pourtant nombreuses

Le quartier bénéficie :

- d'un groupe scolaire (maternelles et élémentaires) doté d'infrastructures telles qu'un gymnase, et un terrain multisport attenant,
- d'un terrain de jeux pour les 4-12 ans,
- d'une Antenne de Proximité Centre Social (150 mètres carrés) qui organise tous les soirs l'accompagnement aux devoirs (70 enfants inscrits). Les mardis et jeudis après midi, une permanence d'accueil aux habitants (réalisée par un médiateur adulte relais) et des cours d'apprentissage du français. Ces locaux sont parallèlement mis à disposition d'une demi douzaine d'associations et structures locales pour des manifestations, réunions, formations.
- d'une permanence pour les consultations Protection Maternelle Infantile est également réalisée dans un logement prêté par Vosgelis.
- D'une épicerie allal, seul commerce qui perdure, ouverte toute la semaine, drainant une population communale, voire extra-communale (nombre de locaux commerciaux vides VOSGELIS)

L'ensemble des équipements est assez vétuste. L'école a bénéficié d'une réhabilitation en 1991, et une réfection du terrain de sport a eu lieu en 2009. Mais les aménagements restent très limités et succincts. Vosgelis a entamé des travaux de rénovation divers sur les bans, et construit actuellement 12 logements pour les foyers à mobilité réduite. Toutefois, la physionomie globale du quartier est restée inchangée depuis 2000.

CARTOGRAPHIE



- | | | | |
|------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------|
| 1/ Ban du Moulin | 5/ Tour de Neuwillers | 9/ Ban d'Arches | 13/ Ecole |
| 2/ Ban de Longchamp | 6/ Tours démolies | 10/Ban de Ramonchamps | 14/Sapin le Roy |
| 3/ Ban de Vagney | 7/ Commerce n°13 | 11/ Ban de Tendon | 15/Piscine |
| 4/ Ban de Saint Pierre | 8/ Commerce n°14 | 12/ Aires de jeux/Parking | |

Analyse par Bans

Bâtiment	logements	Taux d'occupation	Situation / Attractivité	Programme de travaux
BAN de MOULIN	40	98,00%	Les plus proches du centre ville, les plus facile d'accès. Bonne attractivité	Travaux de parlophonie Sécurisation des portes d'accès Isolation et ravalement de façades
BAN de LONGCHAMPS	50	98,00%		Isolation et ravalement de façades réfection de toiture



Ban de longchamps



Ban de Saint Pierre



Bâtiment	logements	Taux d'occupation	Situation / Attractivité	Programme de travaux
BAN de SAINT PIERRE	70	81,00%	Image assez positive. Multiplicité des cultures, conflits de voisinage : demandeurs peu favorables	Réfection des toitures / passerelles et sécurisation des portes d'entrées.
BAN de VAGNEY	51	75,00%	Ban le plus haut du quartier avec une vue magnifique. Beaucoup de jeunes en difficulté dans la population résidente, d'où baisse des locataires	Réfection toiture / passerelles. Sécurisation des portes d'entrées
Tour de Neuvillers	50	28,00%	Seule tour restante qui contient l'antenne de Vosgelis et le local PMI. Les loyers y sont les plus faibles.	Aucune réfection car éventualité d'une démolition ou réhabilitation. Tour presque vide.



Ban d'Arches
Tour de Neuvillers



Bâtiment	logts	Taux d'occupation	Situation / Attractivité	Programme de travaux
Ban d'Arches	34	88,00 %	Plus petit ban situé à proximité de la forêt, très apprécié des locataires (beaucoup de fleurissement/ d'entretien)	Sécurisation des portes avec accès par badges
Ban de Ramonchamps	58	0,00%	Ban le plus proche de la forêt mais éloigné de l'axe principal. Nombreuses difficultés : communs non respectés, locataires difficiles, promiscuité avec le ban d'arches	Pas de programmation de travaux car voué à la démolition
Ban de Tendon	74	32,00 %	Ban à écart des autres concentrant beaucoup de problèmes de voisinage et insalubrité des logements. N'attire pas les locataires en raison de sa taille.	Pas de programmation de travaux car voué à la démolition
Commerces	33	56,00 %	2 bâtiments dont un composé de locaux commerciaux et de l'Antenne du centre social (non loués, peu esthétiques et en mauvais état) et de logements à l'étage. Le 2 nd , plus petit est composé uniquement de logements. Situés au centre du quartier. Peu de problème de voisinage mais peu de demande pour ces logements	Demoussage
Pavillons	6	100,00	3 pavillons construits suite à la démolition, pour	Ravalement de façades

	%	accueillir les familles nombreuses. Bonne attractivité, mais bémol posé sur l'entretien des jardins / espaces verts.	
--	---	--	--



Bâtiment 1 dit du « Commerce »



Pavillons Mitoyens



Ban de Tendon (démolition prévue)



Ban de Ramonchamps (démolition prévue)

Bâtiment	logements	Taux d'occupation	Situation / Attractivité	Programme de travaux
Fouchot	115 personnes	100,00 %	4 bâtiments situés sous la piscine en contrebas du quartier et les plus proches du centre ville. Bonne attractivité, quartier tranquille, population à dominante sénior	



Zone du Fouchot

Rénovation urbaine en cours

Face aux difficultés rencontrées dans le quartier (espaces publics dégradés, vacance de logement élevée, patrimoine énergivore), la Ville de Remiremont et Vosgelis ont réalisé avec l'appui d'un

cabinet conseil, une étude de re - qualification du site en 2012-2013 et engagé un programme de rénovation urbaine.

Le projet prévoit :

- la démolition totale ou partielle de 3 bâtiments représentant 140 logements inoccupés, vides ou vétustes. Démolitions qui s'échelonnaient de 2014 à 2016. Les familles issues de ces immeubles pourraient être relogées dans le quartier qui offre suffisamment de logements vacants,
- la réhabilitation de 8 bâtiments représentant 328 logements (de 2013 à 2016) : réfection qui a déjà débuté : réfection des façades avec isolation extérieure ainsi que résidentialisation avec la création de parkings (de 2013 à 2018).
- le réaménagement des voies de circulation piétonnes et automobiles à l'intérieur du quartier par la Ville.

La rénovation urbaine du quartier engagée par le bailleur public et la collectivité locale concerne un renouvellement normal de l'habitat obsolète et du cadre de vie dégradé, sans que des dysfonctionnements importants soient mis en évidence. Cette situation ne permet pas de mobiliser des subventions au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Cette rénovation urbaine a débuté : la construction par Vosgelis de 12 logements en prêt locatif, aidé d'intégration (PLAI) sis rue des Etangs Baguette, est actuellement en cours. Cette opération financée en 2012 par des crédits de droit commun (DAOL-BOP135) a bénéficié d'une subvention de 90 000 euros pour un montant d'investissement de 1,8 M€. La livraison de cette opération est prévue pour fin 2014.

Un projet de rénovation adjacent va également débiter et concerne la restructuration de l'ancienne école élémentaire de Rhumont. L'objectif est de réaliser un bâtiment spécifique dédié aux associations et services à la population. Le financement de ce projet de rénovation peut être assuré selon les opérations par des crédits de droit commun affectés au logement, le FEDER, des prêts bancaires (CDC ou autres) ainsi que des fonds propres.. Vosgelis pour sa part investit 12M€ en très grande majorité en autofinancement.

Caractéristiques de la population

Caractéristiques Globales

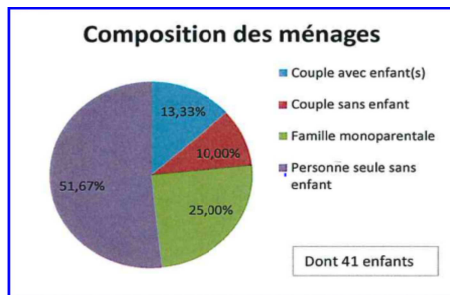
- 1320 habitants sur le quartier pour 8121 habitants sur la Ville. Le quartier représente 16% de la population de la ville. (Acsé 2014 et Insee janvier 2015)
- l'habitat social concerne 739 personnes (Vosgelis novembre 2014) avec plus de 40 % des foyers de personnes seules (concentration plus forte sur le Fouchot)
- Le revenu médian s'élève à 8000 euros sur le quartier d'habitat social et à 9800 € si l'on intègre l'ensemble des habitations. Les bas revenus sont logiquement très nombreux du fait même de la méthode de définition du quartier, mais il faut noter une disparité au sein même du quartier. Les plus bas revenus sont majoritairement concentrés à l'ouest. En effet, le long de la route des Genêts et de la rue du grand beaulieu, les bas revenus peuvent atteindre jusqu'à 70 % de l'ensemble des ménages.

Répartition par âge

- La répartition par âge (adultes) est équilibrée, à l'image de celle de la Ville, hormis une concentration plus forte de personnes de plus de 50 ans, surtout sur le Fouchot où 40 % de la population a plus de 65 ans.
- Le quartier concentre 25 % de la jeunesse de la Ville. L'indice de jeunesse (périmètre IRIS) est de 1,3 soit supérieur à tous les autres quartiers de la ville et communes membres de

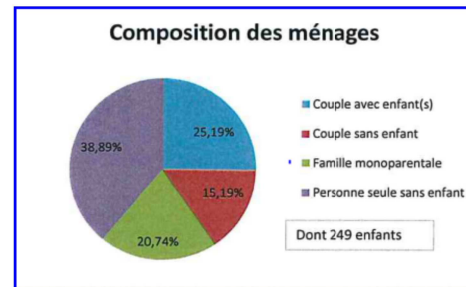
l'intercommunalité. Seule la commune de Saint Nabird atteint un indice du même ordre de grandeur : 1,1.

- 30 % des foyers restent composés de couples avec enfants et le nombre d'enfants par famille est supérieur à la moyenne de la ville (2,12 pour 1,97).
- Les familles de 3 enfants est plus restent nombreuses (plus de 50 rien que sur Rhumont) et 25 % d'entre elles sont monoparentales. Par ailleurs, sur les 362 enfants recensés 54% vivent sous le seuil de bas revenus.



Fouchot

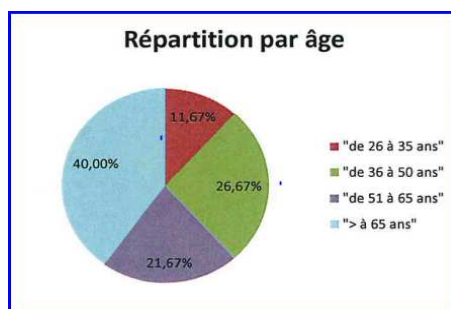
Composition de la population Source Vosgeslis



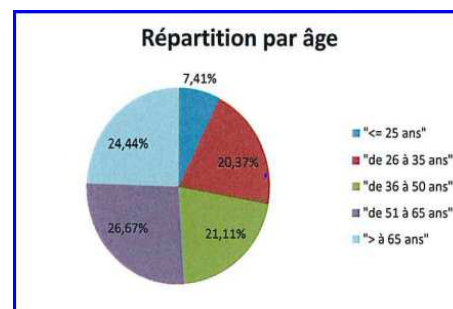
Rhumont (haut)

- La part des familles nombreuses (4 enfants ou plus) atteint 4,8% dans le quartier prioritaire (2% pour la CC de la Prote des Hautes Vosges). Ce qui représente plus de 50 familles rien que sur Rhumont et 25 % d'entre elles sont des familles monoparentales. Par ailleurs, sur les 362 enfants recensés, 54 % vivent sous le seuil de bas revenus. La taille des ménages est passée de 2,19 à 2,12 au sein de la Commauté de Communes, alors que celle du quartier a étrangement augmenté.
- La part des personnes âgées de plus de 75 ans est estimée à près de 6 % (IRI et carroyage) en 2011 alors qu'elle était de 4,5 % en 2006. Ce taux est bien inférieur à la moyenne intercommunale (9,6%) mais la problématique de l'impact du vieillissement dans le contrat de ville n'est pas à écarter. En effet, même si la part des plus de 75 ans est moins importante qu'à l'échelle de l'agglomération, son évolution récente appelle les pouvoirs publics à anticiper la problématique que pourrait poser, à moyen terme, le cinquième risque (problématique du maintien à domicile au sein du parc social par exemple).

Répartition par âge de la population Source Vosgeslis



Vosgeslis Fouchot



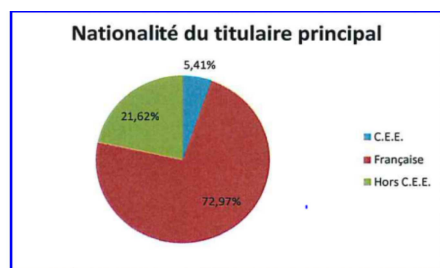
Rhumont

Population étrangère

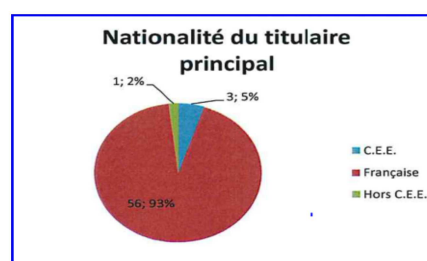
La population étrangère est sur représentée dans l'IRIS Rhumont (11,4% contre 3,6 % pour la communauté de commune). Le quartier concentre 55 % des allocataires CAF sur la ville (CAF au 31/12/2013). Sur l'origine géographique, on remarque une forte proportion (22% des titulaires principaux) de personnes issues de pays hors Union Européenne. Seulement 5 % sont issus de l'UE. Cette population est fortement concentrée sur le haut du quartier, beaucoup moins sur le secteur Fouchot.

Depuis toujours, le quartier de Rhumont concentre une forte proportion de population immigrée; près de 37% de sa population est d'origine étrangère. Mais depuis 2 ou 3 ans, on observe une **progression constante de cette population alors même que le nombre d'habitants baisse. Ce quartier tend donc à se spécialiser dans l'accueil de populations primo-arrivantes.** Alors qu'il y a 5 ans, ces arrivées ne concernaient que 4 ou 5 familles par an, en 2013 ce sont 17 familles et 26 enfants qui se sont installés sur le site. Les raisons sont multiples : regroupement familial, choix personnel, connaissances sur le quartier, vagues d'immigration successives (slave en 2011/2012, puis italo marocaine en 2013), ou encore demandes d'asile (logements CADA sur le quartier), les nouvelles installations sont nombreuses et posent une nouvelle problématique d'intégration.

Répartition de la population par nationalité Source Vosgelis



Quartier Haut Rhumont (haut)



Zone du Fouchot (bas)

Indicateurs de précarité

On observe sur le quartier une sur-représentation de la population allocataire des minima sociaux (CAF au 31/12/2013):

- 34,26 % des bénéficiaires du RSA
- 29,34% des bénéficiaires de l'AAH
- 31,67% des allocataires CAF sous le seuil des bas revenu

L'indice de précarité (indice caractéristique d'ancienne ZUS) est de 27 % pour 14 % sur la Ville. Cet indice est de 10 points supérieur à celui de la Ville. Pour autant il est encore sous estimé, car si la CAF verse la grande majorité des prestations sociales de la population, certaines catégories de familles en situation précaire échappent au versement : les familles immigrées provenant de l'Union Européenne ou n'ayant pas résidé depuis plus de deux ans en France n'ont pas de droits CAF mais n'ont pas non plus d'autres revenus. Or une vague d'immigration italo-marocaine est en plein développement sur le quartier. De même les familles relevant du CADA sont exclues du recensement.

Plus de 50 % des habitants sont sous le seuil des bas revenus sur le quartier dont 58% d'enfants (de 6 à 15 ans).

L'accompagnement développé pour ces personnes est multiple et revêt différentes formes selon les enjeux. Il est réalisé sur le site par différentes structures :

- la FMS
- la CAF
- les référents RSA
- le CADA
- les structures d'insertion

EMPLOI

Le quartier concentre 36,3% des DEFM de la ville, soit 286 demandeurs d'emploi (pôle emploi septembre 2014).

On observe une forte proportion des jeunes au chômage : 40% des jeunes de la DEFM ville habitent le quartier. Et également une forte proportion de plus de 50 ans 23,4% des DE.

Le chômage longue durée est presque majoritaire : 42,7% des DE sont inscrits depuis plus d'un an. Les demandeurs sont confrontés à des problématiques de qualification:

- 65,38% des DE ont un niveau V ou inférieur
 - 15,4% ont un niveau III et plus
- Enfin les demandeurs sont majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux :
- 44 % des DE inscrits ABC du quartier sont bénéficiaires d'un minimas social
 - Les bénéficiaires RSA représentent quant à eux 25,5 % de la DEFM du quartier.

SANTE

Sur le quartier on observe une concentration de personnes en situation de handicap : la CAF dénombre en 2013, 16 enfants en situation de handicap non scolarisés pour 42 enfants sur la Ville (soit 38 %). Par ailleurs, 54 personnes sur le quartier sont bénéficiaires de l'AAH (70 personnes couvertes par l'AAH).

Pour les enfants du primaire et collèges, au niveau des suivis individualisés réalisés sur l'année par le Programme de Réussite Educative, il s'avère que les services de l'éducation nationale mobilise de plus en plus souvent sur des critères de santé. Cet indicateur est en hausse par rapport à l'année dernière et concerne majoritairement le dépistage et la mise en place de suivis en matière d'orthophonie, d'ophtalmologie et de plus en plus, de suivis psychologiques qui expliquent de nombreuses difficultés scolaires. Parallèlement sur le secteur, perdure une difficulté majeure : la disponibilité des services de santé est réduite et les délais sont très importants entre la préconisation et la prise en charge effective par les services de santé publics et privés (6 mois pour un ophtalmologue ou pour un suivi CMP). Les difficultés scolaires s'aggravent pendant ces délais.

Pour les seniors, la population de plus de 60 ans issue du quartier est bien représentée au niveau du service Centre Local d'Information et de Coordination : 20 % des usagers sur Remiremont habitent le Rhumont. Sur le quartier, et pour cette tranche d'âge spécifique, ce service est donc bien identifié comme guichet unique permettant l'orientation sur les différents services, notamment ceux relevant de la santé et des services associés. Majoritairement, les demandes ne relèvent pas de la santé où l'accès aux droits ne semble pas poser de difficulté, mais concernent plutôt l'aide administrative ainsi que la mise en œuvre de moyens, lié à la perte d'autonomie, liée au vieillissement et le développement de services adaptés (portage repas / aide à domicile etc...)

2 / BILAN DU CUCS

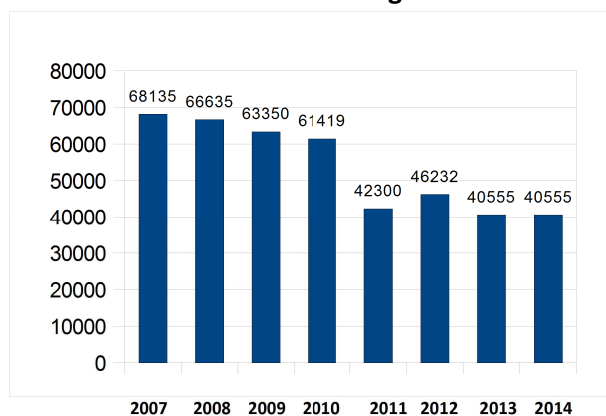
Depuis 2007 et jusqu'en 2014, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est le nouveau cadre contractuel de la politique de la Ville. Ce contrat reposait comme ses prédécesseurs, sur la volonté conjointe de tous les acteurs de réduire les écarts de développement du quartier par rapport à l'unité urbaine. Les difficultés étaient encore importantes, difficultés socio-économiques des habitants, concentration de personnes immigrées (65 % de la population étrangère de Remiremont), taux de chômage s'élevant à 30 %. Par ailleurs, l'absence de mixité à l'intérieur de l'école impliquait de grosses difficultés dans les apprentissages fondamentaux et un retard non rattrapable des élèves. Au terme des 8 années de mise en oeuvre, les résultats et impacts mesurables, permettent de définir les nouvelles orientations du présent contrat de Ville.

A / CREDITS GLOBAUX

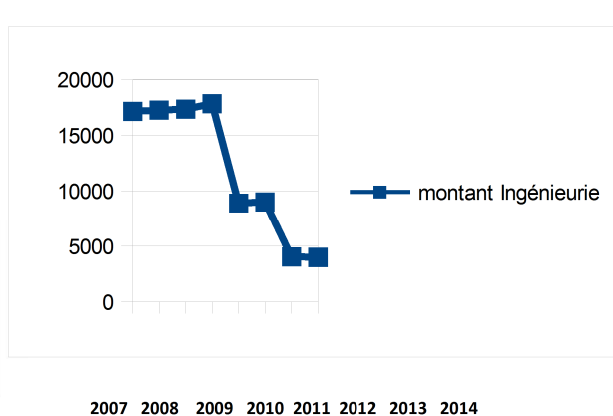
Evolution

On observe une baisse de 40,69 % des crédits depuis le début de la mise en oeuvre du contrat. Pour autant chaque année, ce sont en moyenne 22 projets qui ont été financés par l'enveloppe de crédits dédiée, répartis sur environ 12 porteurs différents.

Évolution des crédits globaux



Évolution des crédits M.O.U.S



Concernant les financements dédiés à la Mous, ils sont en chute depuis le début de la mise en oeuvre du contrat. L'enveloppe ayant subi une baisse de 60 %, les crédits affectés à l'ingénierie ne représentent en fin de contrat que 4000 €, montant équivalent à la prise en charge d'un poste à mi-temps sur la gestion du contrat. L'ingénierie ne devant pas imputer l'enveloppe au détriment des actions du projet.

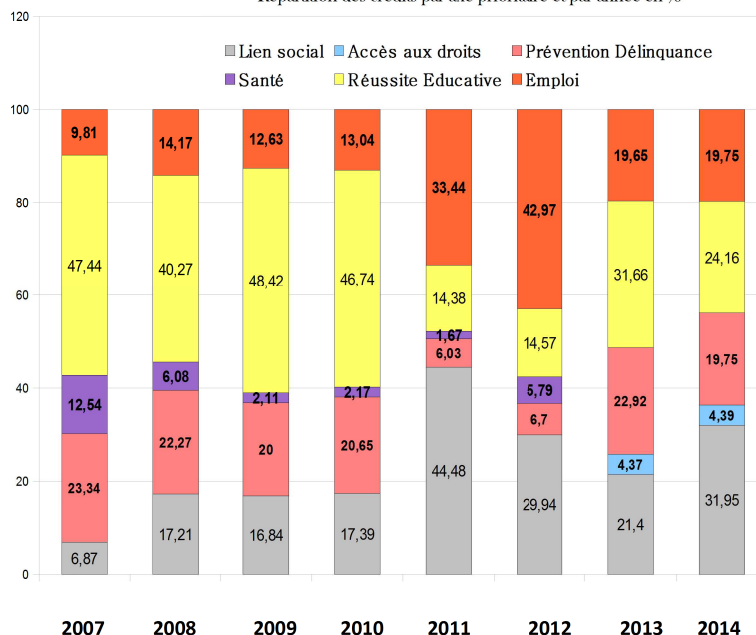
Répartition des crédits par thématique

Sur la période, les programmations démontrent :

- un soutien important des projets touchant à l'éducation en tant qu'outil majeur d'intégration, de développement social et de lutte contre les discriminations: 35 % des crédits ont été alloués à la réussite éducative et à l'éducation; sur l'ensemble du contrat (hors PRE).
- une répartition plus secondaire en faveur des thématique emploi et lien social à hauteur d'un cinquième des crédits (20 % en moyenne pour l'emploi / 23 % pour l'habitat et le cadre de vie).
- un soutien stable des actions de prévention, principalement en faveur des jeunes adultes (17%)

Deux champs d'intervention très sous représentés : celui de la santé et celui de l'accès aux droits. L'absence de porteurs et la transversalité des thématiques expliquant en grande partie la faiblesse des financements octroyés.

Répartition des crédits par axe prioritaire et par année en %



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers								
Déposés	28	25	27	20	18	26	22	20
Retenus	23	20	22	16	13	18	18	15
Réorientés	5	4	5	4	5	8	4	5
montant enveloppe	68135	66635	63350	61419	42300	46232	40555	40555
montant moyen / sub	2962,39	3331,75	2879,55	3838,69	3253,85	2568,44	2253,06	2703,67

Montants en euros des programmations

L'enveloppe étant limitée et le nombre de projets présentés restant constant, le montant moyen des subventions par projet se situe aux alentours de 2000 à 3000 euros. La participation du CUCS servant pour la majeure partie des actions à déclencher un effet levier auprès des crédits de droit commun.

B / BILAN PAR THEMATIQUE

EMPLOI

L'action en insertion professionnelle et emploi : faiblesse des moyens et des résultats

Au niveau de la thématique emploi, 82 500 € ont été délégué sur l'ensemble du contrat on constate :

- une faiblesse en nombre des actions en emploi, envers notamment les femmes (une seule action financée sur les trois programmations). Sur les 7 ans, seules 4 actions ont été financées quasiment de manière continue : les « chantiers éducatifs » de la prévention spécialisée, « l'accompagnement individualisé des personnes en chantiers d'insertion » pour l'Abri, « la résidence sociale » menée par CTPS, et un « atelier d'orientation active », mené une seule fois par la PAIO.
- une faiblesse des crédits spécifiques mobilisés au profit de la problématique ; participation des financements CUCS à hauteur de 1,44% de l'action, pour au total 82500 € sur la thématique emploi. Les actions financées sont des actions qui mobilisent énormément de crédits de la

DIRECTE, de l'ASP, du Conseil Départemental (chantiers d'insertion). Les crédits CUCS ne viennent qu'en marge sur des actions d'accompagnement.

• une faiblesse d'entrée en emploi. Les actions visant les personnes les plus éloignées de l'emploi, ont des impacts très limités en terme de sorties en emploi.

Faiblesse de la dynamique de projet, concertation insuffisante

En janvier 2007, le quartier concentrait 30 % des chômeurs de la ville et 42 % des RMistes (sans enfants). Les freins identifiés se ciblaient sur la faiblesse des diplômés (82 % de la population présentait au mieux un niveau CAP/BEP) et sur le problème de la mobilité. Des problèmes de discriminations dans l'accès à l'emploi et ou aux stages étaient également soulignés par plusieurs opérateurs.

Malgré l'ensemble du travail de concertation et la volonté commune, la réflexion n'a pas débouché sur un projet global concerté comme l'aurait produit la création d'un groupe « Solidarité Emploi »¹. Dans un premier temps, le quartier Rhumont n'étant pas définie effectivement en ZUS, cette entité ne s'imposait pas au départ du Contrat.

Ensuite, le faible nombre d'opérateurs sociaux en insertion, leur manque de disponibilités pour développer des actions complémentaires, l'absence d'opération de rénovation urbaine permettant la mise en place de dispositifs efficaces tel que la charte d'insertion, ont joué défavorablement à la construction d'un projet global pour réduire les écarts en terme de taux de chômage.

Enfin, le fait que la thématique même de l'emploi relève prioritairement des instances qui en ont la compétence; Direction du Travail pour les emplois aidés, Pôle emploi pour l'accompagnement, ou encore Conseil Départemental en matière d'insertion, induit que les politiques menées en droit commun s'adressent à tous les publics en recherche d'insertion de façon globale sans priorité donnée géographiquement. Une concertation beaucoup plus marquée doit être menée, autour des différents freins repérés La création d'un groupe dédié, institutionnalisé ou pas, force de propositions d'actions complémentaires en faveur de la mobilité, de la qualification et de la mise en place de relais sur le terrain répondraient aux difficultés repérées par l'enquête.

HABITAT / LIEN SOCIAL

La thématique Habitat / Lien social a mobilisé 13 partenaires / structures pour 176 690 € de crédits affectés sur l'ensemble du contrat. Les moyens financiers ont été importants, dans l'objectif : de re-dynamiser le quartier par des activités de proximité et de développer l'intégration du publics du quartier dans les services et activités existantes sur la Ville.

Les indicateurs sont positifs sur ce champs d'interventions : les associations se sont mobilisés pour investir le quartier et la représentation du public quartier dans les clubs et associations est en progression.

Un engagement plus fort des associations sur le quartier grâce au CUCS

Concrètement ce sont 13 partenaires qui ont déposé un dossier de demande de subvention, mais près de 20 associations qui se sont investies pour développer des activités sur le quartier, notamment dans le domaine du sport « action promotion sport ». Certes, les niveaux d'implication diffèrent énormément. Certains clubs n'intervenant qu'une fois alors que d'autres, grâce aux financements CUCS, ont pu travailler sur toute l'année. Mais au final, l'ensemble des

1 Cette entité, constituée sous l'égide du préfet, permettait de mobiliser en direction des zones urbaines sensibles, tous les outils de la politique de l'emploi développés par le plan de cohésion sociale, et de façonner les instruments et les adaptations permettant de répondre aux spécificités des quartiers. L'objectif de renforcer les moyens opérationnels du service public de l'emploi et d'intensifier le service proposé aux publics des quartiers prioritaires. Chaque groupe « solidarité emploi » est chargé d'établir, sur la base d'un diagnostic, un plan de réduction de l'écart du taux de chômage et du nombre de chômeurs en Zus comparé à celui du niveau territorial le plus pertinent, commune ou agglomération.

opérateurs semblent aujourd'hui connus et reconnus des habitants grâce au développement de ces nombreuses animations (plus de 60) qu'elles soient de proximité (en moyenne une fois par mois), de médiation, ou d'accompagnement du public cible (périodicité annuelle).

Une amélioration de l'accès aux loisirs / de la vie sociale

En 2009, un premier indicateur physique démontrait l'augmentation du nombre d'enfants du site dans les structures (proportion d'enfants du site dans les clubs et associations de la commune). Les actions de proximité menées semblent avoir permis l'ouverture culturelle, artistique ou sportive du public ciblé. Même si les jeunes restent encore sous représentés, cet écart tend à se résorber au niveau de la représentativité du quartier dans les clubs.

Une dynamisation du tissu associatif du quartier mais qui reste fragile

Un autre effet induit par la politique d'intégration menée au travers des différentes actions du CUCS concerne la re-dynamisation du tissu associatif du quartier menée notamment par un adulte relais de l'Association des Usagers du Centre Social depuis 2007, avec l'appui des partenaires pivots de terrain que représentaient l'AGAPPS et le Centre Social. Cette re-dynamisation prend la forme d'une autonomie grandissante d'un collectif² de quartier représentant l'ensemble des associations œuvrant sur le quartier au profit des habitants.

Les actions du collectif participent désormais à la promotion du quartier vis à vis de l'unité urbaine, et renforcent également le travail d'intégration du quartier dans la ville au travers de trois manifestations d'envergure³. La redynamisation du tissu associatif a fonctionné à plein sur la première période triennale, toutefois elle reste très fragile. Depuis 2010 en effet, le collectif ne fédère plus autant les habitants sur les manifestations. La nouvelle étude menée en 2014 démontre cette fois, que les manifestations sont méconnues et que les habitants n'y participent pas pour 60 % d'entre eux. L'appui des opérateurs de terrain reste nécessaire pour porter le collectif (Adulte - relais / Centre Social), de même que la formation des bénévoles des associations pour que les associations puissent réellement devenir des forces vives du quartier

REMIREMONT

Nombre d'associations intervenantes par type

Associations culturelles et de loisirs	Associations sportives	Associations du secteur social	Association des volets économiques et emploi	Association des Habitants
Amis du centre de documentation AACDAP	Association Sportive Remiremont Hautes Vosges ASRHV	Centre social	Association de gestion, animation et coordination de l'insertion. AGACI	Association de habitants du Rhumont (représentant le collectif)
Culture théâtre Peinture Sculpture CTPS	Remiremont badminton	Association des usagers du centre social	PAIO	
Les jardins des liens	Remiremont VTT	Association de promotion et prévention sociale AVSEA	Abri	
Centre de loisirs	OMSLC	CIDFF		
Musique à Remiremont	Dojo Romarimontain			
Ludothèque				
6	5	4	3	1

2 Le collectif est constitué de la commission jeunes, de cate lekki men, de l'association des habitants, du groupe des femmes, d'AVPCU, de SPHERE

3 Fête de quartier-Marche de l'Amitié-Char de Saint Nicolas

SANTE / ACCES AUX SOINS

Sur les 7 années de développement du contrat, 11 actions ont été financées pour des actions santé, en faveur du public du quartier, pour un montant total de 15 452 €, soit des crédits de même hauteur que la thématique prévention, lutte contre les discriminations. En l'absence d'un diagnostic ciblé sur le quartier (difficulté d'extraction des données sans toucher à l'anonymat des personnes), les actions ont finalement été très limitées, en nombre et en crédits délégués. De la même manière, la mise en oeuvre d'un atelier santé ville n'a jamais semblé pertinent compte tenu de la faiblesse des données et du nombre d'habitants.

Au final, ce sont toutefois des thèmes majeurs qui ressortent :

- la prise en charge des personnes en situation de handicap (inclusion dans les ALSH / pratique de l'équitation / Pratique du vélo),
- des projets visant la sensibilisation aux conduites addictives (projet cinéma / médiateur de terrain / prévention foyer ados),
- des actions ponctuelles de sensibilisation à l'hygiène, la pratique sportive, la santé en général.

PREVENTION de la DELINQUANCE

Sur le champs de la prévention et de la lutte contre la délinquance, le Contrat a eu des impacts positifs. Les crédits affectés à cette thématique restent limités : 75 600 € mais ciblé sur le public concerné grâce à l'action de l'AGAPPS, et à l'Association des usagers du centre social(à partir de 2012), les actions ont permis :

- De prendre en charge la population des plus de 16 ans sur des actions de chantiers éducatifs⁴, outils support d'insertion future dans le monde du travail, avec un axe secondaire prévention santé principalement centré sur les conduites addictives. Plus de 200 jeunes du quartier, sortis des dispositifs de droit communs (ALSH, P.E.L) soit 8 cohortes, ont pu participer à ces chantiers, représentant une première entrée dans le monde du travail. Ils ont travaillé en partenariat avec une dizaine d'associations d'utilité sociale et publique⁵ ou collectivités pour travailler le volet citoyenneté, préservation de l'environnement, action en faveur des autres.
- De sensibiliser le plus petits (primaires) sur les thématiques de la citoyenneté, du respect , des droits et devoirs, de la sécurité publique, routière. Action phare depuis le début du contrat, le forum citoyenneté par exemple touche plus de 500 enfants (primaires / collèges) par année et est conduit en partenariat avec l'ensemble des établissements scolaires.
- Enfin, de prévenir certains comportements de violence par le développement de l'intégration par le sport. Moyen de prévention contre la violence, la délinquance et la consommation de drogues, le sport est également un moyen de lutte contre les discriminations et les différents types d'exclusion. Il doit être considéré à ce titre comme un formidable outil d'intégration et d'insertion favorisant la cohésion sociale et l'accès à la citoyenneté. Les services de l'Etat en charge, et les crédits CNDS se sont largement impliqués sur cet axe stratégique et sont venus sur la durée du contrat en soutien des associations et des acteurs locaux souhaitant développer cette thématique. Cinq associations ont pu travailler en ce sens : le judo, l'équitation, le badminton, l'athlétisme, le VTT.

L'impact des ces actions se traduit aujourd'hui au quotidien par une baisse des comportements délictueux, des incivilités, des discriminations, un plus fort respect des lieux et des personnes, une moindre oisiveté, errance , chez les jeunes notamment du quartier.

⁴ Objectifs des chantiers : Acquérir une première expérience dans le monde du travail ; respecter les horaires, les consignes, les personnes nouvelles ; valoriser les jeunes à travers la réalisation d'un chantier ; vérifier les représentations liées au monde du travail. Inscrire une première ligne au CV et valoriser ses compétences.

C'est également un outil qui permet d'aborder avec les jeunes le thème de l'avenir et la gestion du pécule.

Favoriser le sentiment "d'appartenance à" en multipliant les travaux ayant une incidence direct sur l'environnement.

La participation à des chantiers éducatifs permet aux jeunes de gagner de l'argent honnêtement et ainsi de lutter contre les passages à l'acte, d'ordre délictueux. C'est également une façon d'occuper son temps libre, de lutter contre l'oisiveté

⁵ Secours catholique/comité de sauvegarde du Parmont/syndicat mixte de la voie verte/commune de Remiremont/ office de tourisme/association balast/ CTPS / club vosgien

PREVENTION / LUTTE contre les DISCRIMINATIONS

Depuis 2007, les crédits affectés aux actions visant la thématique prévention et lutte contre les discriminations se limitent à 12 300 €. Au total ce sont seulement 2 actions qui ont été financées sur la durée du contrat : une aide juridique en faveur des victimes et une action de mobilité pluri annuelle pour permettre la pratique des activités en ville. Les actions de prévention ont principalement été financées par l'enveloppe départementale en matière de discrimination :

- les actions du cidff sont en effet d'envergure départementale,
- une action de formation aux intervenants associatifs a été développée par le biais du droit commun (Ministère de la jeunesse et des sports) sur l'ensemble de la ville en 2008. Une vingtaine d'intervenant a pu être sensibilisé à la lutte contre les discriminations sur deux journées de formation dispensées. Cette expérience a été très bénéfique pour les bénéficiaires d'après l'évaluation de fin de session. A l'époque, ils souhaitaient qu'elle puisse être renouvelée.

EDUCATION / ACCES SAVOIRS de BASE

Le CUCS, un bénéfice considérable pour la prise en charge de la jeunesse

Thème déjà fortement développé pendant le Contrat de Ville, ce volet reste prégnant sur les 7 années de mise en œuvre du Contrat Urbain et représente en moyenne 45 % des moyens financiers (hors MOUS) octroyés. En nombre et en moyens, les actions envers la jeunesse sont les plus importantes et répondent au diagnostic établi en 2007 démontrant que la réussite scolaire des enfants du quartier était nettement inférieure à la moyenne nationale, mais également communale.

Le nombre important de partenaires éducatifs sur le terrain (AGAPPS/AACDAP/Education nationale/Centre Social/Conseil Départemental – PMI /associations culturelles et sportives) et le partenariat fortement développé existant depuis de nombreuses années (notamment grâce au service municipal petite enfance), sont des facteurs expliquant la prégnance des interventions en réussite éducative sur le quartier et plus largement sur la commune.

Au niveau des indicateurs, la représentativité des enfants du quartier dans les associations a augmenté, ainsi que la participation des filles qui était largement sous représentées au niveau des structures culturelles et associatives de la ville.

Travail d'intégration / d'accompagnement de la jeunesse dans les activités de la ville

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, certain nombre d'actions d'envergure communale ont été reconduites dans la continuité du contrat de ville, l'objectif étant le développement de l'intégration des habitants vers les activités et les structures de la ville.

Au niveau petite enfance, le travail de promotion et d'accompagnement vers les activités et structures se manifeste, par la poursuite du financement de certaines manifestations communales (petite enfance/ fête du jeu) à hauteur de la prise en charge induite par l'accompagnement du public de Rhumont vers la manifestation : frais de communication – transport.

Plus largement au niveau jeunesse, la poursuite du financement du P.E.L remplit les mêmes objectifs. Pour autant, afin de répondre au diagnostic concernant la sous représentation des enfants du quartier dans les clubs ou associations locales (culturelles, sportives ou de loisirs), plusieurs actions d'envergure, innovantes et pérennes ont travaillé collectivement sur le quartier, à développer l'accès aux pratiques de ce public éloigné : les projets « promotion du sport » et « résidence d'artiste » ou encore « orchestre d'excellence » impulsés par le diagnostic ont engendré des résultats positifs sur la fréquentation au niveau des structures. Les associations culturelles et sportives sont devenues au fil des années des acteurs impliqués de la politique de la ville.

Travail conjoint sur le développement de la parentalité

Pendant toute la durée du contrat, plusieurs actions ont été mises en place en faveur du développement de la parentalité sur le quartier. Si ces actions n'apparaissent pas forcément dans les programmations, elles ont toutefois été financées sur des crédits de droit commun issus du REAAP, géré par la CAF et la DDCSPP, chaque année à hauteur d'une moyenne de 5000 €, dans l'objectif d'accompagner les parents dans leurs fonctions parentales, et implicitement dans leur relation avec leur(s) enfant(s). Ces actions entrent dans le champs de la réussite éducative car elles permettent de faciliter le dialogue et l'échange, l'épanouissement de l'enfant.

4 actions distinctes sont mises en oeuvre chaque année :

- « animations parents / enfants menées sur le quartier par la ludothèque en partenariat avec l'école et l'accompagnement scolaire. L'objectif est de soutenir l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant. L'action prend la forme d'animations ludiques, avec parents / enfants / animateurs. Il s'agit de porter un autre regard sur l'école et de faciliter le dialogue.
- « action bien être en famille » et « scènes de familles » menées en partenariat avec l'éducatrice PRE, la CESF CAF, les travailleurs sociaux de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (Conseil Départemental) et porté par l'Association des usagers du centre social pour renforcer les liens entre parents et enfants, développer les compétences et capacités des adultes à gérer les conflits avec leur(s) enfant(s).
- « manifestations petite enfance » menées par l'Association des usagers du centre social en partenariat avec des structures petite enfance de la ville, dans l'objectif de donner des clés éducatives sur une thématique spécifique choisie chaque année. Différentes manifestations (conférence / animations) se déroulent chaque année et rencontrent un franc succès.
- « loisirs en famille » et « vacances familles » menées par l'association des usagers du centre social pour renforcer le dialogue et l'échange entre les générations, avec cette fois un support différent : celui d'activités et de loisirs partagés.

DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et pour répondre au diagnostic en matière de réussite éducative, la Municipalité s'est engagée depuis 2008 sur la mise en oeuvre d'un dispositif spécifique alliant deux mesures complémentaires en faveur des enfants du quartier.

LA MESURE DE BUSING

Mesure issue de la dynamique Espoir banlieue impulsée par Fadela Amara, ancienne secrétaire d'État à la politique de la Ville, le "busing" constitue le premier axe d'intervention en faveur du développement de la mixité et de la réussite éducative depuis 2008.

Cette mesure consiste en une scolarisation des cours moyens du site de Rhumont sur les autres groupes scolaires, afin de favoriser la mixité scolaire et la réussite éducative. Sur les 7 années antérieures, ce dispositif a pu bénéficier d'un soutien de l'ACsé à hauteur de 175 630 euros. La Municipalité, devant les résultats probants et le retrait financier de l'ACsé a poursuivi le financement afin que l'action et ses bénéficiaires sur les élèves puissent perdurer. L'Education Nationale pour sa part a délégué deux postes de professeurs des écoles sur ce dispositif.

LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Deuxième axe d'intervention, le programme de réussite éducative (PRE) qui s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ce programme s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans résidant en ZUS ou scolarisés dans un quartier prioritaire. Son objectif est d'accompagner les enfants/adolescents en difficulté en cherchant à

prendre en compte la globalité de leur environnement (social, familial, scolaire, culturel, sanitaire...).

Il s'appuie sur un partenariat local réuni au sein d'une structure juridique distincte (centre communal d'action sociale), et sur une équipe pluridisciplinaire de réussite éducative. En donnant une place prépondérante aux parcours individuels et au « sur mesure », il constitue un changement d'approche important en matière d'action socio-éducative.

Bilan 2013/2014 du dispositif de Réussite Educative

● Public touché

L'accompagnement individuel dispensé par Amani Elmazioua, a touché 109 enfants et 41 familles de Rhumont. Le référent PRE est chargé de mettre en œuvre les mesures décidées en Équipe de Réussite Éducative et de suivre l'évolution de la situation de l'enfant sur le terrain.

Le dispositif a touché 61 filles et 48 garçons. Le nombre de suivis reste équilibré entre le primaire et les collèges. Les établissements les plus concernés restent évidemment l'école primaire de Rhumont et le collège Charlet. Pour autant, on observe une augmentation du nombre de suivis dans les autres écoles primaires, conséquence du busing.

● Fonctionnement

Sur l'année scolaire, l'équipe de réussite éducative, s'est réunie à six reprises (primaires de 9h à 10h30 et collèges de 10h30 à 12h) pour étudier les situations. Le croisement des informations et des regards permet effectivement de résoudre de nombreuses difficultés qui pour la grande majorité, relèvent d'abord du domaine scolaire.

Les financements octroyés en 2013 (44 200 €), ont permis la poursuite des suivis individuels, principalement orientés vers la scolarité et l'accès à la santé et aux loisirs :

1/ financement du poste du référent éducateur : suivi des enfants, orientation, accompagnement vers les structures, soutien à la parentalité, sur la base d'un poste à plein temps.

2/ financement d'actions collectives :

- Stage de pré-rentrée scolaire sur la dernière semaine du mois d'août (10 enfants),
- Stage de renforcement en français en février et en mai 2014 (24 enfants),
- Distribution de dictionnaires aux collégiens et de cahiers de vacances aux primaires,
- Chantiers éducatifs pour les adolescents (5 enfants).

3/ financement d'aides individuelles (sur préconisations de l'Équipe)

- frais de cantine,
- frais de voyages scolaires,
- aides alimentaires,
- séjours vacances,
- intégration dans des clubs ou associations,
- prise en charge de frais de santé : bilan psychologique, achat d'optiques,
- fournitures scolaires

L'accompagnement individuel, combiné aux actions collectives, ont permis de travailler à l'amélioration de la réussite éducative des enfants, et à une plus grande implication des parents dans le suivi de la scolarité.

En résumé, ces deux dispositifs ont mobilisé d'importants crédits :

PROGRAMMATIONS		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
PRE	Effectifs touchés	51	65	69	63	69	70	71	458
	Budget Global (ville + acsé)	50045	101725	101171,09	75962,98	78488	78677		En attente
	ETAT Acsé	50000	50000	50000	50000	47600	44200	39780	331580
	Droit commun			2640	2880,74	2000			7520,74
	Rapport coût/enfant budget global	981,27 (4 mois)	1565	1466,25	1205,76	1137,51	1123,96	En attente	1246
	Rapport coût/enfant participation Acisé	980,39	769,23	724,64	793,65	689,86	631,43	560,28	735
BUSING	Effectifs touchés	17	22	17	24	25	20	19	144
	Budget	44670	53350	58998	63396	51341	55540	46217	373512
	ETAT Acisé	31685	30600	36845	39500	20000	10000	7000	175630
	Rapport coût/enfant budget global	2627,65	2425	3470,47	2641,5	2053,64	2777	2432,47	2632,53
	Rapport coût/enfant Participation Acisé	1863,82	1390,91	2167,35	1645,83	800	500	368,42	1248,05

Ces deux dispositifs ont touché 8 cohortes d'enfants depuis 2008, une soixantaine d'enfants par an pour le Programme de Réussite Educative et une vingtaine dans le cadre du busing.

Les derniers résultats des études réalisées par les services de l'Education Nationale sur ces dispositifs sont unanimes: le bénéfice en terme de mixité, d'accompagnement, influe sur la réussite. Les enfants du quartier ont désormais autant d'aspirations que les autres enfants de l'unité urbaine, les résultats scolaires sont meilleurs, grâce à l'accompagnement individuel réalisé dans le cadre du PRE et la mesure de busing combinée. Les écarts entre les élèves se résorbent à l'entrée au collège, les difficultés ne sont plus aussi affirmées.

ENSEIGNEMENTS / PRECONISATIONS TIRES DU DIAGNOSTIC ET BILAN DU CUCS

- **Nécessité de conserver un dispositif de réussite éducative (PRE + BUSING) fort, ainsi qu'une attention particulière portée à la jeunesse du quartier, en matière éducative, tout autant qu'au niveau santé, prévention et emploi.**
- **Existence d'un creuset d'associations au local au local à mobiliser en priorité sur du long terme pour permettre l'atteinte des objectifs, tant en emploi, qu'au niveau accompagnement social, et suivi de la jeunesse.**
- **Mise en oeuvre d'un projet de rénovation urbaine global concerté et ambitieux, répondant à l'ensemble des problèmes de terrain relevés par les habitants : isolement, désertification, pour redonner une nouvelle image du quartier, développer son attractivité.**
- **Création d'un groupe de travail en emploi, formalisé ou non sous la forme d'un GSE pour réduire les écarts d'accès à l'emploi mesurés.**

PARTIE II

DEFINITION

DU CADRE STRATEGIQUE

1. PARTICIPATION des HABITANTS

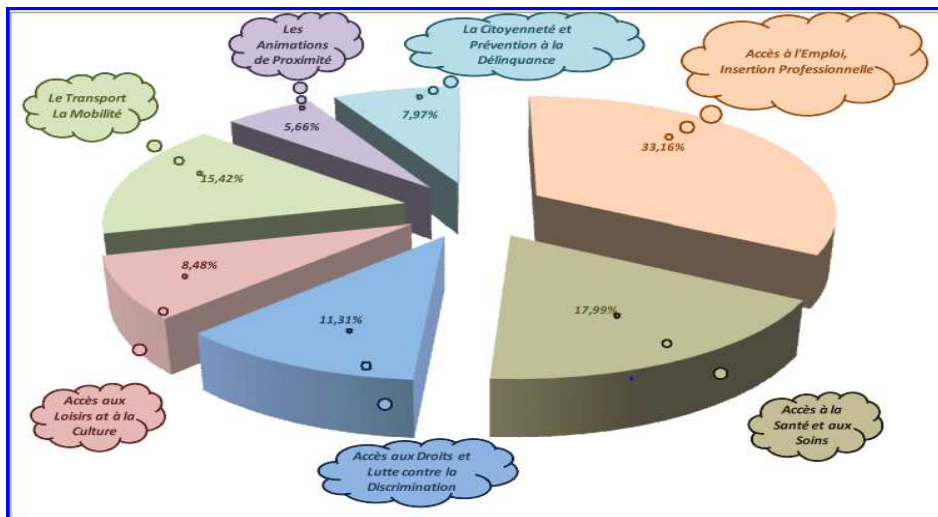
A / DIAGNOSTIC PARTAGE

RESULTATS de l' ENQUETE aux HABITANTS : Attentes et besoins de la population

La participation des habitants est un axe structurant du nouveau contrat. Le projet doit pouvoir être construit à partir de leurs attentes, raison pour laquelle, la Municipalité a souhaité travaillé avec la population sur les besoins de la population du quartier.

Le questionnaire a fait l'objet d'une passation orale sur l'ensemble des bans du quartier. Il donne une image de l'ambiance, la qualité de vie sur le quartier, les priorités globales des habitants, les améliorations souhaitées. 81 personnes ont répondu pour 763 ménages, soit plus de 10 %. La représentativité par âge / sexe / composition familiale / localisation est assurée. Au niveau du profil, la moitié des personnes répondantes vivent en couple, l'autre moitié vit seule ou chez les parents, 42 % des personnes est à la recherche d'un emploi, 22 % à la retraite, 9% au foyer. Seuls 17,65% déclarent une activité. Cette répartition est à l'image des constats précédents (faiblesse des personnes en activité / population tributaire des minimas sociaux).

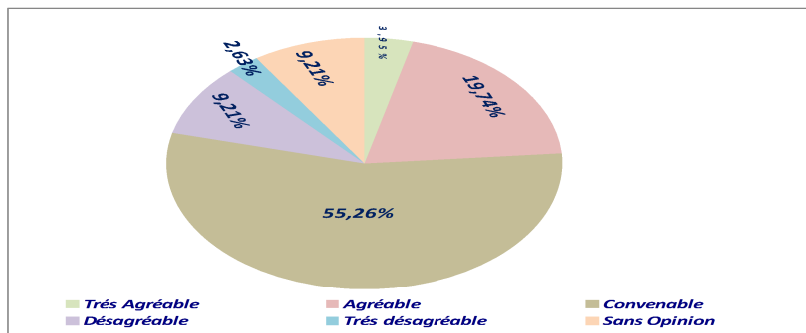
Priorités pour les habitants



L'enquête révèle que l'emploi et l'insertion sont les champs prioritaires d'intervention demandée par les habitants (33%) sachant que près de la moitié de la population est en recherche d'emploi, cet axe est effectivement obligatoire. Les priorités suivantes sont ensuite l'accès à la santé (18%), la mobilité (15,42%) puis l'accès aux droits au sens large (droit santé / caf etc..) et la lutte contre les discriminations pour 11%.

Qualité de vie sur le quartier

Les premières séries de questions portaient sur le cadre de vie. L'exploitation des réponses informe sur l'état d'esprit des habitants par rapport au quartier. L'enquête visait une appréciation globale, précisée par une appréciation par type d'équipement de manière plus précise. Au final, les habitants sont, en très grande partie, assez satisfaits du cadre de vie : pour 77% des répondants, le quartier est convenable, voire agréable d'un point de vue général : les logements, l'éclairage public, les espaces verts, les rues et trottoirs, sont pour plus de 55 % des répondants, de qualité convenable voire satisfaisante.



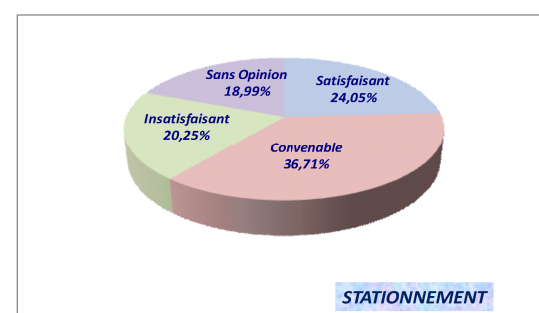
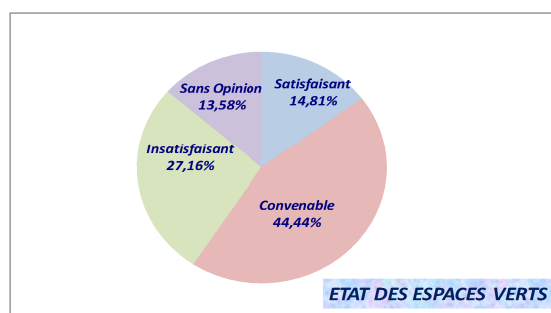
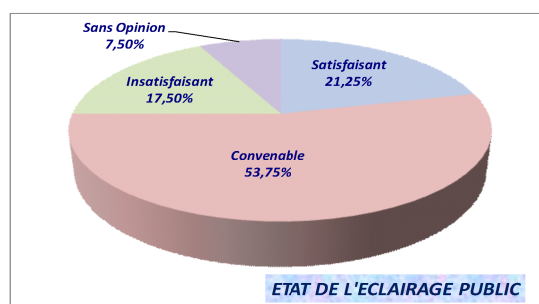
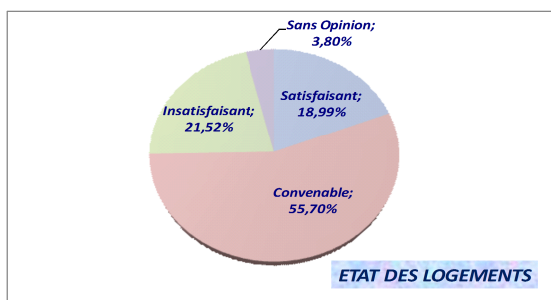
Satisfaction

Pour près de 75 % des personnes interrogées, les logements sont convenables voire satisfaisants. Cette opinion est positive ; les habitants sont satisfaits de l'agencement intérieur, de la situation (vue sur Remiremont). Les opérations de rénovation ont également participé à l'embellissement du quartier et à l'isolation du bâti. Lorsque l'on analyse les insatisfactions, on retrouve principalement : les problèmes de blattes,

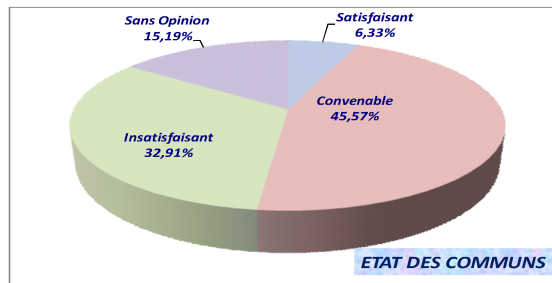
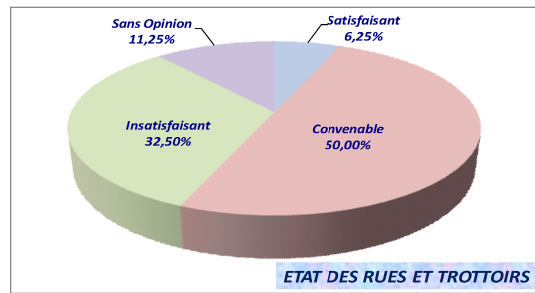
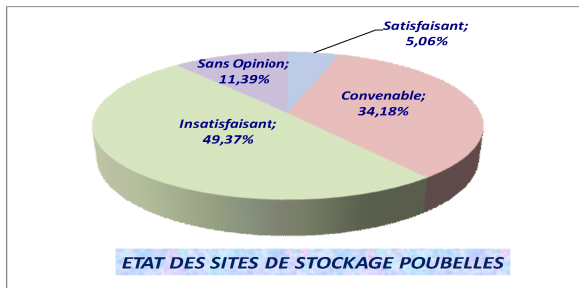
La qualité de l'éclairage public fait également presque l'unanimité : seuls 17,5% des répondants semblent insatisfaits. Pour autant les insatisfactions sont localisées sur certains bans : lampadaires défectueux, insuffisants sur les bans de commerce ou encore au Fouchot. Le diagnostic « en marchant », prévu en début d'année 2016, ciblera plus précisément les dysfonctionnements techniques.

Autre sujet de satisfaction des habitants : l'entretien des espaces pour près de 60 %. Cet entretien est réalisé en grande partie par les services de la Ville. Certains terrains restant gérés par Vosgelis dans le cadre d'une convention avec la Ville.

27 % des répondants expriment toutefois une insatisfaction sur les sujets suivants le manque de fleurissement, la présence de terrains à l'abandon non valorisés.

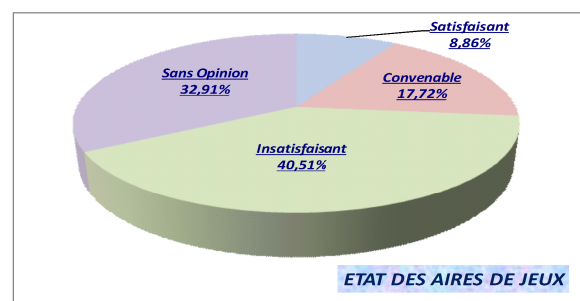
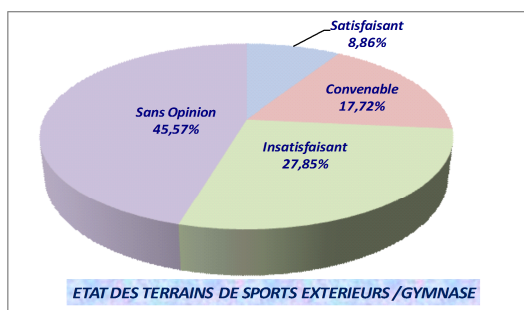


Dans la même logique que l'éclairage public, les problèmes de stationnement sont ressentis à la marge; manque d'emplacement matérialisés sur certains bans. De nombreuses personnes imaginent également des parkings couverts pour protéger les véhicules l'hiver.



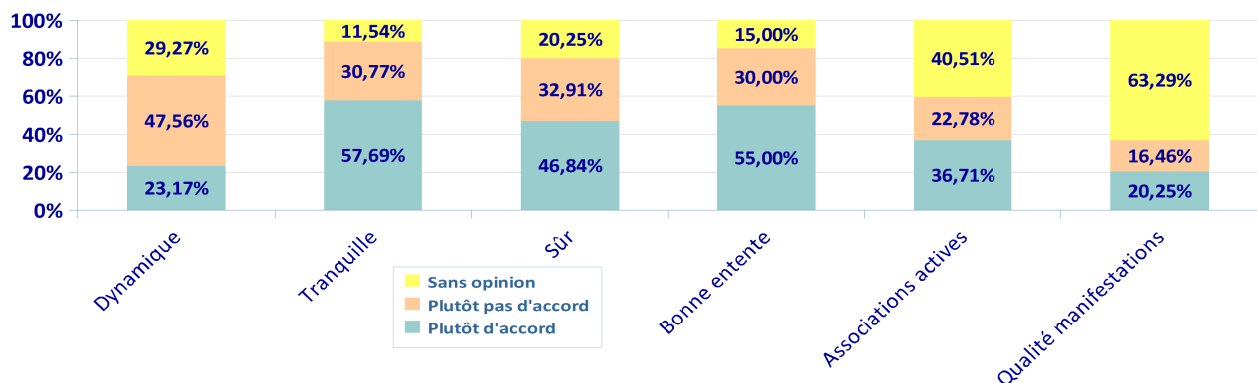
On note toutefois des insatisfactions marquées, notamment pour les locaux de stockage poubelles (insuffisants, mal agencés, pas assez nombreux ou périodicité du ramassage à revoir), l'entretien des locaux communs qui incombent aux habitants mais n'est pas forcément respecté par certains.

Concernant les équipements à destination de la jeunesse, l'enquête dénonce une insatisfaction globale avec une forte proportion de personnes qui ne se prononcent pas : les aires et terrains de sport sont effectivement peu nombreuses, (une aire de jeux pour les petits / un petit terrain de basket non délimité / un terrain de foot attenant à l'école) peu visibles, assez anciens, et très peu usités par les habitants. La grande majorité des répondants exprime son insatisfaction quant à ces équipements ou exprime une méconnaissance quant à leur existence.



La vie sur le quartier

Pour les habitants, le quartier est un quartier sûr, (46%) et tranquille (57%), l'entente entre voisins est bonne (57%).



Pour autant, 48 % de la population estime que le quartier manque de dynamisme. Peu d'habitants donnent les associations actives et ne se prononcent pas sur les manifestations qui sont largement méconnues.

Ce constat impose une réflexion sur :

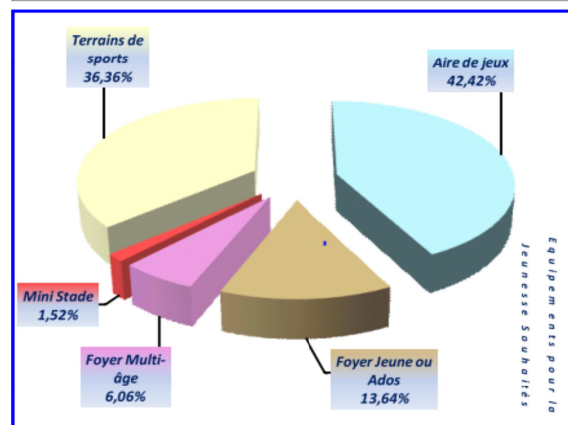
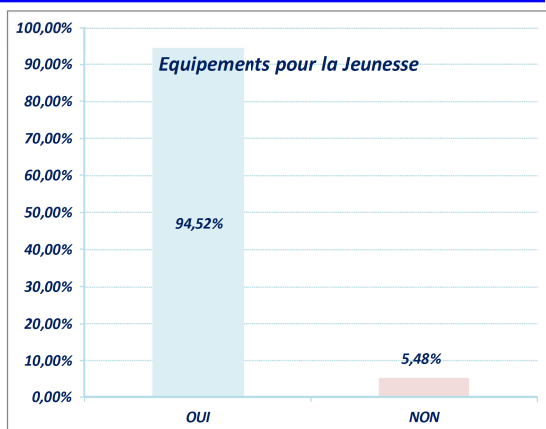
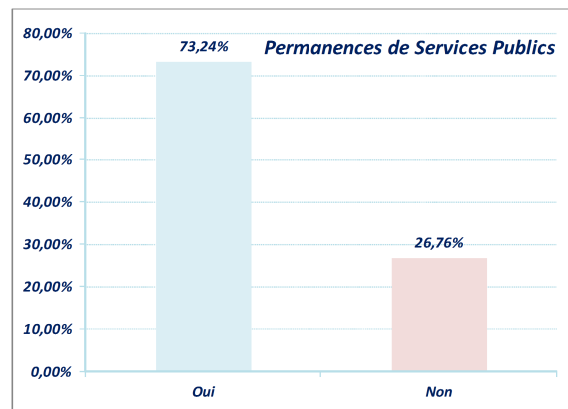
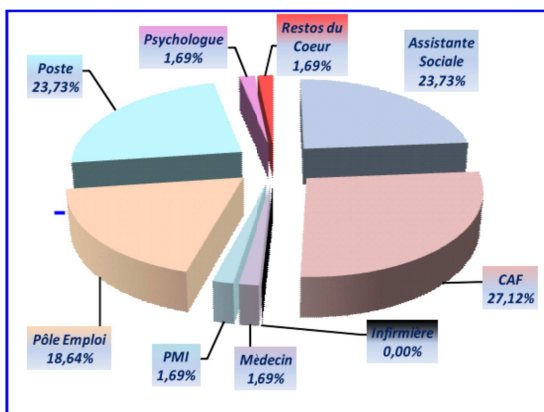
- la structuration des associations/ la formation des bénévoles,
- le soutien aux manifestations (logistique / promotion).

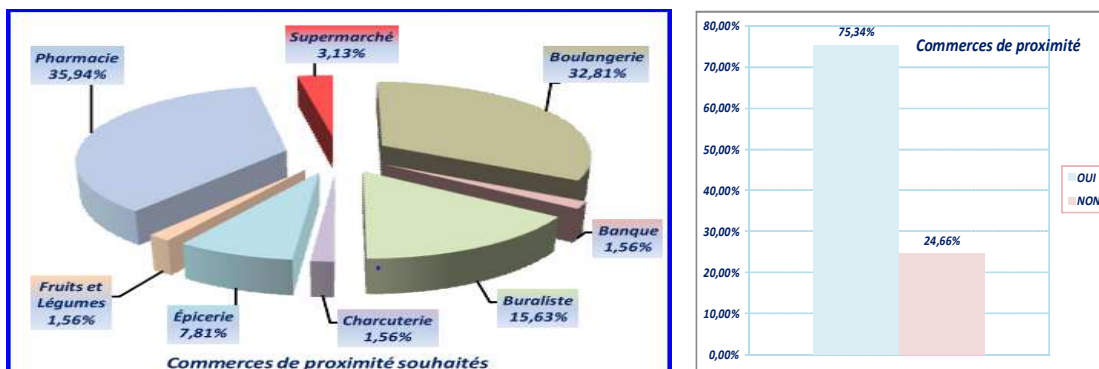
Concernant la sécurité, le renforcement des services publics de sécurité ne semble pas nécessaire.

Services et équipements manquants sur le quartier

Sur les services et équipements manquants sur le quartier, les répondants se positionnent comme suit :

- 95% des personnes sont pour la création des nouveaux équipements pour la jeunesse,
- 80% des personnes espèrent la venue de commerces : pharmacie (36%), boulangerie (33%), buraliste (15%).
- 72% les habitants souhaitent des permanences de services publics sur le quartier, traduite notamment par une présence des services CAF et d'un travailleur social (50% des demandes), ensuite par la présence de la Poste (23,73%) et enfin par Pôle Emploi (18,64%),
- Enfin, à même hauteur (70%), les habitants souhaiteraient la mise en place de transport en commun quotidien et des jardins collectifs.

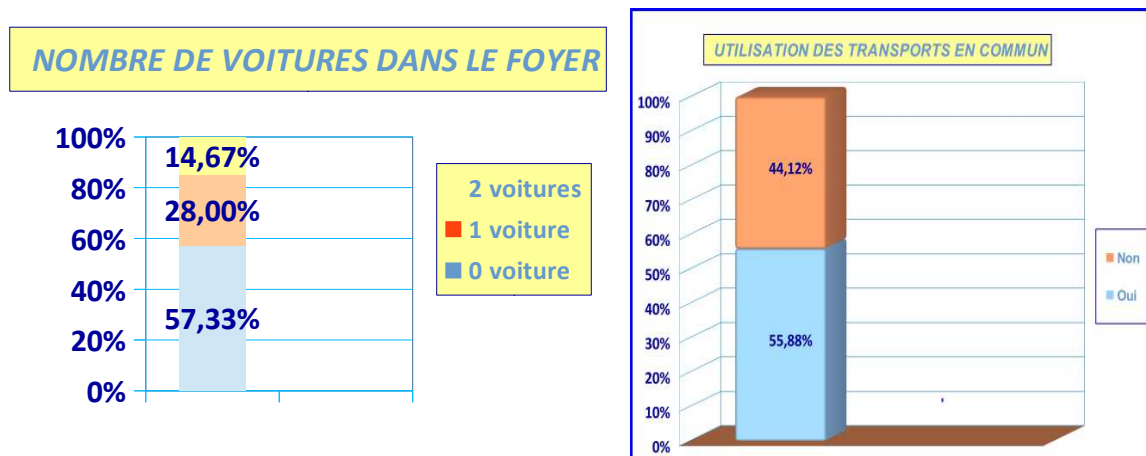




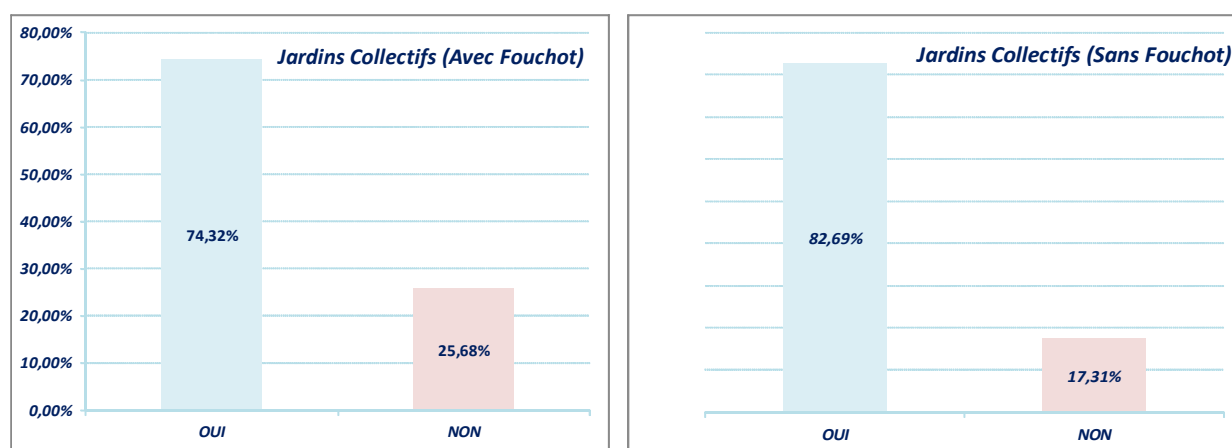
Mobilité

Sur cette problématique de mobilité l'enquête valide les difficultés des habitants : 56% des personnes n'ont pas de moyen de locomotion, et 76 % des personnes voudraient un transport quotidien.

Une réflexion transversale doit être mise en œuvre en matière de mobilité (quelle type ; professionnelle – intra urbaine?/ pour qui? (personnes en difficulté – toute la population ?/ comment) car elle touche l'emploi mais également l'accès à la santé, aux loisirs.



Jardins collectifs



Au travers de l'enquête on apprend également que la mise en place de jardins collectifs, est plébiscité par les habitants à 82,69 % pour le secteur spécifique du Haut Rhumont. Les personnes habitant le Fouchot présentant des caractéristiques plus particulières : concentration de séniors n'ayant plus les moyens physiques d'entretenir un coin de jardin. Cette idée de jardins collectifs / partagés

correspond donc aux aspirations des habitants, une étude de faisabilité est à prévoir dans le cadre du futur contrat.

B / CONSEIL CITOYEN

Cadre de référence

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 24 février 2014, crée les conseils citoyens. Ceux ci doivent être mis en place dans les quartiers politique de la Ville.

Le cadre de référence pose ces principes généraux: liberté, égalité fraternité laïcité et neutralité, ainsi que souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et coconstruction.

Sur le quartier de Rhumont, le conseil citoyen sera donc composé de :

1/ Le collège « Habitants »

Celui ci sera composé de 10 membres titulaires, habitants dans le périmètre du quartier relevant de la politique de la Ville. Par soucis de complémentarité avec le collège « associations et acteurs locaux », les membres du collège « habitants » ne pourront ni être membre d'un comité de direction d'une association ni avoir une activité professionnelle au sein du quartier. Les membres du collège « citoyen » sont des personnes volontaires, ou tirés au sort.

2/ Le collège « associations et acteurs locaux »

4 membres, représentant des associations locales forces vives du quartier :

- un représentant des « Dames du Fleuve »
- un représentant de « SPHERE »
- un représentant de l' « Association Culturelle de Rhumont »
- un représentant de l' « Association des usagers du centre social »

Constitution

L'appel à candidature a été lancé début janvier 2015 pour une constitution et présentation officielle le 19 janvier. La liste des membres est jointe au contrat.

La durée du mandat des membres est fixé à 3 ans. Un appel à candidature sera alors renouvelé par la Ville. Les anciens membres du conseil pourront s'ils le souhaitent, faire à nouveau acte de candidature. La liste de ce conseil est transmise au Préfet pour vérifier la compatibilité de la liste avec les principes fondés dans le cadre de référence. Un arrêté fixe ainsi la composition définitive ainsi que la liste complémentaire, et reconnaît la qualité de la structure porteuse (l'association des usagers du Centre Social)

Mission

L'objectif est de favoriser la parole des habitants, stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

Le conseil citoyen aura pour mission de rendre un avis consultatif sur les dossiers qui lui seront soumis à réflexion. Il pourra également soulever des problématiques qu'il souhaite approfondir. Il pourra émettre des propositions sur les questions et dossiers concernant le quartier, de sa propre initiative ou à la demande de la municipalité. Ses avis sont consultatifs et représentent une force de propositions.

Fonctionnement

Dans le respect du principe d'indépendance et de neutralité, un animateur adulte relais de l'association des usagers du centre social sera en charge de l'animation du conseil citoyen. Celui ci

se définira par sa capacité à mobiliser les habitants, favoriser leur expression sans être leur porte parole. Il constituera un soutien à l'élaboration et à la mise en place des actions.

La Ville mettra à disposition du conseil citoyen les locaux nécessaires aux réunions sur le quartier prioritaire.

Le conseil citoyen fixera ses modalités de fonctionnement ainsi que le rythme de ses réunions. Le règlement intérieur de fonctionnement sera adopté à la majorité des 2/3 de ses membres.

Le Conseil citoyen bénéficiera d'un budget propre sur le contrat de ville ou sur l'enveloppe FPH (fond de participation habitants) pour son fonctionnement courant et pour des projets spécifiques. Ces fonds seront gérés par l'Association des Usagers du centre social, personne morale porteuse du conseil citoyen.

Un membre de chaque collège du conseil citoyen pourra participer à la commission d'attribution des subventions (voix consultative). Ces membres seront désignés en session plénière du conseil. Les membres pourront également être associés à différents projets / groupe de travail en lien avec le contrat de ville à l'initiative des porteurs de projets et / ou pilote des groupes de travail.

A / DIAGNOSTIC PARTAGE

Des atouts et des points faibles

Le quartier de Rhumont présente de nombreux atouts en matière d'aménagements urbains : une vue panoramique sur l'ensemble de la ville, l'existence de grands espaces : espaces végétals, de stationnement ou encore grandes places non utilisées présentant un fort potentiel d'aménagement urbain.

Ces espaces par contre, ne sont pas mis en valeur, ni investis par la population (espaces de jeux / de sport). Cela induit une réflexion nécessaire sur la sous utilisation, voire le délaissement de certains espaces publics qui pourrait être mieux investis par la ville et la population pour qu'elle se livre à des activités. (cf enquête sur conditions de vie : demande de la population sur des équipements jeunesse, commerces permanences, activités de proximité, jardins collectifs). L'indicateur retenu pour l'évaluation dans ce cadre pourrait être celui du taux d'investissement des espaces publics extérieurs.

Le quartier présente également une désertification des commerces et des services de proximité (recul des services à la population), des transports en commun insuffisants pour l'accès aux soins, aux commerces, aux services. La population souhaite des aménagements concernant les équipements jeunesse, la venue de commerces, des permanences de services publics, des activités de proximité, la mise en place de jardins collectifs. La tranquillité publique y est satisfaisante : le quartier est calme mais peu dynamique.

Le quartier fait enfin l'objet d'une image négative de la part de l'unité urbaine. On l'a vu précédemment, le quartier concentre les populations les plus précarisées. Cette concentration crée un phénomène de ghettoïsation qui ne fait que s'approfondir (% de ménages dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales). Les éventuels nouveaux locataires ne veulent pas y habiter / les habitants en place ne veulent pas partir / les seules familles qui acceptent de s'y installer ont le même profil que les familles en place.

Un nouveau projet de renouvellement urbain concerté en cours

La dernière opération de renouvellement urbain date de 2000, année correspondant à la démolition des 4 tours représentant 169 logements vacants et inadaptés (taille, niveau et confort faible).

Pour autant, face aux difficultés rencontrées dans le quartier (espaces publics dégradés, vacance de logement élevée, patrimoine énergivore, concentration de publics en difficultés), la Ville de Remiremont et Vosgelis ont l'intention conjointe de modifier structurellement la physionomie du quartier, de lui rendre une attractivité perdue, de travailler sur le désenclavement, sur son image au travers la mise en oeuvre d'un projet global concerté ambitieux, sur la base d'une requalification du cadre de vie. Alors même que le soutien financier de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) sur ce projet est exclu, puisque le quartier ne fait pas partie de la liste retenue par l'ANRU.

Depuis 2012-2013 en effet, les 2 acteurs se sont investis dans une étude de re - qualification du site réalisée avec l'appui d'un cabinet conseil. Ils se sont engagés depuis, sur un programme de rénovation urbaine qui va prendre davantage d'envergure dans le cadre du nouveau contrat de ville.

B / ENJEUX / OBJECTIFS

L'objectif à atteindre au terme du contrat sera la modification, à la fois de la configuration

physique du quartier mais également de ses fonctions, et de son image psychologique aux yeux de l'unité urbaine. Soit parvenir à faire de Rhumont un quartier attractif à l'instar des autres quartiers de la Ville, grâce à de nouvelles possibilités offertes aux habitants en matière de mobilité, d'offre de services, d'équipements, et de logements adaptés aux familles / ménages.

Restructuration physique

La restructuration physique passera par la mise en oeuvre d'un programme de déconstruction de 182 logements soit 39 % de l'existant, d'un programme de reconstruction adjacent avec une réhabilitation des logements conservés (280 logements), une requalification des espaces, une modification des parcours de cheminements avec un axe central (coulée verte) permettant le désenclavement du quartier, une diversification des usages du quartier avec de nouveaux services et équipements mis en place. Le quartier présentera à terme une configuration plus aérée avec 1/3 de moins de logements sociaux.

Amélioration de la gestion urbaine

La mise en oeuvre d'une gestion urbaine de proximité (GUP) est prévue à courte échéance, comme suite donnée au diagnostic en marchant réalisé par un cabinet d'étude externe (financé par le CGET). Les responsabilités de chacun (Ville / EPCI / Bailleur / services de l'Etat / habitants) seront ainsi formalisées sous forme de convention ou charte, dans l'entretien et la maintenance des espaces pour pérenniser les actions engagées dans le cadre de la rénovation urbaine). A terme, la GUP pourrait aller jusqu'à la formalisation d'interventions plus sociales contribuant à la qualité du cadre de vie, telles que les animations de proximité, la prévention, la prise en charge de la mobilité, au travers notamment le développement d'une régie.

Les équipements publics présents dans le quartier (écoles/ gymnase, aire extérieure de sport, jeux pour enfants...) devront profiter du dynamisme engendré par la mutation du site par une amélioration de leur niveau de service (bâti, nouvelles activités...). Les services à la population seront renforcés (accompagnement social / commerces / services).

Modification psychologique de l'image du quartier

Afin d'attirer de nouveaux habitants / usagers sur le quartier en cours de rénovation, il sera assuré une importante promotion du site de type marketing territorial en mettant en exergue les modifications, les atouts du site (liaison facilitée avec le centre ville, proximité de la forêt, logement de qualité, vue panoramique...), les avantages d'y résider mais également d'y installer son entreprise, son commerce. L'enjeu d'une renomination à terme est important, tout comme la promotion de la tranquillité publique actuellement existante sur le site (cf enquête aux habitants / statistique DDSP).

Rétablir la diversité sociale

Le rétablissement de la mixité sociale au sein du quartier est un enjeu essentiel du contrat. A ce titre, la diversification de l'habitat devient un point essentiel de la requalification : sur les emprises libérées des bâtiments à démolir, la réalisation d'opérations d'accession à la propriété (promotion privée ou sécurisée de type PSLA) ou encore la reconstruction de logements sociaux de type différenciés (pavillons) serait bénéfique. Celle-ci devra s'intégrer dans le cadre d'une politique globale de l'habitat menée à l'échelle communale, voire extracommunale.

Dans un premier temps, il reste essentiel de veiller au sein de la commission d'attribution de logement du bailleur public, à rechercher au sein des immeubles un équilibre entre les familles aux revenus modestes et celles aux revenus très modestes.

Sur la base du projet de départ , 4 grands axes ont été validés :

- Requalifier le cadre de vie
- Améliorer de la gestion quotidienne de proximité
- Travailler la diversification des fonctions et usages du quartier
- Assurer une plus grande mixité sociale sur le Rhumont (ainsi qu'à tous les quartiers)

Deux axes stratégiques ressortent de ce diagnostic : l'aspect aménagement urbain, et l'aspect politique de peuplement.

Sur l' AXE HABITAT / AMENAGEMENT URBAIN

AXE HABITAT / AMENAGEMENT URBAIN				
	OBJECTIFS	Plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs Evaluation
Objectif 1	Requalifier le cadre de vie	Mise en oeuvre d'un programme de démolition à Court Terme Amélioration du bâti conservé Requalification et restructuration de l'espace public (voirie / cheminements) Diversification du bâti	VOSGELIS/ Ville Maison de l'Emploi / Conseil Départemental / CR CDC / ADEME / Préfecture de Région	Modification configuration quartier Montant des investissements
Objectif 2	Améliorer la gestion quotidienne de proximité	Réalisation du diagnostic en marchant Amélioration de la gestion du traitement des ordures ménagères (fréquence / stockage) Amélioration de la gestion / l'entretien des espaces extérieurs / des équipements Elaboration d'une convention GUP pour formaliser les interventions de chacun Réalisation d'une étude sur la pertinence d'une régie de quartier pour gérer l'entretien du bâti et des extérieurs et autres compétences	Ville / Vosgeslis CDC / ADEME / sicovad	Contenu de la GUP Respect du calendrier établi Evaluation diagnostic en marchant
Objectif 3	Diversifier les fonctions et usages valorisant les atouts du quartier	Désenclaver le quartier en y organisant des manifestations à l'échelle de la ville Rechercher l'implantation d' équipements publics de ville / de services / de commerces (restructuration cellules commerciales, restructuration de l'école élémentaire , étude et mise en oeuvre selon pertinence, de permanences de services publics de proximité) Organiser l'utilisation de l'espace boisé en arrière du quartier par les habitants du quartier et par l'ensemble de la Ville (parcours de santé/ sentiers pédestres..)	Ville / vosgelis / partenaires privés Chambres consulaires / FISAC Ville / Pôle emploi Caf / Conseil Départemental / ONF / Club vosgien ...	Nombre de manifestations organisées Taux et qualité des équipements / services
Objectif 4	Développement de la mobilité	Repérage sur les dispositifs existants et les moyens de leur développement. Etude de faisabilité sur les autres dispositifs possibles : VAD permettant l'amélioration de la desserte en transport.	Ville / entreprise d'insertion / CDC / feder / CR	

En matière d'aménagement urbain, le programme de travaux déjà établi devrait s'étaler jusqu'en 2019 selon le schéma suivant :

- la démolition totale ou partielle de 3 bâtiments logements inoccupés, vides ou vétustes (ban de Ramonchamps / Tendon et tour de Neuvillers). Ces démolitions s'échelonnent de 2014 à 2016. Les familles issues de ces immeubles pourraient être relogées dans le quartier qui offre suffisamment de logements vacants,
- la réhabilitation de 8 bâtiments représentant 280 logements (de 2013 à 2016) : réfection des façades avec isolation extérieure ainsi que résidentialisation avec la création d'un parking (de 2013 à 2018).
- le réaménagement des voies de circulation piétonnes et automobiles à l'intérieur du quartier par la Ville.

Ce programme a débuté : isolation et ravalement de façades, travaux de résidentialisation sur certains bans (sécurisation des entrées), construction par Vosgelis de 12 logements en prêt locatif, aidé d'intégration (PLAI) sis rue des Etangs Baguette. Cette dernière opération financée en 2012 par des crédits de droit commun (DAOL-BOP135), a bénéficié d'une subvention de 90000 euros pour un montant d'investissement de 1,8 M€.

Parallèlement sur le volet diversification des fonctions d'usage, un projet de rénovation adjacent a débuté en janvier 2015, et concerne la restructuration de l'ancienne école élémentaire de Rhumont. L'objectif est de créer une maison dédiée aux associations et services. Cette implantation permettra de drainer une population communale sur le quartier, et permettra à la population du site d'avoir de nouvelles activités et services à sa disposition.

Cette maison comprendra :

- « les restaurants du coeur »
- « l'antenne de proximité du centre social »
- « la Protection Maternelle Infantile » du Conseil Départemental
- une association de danse classiques « pointes et entrechats »
- une association d'arts plastiques « créativ'arts »
- la ludothèque
- l'association des « amis du centre pédagogique et de documentation » ACCDAP

Le financement de ce projet de rénovation peut être assuré selon les opérations par des crédits de droit commun affectés au logement, le FEDER, des prêts bancaires (CDC ou autres) ainsi que des fonds propres. Vosgelis pour sa part investit 12M€ en très grande majorité en autofinancement.

Sur l'AXE 2 : HABITAT et PEUPEMENT

L'enjeu majeur sur le quartier reste le rétablissement de la mixité en terme de population, mixité sociale, culturelle. Différents leviers opérationnels sont pressentis =

	OBJECTIFS	Plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs Evaluation
Objectif 1	Développement d'une politique de peuplement concertée	Avoir des critères partagés en commission d'attribution sur l'entrée des personnes (limiter les familles les plus précaires)	VOSGELIS / VILLE	Ré-équilibre des profils sociaux au sein des bans et entre bans.
Objectif 2	Diversifier l'offre de logement pour capter d'autres profils de demandeurs	Créer des logements adaptés aux familles Travailler la résidentialisation des bans Programme de rénovation	VILLE / VOSGELIS / DDT	Nombre de nouvelles familles/ménages profils des nouvelles familles/ménages
Objectif 3	Développer l'attractivité du quartier pour faire venir des familles extérieures	Développement / création d'équipements Embellissement du quartier Valoriser le quartier en terme de communication	VILLE / VOSGELIS / DDT / Associations / Conseil citoyen	Nombre de nouvelles familles/ménages profils des nouvelles familles/ménages

C / PLAN D'ACTIONS

Le programme d'actions prévoit onze interventions prioritaires : 9 dans le champs de l'amélioration de l'habitat et 3 entrant dans le cadre de la politique de peuplement.

HABITAT CADRE DE VIE

AXE 1 : Amélioration de l'habitat / Aménagement urbain

FICHE ACTION 3.1.1.

Objectif opérationnel 1 REQUALIFIER LE CADRE DE VIE						
Contexte = <i>Quartier présentant de nombreux atouts (vue panoramique / grands espaces végétaux / stationnement) et à fort potentiel d'aménagement urbain. Mais image négative de la population extérieure qui ne veut pas s'y installer. Dernière opération de renouvellement urbain réalisée en 2000 (destruction de 3 tours)</i>					Chiffres clefs : 30 % de vacance sur parc locatif / 182 logements à déconstruire d'ici 2020	
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants QPV et extérieurs						
Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) : nombre logements sur déconstruction / déconstruction / réhabilitation						
FICHE ACTION 3.1.1. PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN						
Buts à atteindre : Modification structurelle de la physionomie du quartier pour lui rendre son attractivité perdue						
Impacts attendus : adaptation des logements à la demande / diversification du bâti / installation de nouveaux foyers						
Plan d'actions ou actions envisagées : Déconstruction / Reconstruction / Réhabilitation / Résidentialisation						
Moyens à mettre en œuvre : VOSGELIS						
Quartier(s) visé(s) : Rhumont						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : VOSGELIS						
Partenaires : DDT / VILLE / maison de l'emploi / CG / CR / CDC / Ademe						
Mode d'évaluation : Qualitative = modification de la configuration du quartier Quantitatif = montant des investissements						

**Objectif opérationnel 1
REQUALIFIER LE CADRE DE VIE**

Contexte = Le diagnostic en marchant réalisé sur le quartier pointe : des espaces verts sans réelle mise en valeur (pas d'usages spécifiques des potentialités) : de nombreuses pelouses communes, mais peu de fleurissement De nombreux espaces minéralisés : parking, aires stabilisées, terrains de jeux ou friches, espaces vides qui interrogent leurs usages et potentialités. Les espaces de loisirs dédiés au jeu, à la détente et au sport sont peu nombreux, peu adaptés et mal situés (cf diagnostic en marchant)

Chiffres clefs :
4 bâtiments prévus à la déconstruction.
Des grands parking non utilisés.

Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants

Référence à la convention ministérielle :
Indicateur(s) :

**FICHE ACTION 3.1.2.
REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC**

Buts à atteindre : requalification / restructuration des espaces publics (espaces minéralisés – espaces verts – friches – stationnement)

Impacts attendus : réappropriation de l'espace public par et pour les habitants

Plan d'actions ou actions envisagées : Recensement des espaces dits « vides » à valoriser : priorisation des espaces à investir/réinvestir pour différents usages : jeu , fleurissement, stationnements. Remise en état des petits jeux existants. Réflexion sur de nouveaux espaces / mobilier de jeux à créer. Réflexion sur l'usage du terrain des 4 tours et sur le devenir des nouveaux terrains déconstruits. Nommer les lieux, les espaces publics.

Moyens à mettre en œuvre : **VILLE**

Quartier(s) visé(s) : **Rhumont**

Dispositifs associés : Convention Vosgelis (résidentialisation)

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : **VILLE**

Partenaires : **VOSGELIS / VILLE / Ecole / Lycée professionnel / autres partenaires locaux**

Mode d'évaluation : Qualitatif (satisfaction des habitants- changement de l'image du quartier)
Quantitatif (montant des investissements des aménagements)

HABITAT CADRE DE VIE

AXE 1 : Amélioration de l'habitat / Aménagement urbain

FICHE ACTION 3.2.1.

Objectif opérationnel 2 Améliorer la qualité de vie sur le quartier						
Contexte = Quartier d'habitat social dont l'entretien est géré conjointement par Vosgeslis au niveau du bâti et par la Ville au niveau de l'espace public. Ambiguïté pour les habitants sur les compétences et responsabilités de chacun. Nécessité également de formaliser les domaines d'interventions pour améliorer les services à la population.				Chiffres clefs : 1320 habitants sur le périmètre. 739 personnes dans l'habitat social		
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants						
Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) :						
FICHE ACTION 3.2.1. Elaboration , mise en oeuvre d'une convention GUP						
Buts à atteindre : Amélioration de la gestion urbaine de proximité						
Impacts attendus : Formalisation des interventions de chacun (ville / bailleur / services état / Habitants) dans l'entretien et la maintenance des espaces - Renforcement des services à la population						
Plan d'actions ou actions envisagées : Réalisation d'un diagnostic en marchant / Elaboration d'une méthode d'intervention, d'une convention GUP						
Moyens à mettre en œuvre : VILLE / VOSGELIS						
Quartier(s) visé(s) : Rhumont						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : VILLE Partenaires : - VOSGELIS / CDC / Sicovad / ADEME						
Mode d'évaluation : Qualitatif = contenu de la GUP / Réalisation et suivi du programme d'interventions (outil du diagnostic en marchant) / Evaluation à 8 mois (évaluation régulière des lieux, visites hebdomadaires, tableaux de bords						

Objectif opérationnel 2													
Améliorer la qualité de vie sur le quartier													
<p>Contexte = <i>Quartier d'habitat social dont l'entretien est géré conjointement par Vosgeslis au niveau du bâti et par la Ville au niveau de l'espace public. Ambiguïté pour les habitants sur les compétences et responsabilités de chacun. Nécessité également de formaliser les domaines d'interventions pour améliorer les services à la population. Une population en demande de services, de commerces, de dispositif en faveur de la mobilité</i></p>						<p>Chiffres clefs : 1320 habitants sur le périmètre. 739 personnes dans l'habitat social</p>							
<p>Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants</p>													
<p>Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) :</p>													
<p>FICHE ACTION 3.2.2. ETUDE FAISABILITE REGIE DE QUARTIER</p>													
<p>Buts à atteindre : Réalisation d'une étude sur pertinence d'une régie de quartier pour améliorer la gestion de l'entretien du bâti et des extérieurs, voire d'autres compétences telles que la mobilité, le service aux personnes</p>													
<p>Impacts attendus : Création d'une régie / Renforcement des services à la population : meilleure gestion des encombrants/tri déchets/propreté espaces verts, équipements extérieurs, parties communes des immeubles/Interventions rapides lorsque dégradations et dysfonctionnements /activité pédagogique, action de médiation, de communication</p>													
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : Etude sur faisabilité / recrutement d'un poste adulte relais pour le développement la gestion de la régie / Mise en oeuvre jardins partagés – dispositif favorisant la mobilité</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : VILLE / VOSGELIS</p>													
<p>Quartier(s) visé(s) : Rhumont</p>													
<p>Dispositifs associés : charte des régies de quartier</p>													
<table border="1"> <tr> <td>Réalisation ou Convention pluriannuelle</td> <td>2015</td> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> </table>							Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020							
<p>Pilote : VILLE Partenaires : CDC / DIRECCTE / Pôle emploi / FACE / associations d'insertion / associations locales</p>													
<p>Mode d'évaluation : enquête satisfaction habitants</p>													

HABITAT CADRE DE VIE

AXE 1 : Amélioration de l'habitat / Aménagement urbain

FICHE ACTION 3.2.3.

<p>Objectif opérationnel 2 Améliorer la qualité de vie urbaine</p>						
Contexte = Formaliser les domaines d'intervention de VOSGELIS dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB lié au QPV					Chiffres clefs :	
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants						
Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) :						
<p>FICHE ACTION 3.2.3. Actions Abattement TFPB pour la qualité de vie urbaine</p>						
Buts à atteindre : Améliorer la qualité de vie urbaine des habitants du quartier QPV						
Impacts attendus : Mobilisation de ressources complémentaires dédiés aux surcoûts engendrés par les besoins spécifiques du quartier						
Plan d'actions ou actions envisagées :						
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'organisation de proximité par notamment le déplacement et la mise en place d' un nouveau point d' accueil pour les locataires, • Pose de compteurs individuels eau • Formation et soutien au personnel de proximité • Organisation d' actions collectives de sensibilisation des habitants , d' animation , d' information et d' amélioration du lien social • Effectuer des petits travaux d'amélioration de la qualité de service • Mise à disposition de locaux à titre gratuit • Accompagnement sur la réflexion liée à la mise en place d' une Régie de Quartier • Participation à la mise en place du travail sur les clauses d' insertion en lien avec pôle emploi 						
Moyens à mettre en œuvre : VOSGELIS / ETAT						
Quartier(s) visé(s) : Rhumont						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : VOSGELIS						
Partenaires : Habitants, Conseil citoyen , Ville						
Mode d'évaluation : définis dans la convention signée avec l' Etat						

HABITAT CADRE DE VIE

AXE 1 : Amélioration de l'habitat / Aménagement urbain

FICHE ACTION 3.2.4.

<p>Objectif opérationnel 2 Améliorer la qualité de vie urbaine</p>						
Contexte = Paupérisation des habitants et pouvoir d'achat des familles en diminution					Chiffres clefs :	
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants						
Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) :						
<p>FICHE ACTION 3.2.4. Lutter contre la précarité énergétique</p>						
Buts à atteindre : Sensibiliser les habitants du quartier aux écocestes						
Impacts attendus : Faire diminuer les consommations énergétiques pour redonner du pouvoir d'achat						
Plan d'actions ou actions envisagées : Visites à domicile, Bilan de consommation et économie annuelle chiffrée, Actions collectives de sensibilisation auprès des enfants						
Moyens à mettre en œuvre : VOSGELIS / FACE pour année 2015, à voir ensuite						
Quartier(s) visé(s) : Rhumont						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : VOSGELIS Partenaires : Habitants, Conseil citoyen , Ville						
Mode d'évaluation : nombre de nouvelles familles visitées , nombre d' actions collectives organisées						

Objectif opérationnel 3 Diversifier les usages et fonctions du quartier pour valoriser ses atouts						
Contexte = Désertification des commerces, des services à la population. Enclavement du quartier ne permettant pas d'échanges avec l'unité urbaine. Quartier excentré, peu d'échanges avec l'unité urbaine.					Chiffres clefs : 1 seul commerce perdu.	
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants						
Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) :						
FICHE ACTION 3.3.1. Diversification des fonctions / usages du quartier						
Buts à atteindre : Modifier l'image du quartier en développant ses usages et fonctions						
Impacts attendus : Développer l'attractivité du quartier aux yeux de l'unité urbaine. Attirer de nouveaux foyers, familles sur le quartier.						
Plan d'actions ou actions envisagées : Organisation sur le quartier de manifestations d'envergure communale / implantation d'équipements publics à destination de l'ensemble de la population / mises en place de services , de commerces / Utilisation de l'espace boisé pour de nouvelles activités.						
Moyens à mettre en œuvre : VILLE						
Quartier(s) visé(s) : Rhumont						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : VILLE Partenaires : VOSGELIS / CDC / DIRECCTE / Pôle emploi / FACE / Associations locales						
Mode d'évaluation : Nombre de manifestations / Nouveaux équipements / services						

**Objectif opérationnel 4
Développement de la mobilité**

Contexte = Concentration de population à faible revenus ne disposant pas de moyens en mobilité nécessaires à l'accès aux services publics, commerces et activité de loisirs et services. Enclavement du quartier . Navette existante mais insuffisante.

Chiffres clefs :
d'après l'enquête à la population : 57,33% des foyers n'ont pas de voiture. 76 % des personnes interrogées voudraient un transport quotidien

Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants

Référence à la convention ministérielle :
Indicateur(s) :

**FICHE ACTION 3.4.1.
ETUDE SUR LA MOBILITE**

Buts à atteindre : Permettre aux habitants d'accéder aux services et activités sur la ville

Impacts attendus : Plus forte intégration, facilitation des flux entre quartier et unité urbaine

Plan d'actions ou actions envisagées : Repérage sur les besoins / les dispositifs existants / les moyens de leur développement / Analyse des dispositifs possibles

Moyens à mettre en œuvre : **VILLE**

Quartier(s) visé(s) : **Rhumont**

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : **VILLE**

Partenaires : - **Conseil citoyen / Entreprise d'insertion / CDC / feder / CR**

Mode d'évaluation :

Objectif opérationnel 1
DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE PEUPLEMENT

Contexte = Le quartier de Rhumont comprend 1320 (périmètre QPV) pour 8121 habitants sur la ville. L'habitat social comprend 739 personnes avec plus de 40 % de personnes seules. Le revenu médian s'élève à 8000 €. Le quartier concentre 55 % des allocataires CAF étrangers de la ville, 34,26 % des bénéficiaires du RSA, 29,34% des bénéficiaires de l'AAH, 31,67 % des allocataires CAF sous le seuil des bas revenus.

Chiffres clefs :
indice de
précarité de 27
% pour 14 %
sur la ville

Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants

Référence à la convention ministérielle : article 97 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014
Indicateur(s) : répartition des populations

FICHE ACTION 4.1.1.
SUIVI DE L'OCCUPATION
Développement d'une politique de peuplement concertée

Buts à atteindre : Améliorer la mixité sociale existante - Equilibrer l'occupation du parc en matière de peuplement

Impacts attendus : Permettre l'application des politiques de peuplement et d'attribution prédéfinies - Rééquilibrage des profils sociaux au sein des bans / entre bans / entre les différents quartiers d'habitat social

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Améliorer la connaissance de la population sur les quartiers de référence lors des attributions des logements sociaux.
- Définitions et choix de ratios à prendre en compte (ressources, composition familiale, catégories socio-professionnelles..)
- Choix du niveau de regroupement de ces ratios (ensembles immobiliers, bâtiment, entrées) à différencier suivant la nature individuelle ou collective du logement concerné.

Moyens à mettre en œuvre :

- le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID)
- Le dispositif de gestion partagée de la demande

Quartier(s) visé(s) : **Rhumont**

Dispositifs associés : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), fond social du logement (FSL) et mesures d'accompagnement social de l'Etat et du Conseil Départemental.

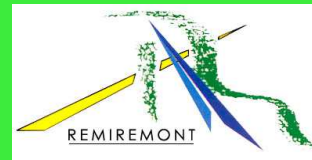
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Pilote : **Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges**

Partenaires : Etat (DDCSPP, DDT), Conseil Départemental, Vosgelis

Mode d'évaluation : Nombre d'attributions à des locataires par rapport aux plafonds des ressources HLM (30%,60%,100%)

Objectif opérationnel 2 Diversification de l'offre de logement							
<p>Contexte = Programme de déconstruction en cours. A terme, taux de logement sociaux sur la ville inférieur au quota obligatoire. Or actuellement concentration de population à faible revenus, bénéficiaires des minimas sociaux.</p>	<p>Chiffres clefs : déconstruction de 182 logements prévus à l'horizon 2020. Taux logements sociaux inférieur à terme au 20%</p>						
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants							
Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) :							
FICHE ACTION 4.2.1. DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS							
Buts à atteindre : Développer la mixité sociale existante							
Impacts attendus : capter d'autres profils de demandeurs pour un plus grande diversité sociale des foyers / répondre à la demande existante							
Plan d'actions ou actions envisagées : Adaptation / création logements répondant à la demande / Travailler la résidentialisation / réflexion conjointe sur le maintien des 20% de logements sociaux sur la commune et l'utilisation des terrains rendus à la ville							
Moyens à mettre en œuvre : VOSGELIS / VILLE Quartier(s) visé(s) : Rhumont							
Dispositifs associés :							
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 12.5%;">2015</td> <td style="width: 12.5%;">2016</td> <td style="width: 12.5%;">2017</td> <td style="width: 12.5%;">2018</td> <td style="width: 12.5%;">2019</td> <td style="width: 12.5%;">2020</td> </tr> </table>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Pilote : VOSGELIS / VILLE Partenaires :							
Mode d'évaluation : Nombre de nouvelles constructions / typologie							



HABITAT CADRE DE VIE

AXE 2 : HABITAT et PEUPELEMENT

FICHE ACTION 4.3.1.

Objectif opérationnel 3 Développer l'attractivité quartier						
Contexte = Quartier présentant de nombreux atouts en terme de panorama, d'aménagements urbains. Mais quartier faisant l'objet d'une image négative de l'ensemble de la population de l'unité urbaine et de l'extérieur : concentration de populations les plus précarisées, réputation erronée concernant phénomènes de délinquance, enclavement géographique..	Chiffres clefs : La demande de logementx sociaux ne porte pas sur le quartier					
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants						
Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) :						
FICHE ACTION 4.3.1. ACTIONS TRANSVERSALES						
Buts à atteindre : Modifier l'image du quartier / Promotion du quartier						
Impacts attendus : Installation de nouveaux foyers / Mixité sociale						
Plan d'actions ou actions envisagées : travail de communication / développement création d'équipement / de services / embellissement du quartier / Autres actions de promotion du quartier						
Moyens à mettre en œuvre : VOSGELIS / VILLE						
Quartier(s) visé(s) : Rhumont						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : VOSGELIS / VILLE						
Partenaires : Conseil citoyen / associations						
Mode d'évaluation : nombre de nouvelles familles / profils						

Mobilisation des politiques droit commun

Rappel des objectifs définis dans le cadre de la convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la Mer et de la Pêche (7 juin 2013)

- Appel à projet « transport collectifs et développement durable » hors de France. Dans le cadre de la politique de la ville possibilité de majoration de 10 % du taux de subvention aux projets.
- Clauses sociales : réservation de 10 % des heures travaillées et des embauches dans le cadre de travaux d'investissement, de la gestion et de l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.
- Intégration du volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans le Plan de Déplacement Urbain.

Rappel des objectifs définis dans le cadre de la convention avec le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme (décembre 2013)

- Redynamisation artisanal et commerciale dans les quartiers
- Promouvoir l'accompagnement des habitants à la création / développement d'entreprise artisanale en lien avec l'EPARECA.
- Renforcer la mobilisation du fond FISAC sur les territoires les plus fragiles.

3 . VOLET EMPLOI / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A / DIAGNOSTIC PARTAGE (Données pôle emploi juillet 2014)

- La donnée brute de la demande d'emploi catégorie ABC se situe à **286 demandeurs d'emploi**, soit 36,3 % de la DEFM de la commune de Remiremont.
- La part des **jeunes de moins de 26 ans dans la DEFM est de 17.4 %** en juillet 2014
- la part de bénéficiaires de minima sociaux dans la demande d'emploi catégorie ABC est de plus de 44 % en juillet 2014
- La part des **bénéficiaires RSA inscrits comme DE est de 25.5%**.
- **65.4% des DE ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V** (part la plus faible).
- Le nombre de DE ayant un niveau III et + est lui, de 15.4% (**part la plus élevée des 6 quartiers**).
- 42.7 % des demandeurs d'emploi ont plus de 12 mois d'inscription
- Une part relativement important des séniors DE de plus de 50 ans (23.4%)
- 35 jeunes du quartier sont suivis par la mission locale

Quartiers	Nb de DE cat ABC juillet 2014	Part des DE jeunes -26 ans en %	Part des De + 50 ans en %	Part des De à niv qualif ≤ niv 5 en %	Part des DE CLD +12 mois en %	Part des DE bénéficiaires RSA %
Plateau de la justice	816	18.4	21.5	71	39.5	38.8
Bitola Champbeauvert	349	20.9	18.5	70	41.8	36.3
Commune d'Épinal	3330	16.6	21.7	n.c	n.c	n.c
Haut du gras	149	21.4	20	76	43.6	34.8
Commune de Golbey	848	16.7	22.7	?	?	?
Kellermann	337	25.8	19.8	72.4	50.7	29.9
L'Orme – Saint-roch	536	16.6	14.7	76	51.5	36.7
Commune de Saint-Dié	2443	16.7	22.3	nc	nc	nc
Rhumont	286	17.5	23.4	65.4	42.6	25.5
Commune de Remiremont	787	15.7	28.5	65.2	38	21.5

Le quartier présente donc une forte problématique de minima sociaux et de sous qualification même si ce taux est inférieur aux autres quartiers politique de la Ville vosgiens.

Le taux de chômage est de 30,5% pour les femmes et 32,20 % pour les hommes (INSEE) pour 23 % sur la Ville. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans indique que 60% des femmes et 51,3% des hommes ne sont pas en situation d'emploi sur le quartier.

Deux enjeux essentiels se dégagent pour réduire les écarts de taux d'emploi entre le quartier et la ville :

- Améliorer l'accès aux services de droit commun / optimiser l'utilisation d'offre de services existante
- Faire monter en compétences / capacités les publics les plus éloignés de l'emploi.

Parallèlement, on note une désertification des commerces depuis 2000 et une forte attente des habitants en matière de services et commerces. Des locaux vacants permettant d'accueillir des activités libérales, commerciales existent au sein du parc locatif. Mais l'absence de dynamique d'entrepreneuriat, de création d'entreprises ne permet pas de redynamiser ce quartier.

Deux enjeux se dégagent sur cet axe :

- Développer l'offre commerciale et de services
- Attirer et soutenir les projets d'activités économiques favorables à l'attractivité du quartier

B / ENJEUX / OBJECTIFS

L'objectif à atteindre est la réduction des écarts de taux d'emplois entre le quartier et la Ville en particulier au bénéfice des jeunes / femmes en intégrant la lutte contre les discriminations. Plusieurs conventions d'objectifs signées avec les différents ministères permettront de travailler sur les différents objectifs ciblés, notamment le développement des clauses sociales, des chantiers d'insertion, du poids des publics prioritaires sur les différents dispositifs, du développement de l'accompagnement des porteurs de projets.

AXE 1 : Aider à l'insertion des publics en développant les liens avec le monde économique				
OBJECTIFS		Plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs évaluation
Objectif 1	Mieux repérer les publics prioritaires du quartier, connaître et appréhender la demande d'emploi non inscrite.	Repérage des publics	VILLE / Pôle emploi / mission locale / Associations des usagers / centre social / UT88 DIRECCTE Lorraine	Mise en place d'un groupe spécifique type GSE/ Nombre d'action sur les quartiers
Objectif 2	Renforcer le poids des publics prioritaires (jeunes, + de 50 ans, minimas sociaux) dans les mesures emploi : CUI / CAE / CIE / EAV, garantie jeunes, alternance, contrat de génération- service civique comme levier d'insertion pour les jeunes)	Réflexion autour des modalités d'information, de communication, de promotion ponctuelles des dispositifs auprès des demandeurs / et des employeurs. Création d' un poste de Médiateur.	VILLE / UT88 DIRECCTE Lorraine / Mission locale / Pôle Emploi	Augmentation du % du public rhumont sur les différents dispositifs (CIVIS/EA/CUI...)
Objectif 3	Développer l'accompagnement renforcé du public prioritaire	Mobilité professionnelle Accès à la formation Actions de proximité Renforcer le partenariat avec le monde économique (Mobilisation entreprise / FACE) Création de poste Adulte relais Médiation Emploi/ Permanence sur site)	VILLE / Mission locale / pôle emploi /UT88 DIRECCTE Lorraine	Nombre d'actions sur le quartier Nombre et profil des bénéficiaires
Objectif 4	Développer l'offre d'insertion par l'activité économique.	Développement des clauses sociales Délocalisation d'activités d'insertion dans le quartier Étude de faisabilité sur la mise en place d'une régie de quartier	VILLE / MAISON DE L'EMPLOI / VOSGELIS / Mission locale / pôle emploi/UT88 DIRECCTE Lorraine/ Structures d'insertion par l'activité économique	Nombre d'heures développées dans le cadre des clauses et des chantiers d'insertion / Nombre et profil des bénéficiaires

Étude de faisabilité d'un projet innovant : une Régie de quartier.

Le projet prévoit l'étude de faisabilité d'une régie de quartier. Les régies de quartier sont des associations loi 1901 dont l'objet social est le développement économique, social et culturel du quartier (en zone urbaine) pour lequel elles agissent. Les régies élaborent leur projet économique, politique et social grâce à la volonté partagée des habitants, des élus des collectivités, des représentants des bailleurs sociaux et des acteurs socio-économique

Les régies de quartier respectent une charte nationale. Celle-ci sert à l'attribution de la marque collective « régie de quartier » et par son annexe « régie de territoire », détenue par le Comité national de liaison des Régies de quartier.

Embauchant en priorité des habitants du quartier, elles peuvent être conventionnées en tant que structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Les régies de quartier sont des associations d'un secteur mixte intégrant une production et une vente de biens et de services et des activités d'utilité sociale.

La régie de quartier passe des contrats aux conditions du marché avec les bailleurs sociaux et les collectivités locales.

Les activités supports qu'elles développent le sont dans le but de rendre un service aux habitants et de développer des actions d'insertion dans l'emploi. La production de services la plus fréquente est liée à la gestion urbaine de proximité : équipe de médiateurs, chantiers d'insertion, réhabilitation de logement, entretien de l'habitat, des espaces verts ou des parties communes d'immeubles, gestion durable des déchets, jardins partagés, maintenance ou réparations diverses, aide à la mobilité...

Principaux partenaires mobilisables : Caisse des dépôts et consignations / DIRECCTE / Pôle emploi / Vosgelis / La Ville et la communauté de communes / FACE

AXE STRATEGIQUE 2 : Soutenir le développement économique du quartier et accompagner durablement la création d'entreprise				
OBJECTIFS	Plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs Évaluation	
Objectif 1	Développer l'entrepreneuriat et l'initiative économique sur le quartier, la commune et à l'échelle du bassin d'emploi.	Réalisation d'un diagnostic communal sur le développement économique Actions de promotion, de communication sur dispositif d'accompagnement, d'aide, sur le quartier et sur l'unité urbaine Définition de modalités opérationnelles de mise en oeuvre (partenaires intervenants/guichet unique/promotion des dispositifs / orientation...) Promouvoir l'initiative économique (création d'entreprises et de commerces sur le quartier en dehors du quartier par les habitants du quartier)	VILLE / Pôle emploi / mission locale / caisse des dépôts / Chambres consulaires	Nombre et qualité des actions en communication, nombre d'accompagnements réalisés, augmentation du % des bénéficiaires du dispositif NACRE nombre de projets réalisés
Objectif 2	Accompagner durablement les créateurs d'entreprises et valoriser la réussite entrepreneuriale (État / CDC)	Repérer les porteurs de projets Accompagner les créateurs Promouvoir la réussite	VILLE / Pôle emploi / mission locale / caisse des dépôts / Chambres consulaires	
Objectif 3	Soutenir le développement de l'offre commerciale et de services	Restructuration des cellules commerciales Accompagnement et développement du dernier commerce existant	VILLE / VOSGELIS / FISAC chambres consulaires	

C / PLAN D'ACTIONS

Le programme d'actions prévoit 7 actions dans le champs de l'insertion, et 3 dans le domaine du développement économique . Les partenaires privilégiés de ces champs d'interventions restent la Direccte, les chambres consulaires, le Conseil Départemental en matière d'insertion.

EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE 1 Aider à l'insertion des publics en développant les liens avec le monde économique

FICHE ACTION 5.1.1.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1
Mieux repérer le public prioritaire du quartier
connaître et appréhender la demande d'emploi non inscrite

Contexte : demande d'emploi plus élevée qu' à Remiremont Ville, problématique de minima sociaux et de sous qualification,	Chiffres clefs : 286 DEFM
Public(s) cible(s) : Publics DE et en recherche d'insertion professionnelle du QPV, entreprises et associations pouvant œuvrer en faveur de ces publics,	42,7% DELD 23,4 % DE senior 65,4 % DE< ou = niveau V

Référence à la convention ministérielle : Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013.

Indicateur(s) :

- 26,9 % d'emplois d'avenir QPV dans les entrées totales en emploi d'avenir
- 11,9 % pour les CUI-CAE
- 11,5 % pour les CUI-CIE
- 21 % pour la Garantie jeunes

FICHE ACTION 5.1.1.
CREATION d'un GROUPE SOLIDARITE EMPLOI

Buts à atteindre : capter l'ensemble des publics DE et en recherche d'insertion professionnelle du QPV et les identifier ;

Impacts attendus : mettre en cohérence et mobiliser les dispositifs pour l'emploi en faveur des quartiers : appréhender l'ensemble de la DE, inscrite et non inscrite, et améliorer son accès aux services de droit commun.

Plan d'actions ou actions envisagées : Repérer les publics prioritaires et leur fournir les informations nécessaires à leur bonne connaissance des acteurs de l'insertion et de l'emploi. Proposer des actions en adéquation avec leurs besoins formation, insertion pro. etc.

Moyens à mettre en œuvre : mise en place d'un GSE

Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : mission contrat de ville

Partenaires : Pôle emploi, mission locale, associations des usagers, centre social, SIAE, CD88, CRL, Cap emploi, facilitateur de clauses, centre social, déléguée du préfet à la politique de la ville, UT88 DIRECCTE LORRAINE.

Mode d'évaluation : enquête quartier (avant/après) sur l'évolution de la connaissance des acteurs de l'emploi et de l'insertion ; fréquence des GSE, nombre d'actions mises en œuvre avec le nombre et le profil des participants.

FICHE ACTION 5.2.1.

Objectif opérationnel 2
Renforcer le poids des publics prioritaires dans les mesures emplois

Contexte : demande d'emploi plus élevée qu' à Remiremont Ville, problématique de minima sociaux et de sous qualification,	Chiffres clefs : 286 DEFM 42,7% DELD 23,4 % DE senior 65,4 % DE< ou = niveau V
Public(s) cible(s) : publics DE et en recherche d'insertion professionnelle du QPV, entreprises et associations pouvant œuvrer en faveur de ces publics,	

Référence à la convention ministérielle : Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013.

Indicateur(s) :

- 26,9 % d'emplois d'avenir QPV dans les entrées totales en emploi d'avenir
- 11,9 % pour les CUI-CAE
- 11,5 % pour les CUI-CIE
- 21 % pour la Garantie jeunes

FICHE ACTION 5.2.1.
CREATION d'un POSTE de MEDiateUR

Buts à atteindre : augmenter le % des publics QPV dans les dispositifs emplois.

Impacts attendus : diminution de la DEFM du quartier grâce à une meilleure insertion professionnelle ou augmenter le taux d'emploi des publics QPV, diminution des écarts emploi entre le quartier et la ville ;

Plan d'actions ou actions envisagées :

Informations, communications, promotions des dispositifs emploi auprès des DE du quartier et des employeurs locaux. Favoriser le positionnement des publics QPV dans les actions locales (PE, ML, SIAE, etc.)
 Suivi renforcé des DE du quartier.

Moyens à mettre en œuvre : création d'un poste de médiateur

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : GSE (préparation, recensement des actions à venir et suivi des actions mises en œuvre)

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : UT88 DIRECCTE LORRAINE

Partenaires : membres du GSE

Mode d'évaluation : nombre d'actions de communication, nombre de DE ou employeurs conviés, nombre de DE ou employeurs présents, nombre de contrats signés à l'issue.

Part des publics QPV dans les dispositifs / Parcours de ces publics

**Objectif opérationnel 3
Développer l'accompagnement renforcé du public prioritaire**

Contexte : demande d'emploi plus élevée qu' à Remiremont Ville, problématique de minima sociaux et de sous qualification,	Chiffres clefs : 286 DEFM
Public(s) cible(s) : publics DE et en recherche d'insertion professionnelle du QPV, entreprises et associations pouvant œuvrer en faveur de ces publics,	42,7% DELD 23,4 % DE senior 65,4 % DE< ou = niveau V

Référence à la convention ministérielle : Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013.

Indicateur(s) :

- 26,9 % d'emplois d'avenir QPV dans les entrées totales en emploi d'avenir
- 11,9 % pour les CUI-CAE
- 11,5 % pour les CUI-CIE
- 21 % pour la Garantie jeunes

**FICHE ACTION 5.3.1.
DIMINUER LES FREINS A L'EMPLOI/AMELIORER L'EMPLOYABILITE**

Buts à atteindre : diminuer les freins à l'emploi afin d'augmenter l'employabilité du public prioritaire ;

Impacts attendus : diminution des problématiques sociales, amélioration de l'accès à la formation, augmentation de la mobilité professionnelle ;

Renforcer le partenariat avec le monde économique (FACE notamment)

Plan d'actions ou actions envisagées : actions de proximité (mobilité, formation, etc.)

Moyens à mettre en œuvre : création d'un poste d'adulte relais

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : GSE

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilotes : Pôle emploi / Mission locale

Partenaires : membres du GSE

Mode d'évaluation : nombre d'actions, nombre et profil des bénéficiaires, nombre de personnes ayant une solution positive en fin d'action.

FICHE ACTION 5.3.2.

Objectif opérationnel 3 Développer l'accompagnement renforcé du public prioritaire						
Contexte : Le Quartier du Rhumont concentre 25% de la population jeune de Remiremont. Une cinquantaine sont suivis par la Mission Locale du Pays de Remiremont soit environ 4% des jeunes accompagnés par la structure en 2014.	Chiffres clefs : 47 jeunes en contact dont 16 primos					
Public(s) cible(s) : Jeunes 16/25 ans sortis du système scolaire						
Référence à la convention ministérielle : Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013. Indicateur(s) : nombre de suivis / d'entrée en formation / en emploi						
FICHE ACTION 5.3.2. Accompagnement renforcé des jeunes par la mission locale						
Buts à atteindre : - Meilleur repérage du public 16/25 non connus MLPRV - Renforcer le poids des publics jeunes dans les mesures pour l'emploi : CAE/CIE starter/ emplois d'avenir, contrats en alternance - Renforcer le poids des publics jeunes QPV dans les mesures d'accompagnement : Civis/ Garantie Jeunes/ ANI / Parrainage - Renforcer le poids des publics jeunes QPV dans l'accès aux actions de formation préqualifiantes et qualifiantes						
Impacts attendus : un objectif de 30% dans les différentes mesures est préconisé par l'Etat						
Plan d'actions ou actions envisagées : - Action de promotion des emplois d'avenir auprès de jeunes suivis par la MLPRV : ateliers délocalisés de TRE (technique de recherche d'emploi) ciblés EAV + coaching via le parrainage - Action de repérage de jeunes non connus par la MLPRV : proposer des réunions de présentation de la MLPRV suivies d'entretiens individuels à des jeunes orientés par les partenaires du quartier du Rhumont. Ces rencontres auront lieu au centre social du Rhumont. - Participation aux recrutements dans le cadre des clauses d'insertion						
Moyens à mettre en œuvre : Des conseillers de la MLPRV dédiés aux actions Locaux de la MLPRV						
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRE <input type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input type="checkbox"/> VECU <input type="checkbox"/> AUTRE :						
Dispositifs associés : S'inscrit dans les politiques en direction des jeunes pour lesquelles la MLPRV est financée						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : Mission Locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées (MLPRV)						
Partenaires : Etat, CRL, collectivités locales, Pôle Emploi, CIO, Cap Emploi, IAE						
Mode d'évaluation : Nombre de jeunes résidant en QPV, accompagnés par la MLPRV (typologie) Suivi des mesures proposées et nombre de jeunes concernés Evaluation des freins rencontrés et des atouts pour la mise en œuvre des actions						

FICHE ACTION 5.3.3.

Objectif opérationnel 3 Développer l'accompagnement renforcé du public prioritaire						
Contexte : Le Quartier du Rhumont concentre 25% de la population jeune de Remiremont. Forte problématique de sous qualification. Beaucoup de jeunes ne trouvent pas de travail faute de qualification, et formation	Chiffres clefs : 47 jeunes en contact dont 16 primos					
Public(s) cible(s) : Jeunes 16/25 ans sortis du système scolaire						
Référence à la convention ministérielle : convention partenariale Indicateur(s) : nombre de suivis / d'entrée en formation / en emploi						
FICHE ACTION 5.3.2. Accompagnement renforcé des jeunes par la CCI						
Buts à atteindre : - Promouvoir la formation et l'alternance						
Impacts attendus : Insertion des jeunes de moins de 26 ans en situation d'échec scolaire, sans diplôme, ni qualification						
Plan d'actions ou actions envisagées : - Accompagnement - Renforcement du dispositif de la deuxième chance						
Moyens à mettre en œuvre : Moyen humain pour l'accompagnement						
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRE <input type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input type="checkbox"/> VECU <input type="checkbox"/> AUTRE :						
Dispositifs associés : Mission locale						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : Chambre du Commerce et de l'Industrie						
Partenaires : Mission locale , Etat, CRL, collectivités locales, Pôle Emploi, CIO, Cap Emploi, IAE						
Mode d'évaluation : Nombre de jeunes résidant en QPV, accompagnés par la CCI (typologie) Suivi des mesures proposées et nombre de jeunes concernés Evaluation des freins rencontrés et des atouts pour la mise en œuvre des actions						

FICHE ACTION 5.4.1.

Objectif opérationnel 4 Développer l'offre d'insertion par l'activité économique																				
Contexte : demande d'emploi plus élevée qu' à Remiremont Ville, problématique de minima sociaux et de sous qualification,					Chiffres clefs : 286 DEFM 42,7% DELD 23,4 % DE senior 65,4 % DE< ou = niveau V															
Public(s) cible(s) : publics DE et en recherche d'insertion professionnelle du QPV, entreprises et associations pouvant œuvrer en faveur de ces publics,																				
Référence à la convention ministérielle : Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013.																				
Indicateur(s) : - 26,9 % d'emplois d'avenir QPV dans les entrées totales en emploi d'avenir - 11,9 % pour les CUI-CAE - 11,5 % pour les CUI-CIE - 21 % pour la Garantie jeunes																				
FICHE ACTION 5.4.1. Développer l'offre globale d'insertion par l'activité économique																				
Buts à atteindre : mobiliser davantage le dispositif des clauses sociales, provoquer davantage de liens entre les SIAE locales et les publics QPV. Impacts attendus : accroître le nombre de personnes QPV dans le dispositif des clauses, augmenter le nombre de marchés clausés, proposer des activités d'insertion aux habitants, développer des chnaiters d'insertion sur le quartier																				
Plan d'actions ou actions envisagées : Promotion des clauses sociales auprès des donneurs d'ordre, des entreprises, des bénéficiaires. Mettre en œuvre des actions de mixité SIAE/publics QPV. Étude de faisabilité sur la mise en place d'une régie de quartier.																				
Moyens à mettre en œuvre : intervention de la facilitatrice MDE Épinal, appui SIAE, création d'une régie de quartier Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE et Ville REMIREMONT																				
Dispositifs associés : GSE, MDE																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Réalisation ou Convention pluriannuelle</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020							
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020														
Pilote : UT88 DIRECCTE LORRAINE Partenaires : MDE, Vosgelis, Pôle emploi, mission locale, SIAE.																				
Mode d'évaluation : nombre d'heures clausées, nombre et profil des bénéficiaires, nombre de marchés clausés ; évolution de la mobilisation des clauses sociales : avant/après. Nombre d'actions de mixité mises en œuvre, nombre de personnes y participant. Nombre d'utilisateurs de la régie de quartier si création d'une telle régie.																				



EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE 1 Aider à l'insertion des publics en développant les liens avec le monde économique

FICHE ACTION 5.4.2.

Objectif opérationnel 4 Développer l'offre d'insertion par l'activité économique						
Contexte : demande d'emploi plus élevée qu' à Remiremont Ville, problématique de minima sociaux et de sous qualification,	Chiffres clefs : 286 DEFM 42,7% DELD 23,4 % DE senior 65,4 % DE< ou = niveau V					
Public(s) cible(s) : Publics éligible au dispositif : habitants qui résident sur les quartiers prioritaires ou en veille active – Bénéficiaires des minima sociaux (RSA –ASS) – jeunes de moins de 26 ans – Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans – DELD – Demandeur d'emploi reconnu TH – public IAE						
Référence à la convention ministérielle : Nouvelle Charte locale d'insertion 2014-2024 Indicateur(s) : Nombre d'heures travaillées au bénéfice d'habitants de QPV en difficulté d'insertion						
FICHE ACTION 5.4.2. DEVELOPPER LES CLAUSES D'INSERTION						
Buts à atteindre : Permettre aux demandeurs d'emploi les plus vulnérables et relativement éloignés de l'emploi, inscrits ou non- inscrits à Pôle emploi de s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnel						
Impacts attendus : Contribuer au développement local de l'emploi, réduire les freins à l'emploi , premier emploi souvent introuvable – reprise d'activité difficile concernant notamment les bénéficiaires des minima sociaux. Accès à la formation						
Plan d'actions ou actions envisagées : Dispositif des clauses d'insertion						
Moyens à mettre en œuvre : Introduction des clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux sur le territoire de la Commune ce Remiremont. Diversifier les marchés publics relevant de la clause sociale (marchés d'entretien). Permanences dans les centres sociaux sur les quartiers concernés. Mise en œuvre des PMSMP dans le cadre de la convention passée avec plus de vingt entreprises.						
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRE <input type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input type="checkbox"/> VECU <input type="checkbox"/> AUTRE :						
Dispositifs associés : GSE – Contrat Avenir -						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont						
Partenaires : Pôle Emploi – Mission Locale – DIRECCTE – Cap Emploi – Département – Région – Mairie de Remiremont – Préfecture – Centre social – Chantiers et Entreprises d'Insertion – Agences d'intérim -						
Mode d'évaluation : La « Cellule Opérationnelle » composée de l'essentiel des partenaires se réunit tous les trimestres afin d'évaluer le dispositif, de faire des propositions d'actions. Par ailleurs, en plus et concernant les chantiers PRU, l'ANRU demande des bilans régulièrement.						

EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**AXE 2 Soutenir le développement économique du quartier
et accompagner durablement la création d'entreprise**

FICHE ACTION 6.1.1

**Objectif opérationnel 1
Développer l'initiative économique**

Contexte : quartier à l'économie atone. Dans les quartiers, les entreprises perdurent difficilement. Les nouvelles implantations sont très rares.

Chiffres clefs :

Public(s) cible(s) : habitants du quartier, offre commerciale et services présents et à venir sur le quartier, futurs entrepreneurs issus des quartiers ou extérieurs au quartier.

Référence à la convention ministérielle : Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013

Indicateur(s) :

- Doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires NACRE

FICHE ACTION 6.1.1.

**Etablissement d'un diagnostic portant sur les potentialités
de développement économique du quartier,
promotion des dispositifs d'aide et d'accompagnement des jeunes créateurs**

Buts à atteindre : une meilleure connaissance des leviers en faveur de l'entrepreneuriat

Impacts attendus : la création d'activités nouvelles par les habitants du quartier au sein ou en dehors du quartier et le développement endogène d'activités nouvelles.

Plan d'actions ou actions envisagées :

Réalisation d'un diagnostic communal sur le développement économique, avec focus sur le QPV.

Promotions, communications sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement en faveur de la création d'entreprises.

Moyens à mettre en œuvre : Mise en place d'un guichet unique d'informations sur le quartier ou la commune

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE + Ville REMIREMONT**

Dispositifs associés : GSE, point Cité Lab

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Pilote : mission contrat de ville / CCI / EPARECA

Partenaires : Pôle emploi, mission locale, chambres consulaires, Caisse des Dépôts et des consignations.

Mode d'évaluation : nombre d'actions de communication, nombre de personnes conviées dont nombre de résidant QPV, nombre de personnes présentes dont nombre de résidant présents.

EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**AXE 2 Soutenir le développement économique du quartier
et accompagner durablement la création d'entreprise**

FICHE ACTION 6.2.1.

**Objectif opérationnel
Accompagner durablement les créateurs d'entreprises et
valoriser la réussite entrepreneuriale**

Contexte : quartier à l'économie atone, entreprises qui perdurent difficilement, nouvelles implantation rares

Chiffres clefs :

Public(s) cible(s) : habitants du quartier, offre commerciale et services présents et à venir sur le quartier, futurs entrepreneurs issus des quartiers et extérieurs au QPV.

Référence à la convention ministérielle : Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013

Indicateur(s) :

Doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires NACRE

**FICHE ACTION 6.2.1.
Accompagner les nouveaux porteurs**

Buts à atteindre :

Repérer les porteurs de projet et les accompagner dans leur création.

Promouvoir les jeunes entrepreneurs avec parcours réussis.

Impacts attendus : améliorer le taux de viabilité des jeunes entreprises, attirer de nouveaux créateurs via la valorisation de la réussite, installation de nouvelles activités dans le quartier, maintenir mais surtout développer un tissu commercial facilitant la cohésion sociale.

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Suivi des créateurs (via NACRE)
- Développer la culture entrepreneuriale
- Formation des dirigeants
- Actions de communication, échanges d'expériences et bonnes pratiques entre anciens créateurs et nouveaux, parrainage .

Moyen :

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE + Ville REMIREMONT**

Dispositifs associés : GSE

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Pilote : mission contrat de ville / CCI

Partenaires : Pôle emploi, mission locale, chambres consulaires, Caisse des Dépôts et des consignations, CRL, UT88 DIRECCTE LORRAINE.

Mode d'évaluation : nombre de bénéficiaires NACRE et autres accompagnements ; nombre de personnes présentes aux échanges de bonnes pratiques, nombre nouveaux projets.

Part des réussites à 1, 2 et 3 ans après la création et après la fin de l'accompagnement.

Taux de maintien ou de progression des activités.

EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**AXE 2 Soutenir le développement économique du quartier
et accompagner durablement la création d'entreprise**

FICHE ACTION 6.3.1.

Objectif opérationnel 3 Soutenir le développement de l'offre commerciale et de services du Rhumont						
Contexte : quartier à l'économie atone				Chiffres clefs :		
Public(s) cible(s) : habitants du quartier, offre commerciale et services présents et à venir sur le quartier, futurs entrepreneurs issus des quartiers et extérieurs au QPV.						
Référence à la convention ministérielle : Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville – 25 avril 2013						
Indicateur(s) : - Doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires NACRE						
FICHE ACTION 6.3.1. Soutenir le développement du commerce, des services						
Buts à atteindre : attirer des activités dans les cellules commerciales, et réfection du dernier commerce existant.						
Impacts attendus : améliorer la réponse aux besoins des habitants, redynamiser le quartier, attirer des publics hors quartier (mixité), remplir des locaux vacants.						
Plan d'actions ou actions envisagées : Restructuration des cellules commerciales existantes et vacantes. Réfection puis accompagnement dans le développement du dernier commerce existant. Promotion de ces structures réhabilitées et de l'amélioration du commerce existant. Moyens financiers : FISAC						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE + Ville REMIREMONT						
Dispositifs associés : GSE et Régie de Quartier si créée.						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : mission contrat de ville / CCI						
Partenaires : CDC /EPARECA / Vosgelis, chambres consulaires, DIRECCTE (pour le FISAC)						
Mode d'évaluation : enquête de satisfaction auprès des habitants, nombre et typologie de professionnels s'installant, évolution du nombre de clients du commerce existant,...						

**Mobilisation des politiques de
droit commun**

1/ Rappel des objectifs définis dans le cadre de la convention avec le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

-Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif NACRE (« nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise »)

-Permettre l'élévation du niveau de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification : par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, par la mobilisation des dispositifs deuxième chance, par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme (atelier compétence clé)

-S'assurer que les jeunes des quartier puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelles : développement des contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) avec un objectif de 20 % des jeunes des quartiers politique de la Ville parmi les bénéficiaires d'ici 2015

-Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV : développement des emplois d'avenir pour atteindre 30 % des bénéficiaires résidents en QPV, et des contrats uniques d'insertion (maintien à hauteur de 13 % pour secteur non marchand et passage à 12 % pour le secteur non marchand)

-Développement par l'activité économique

2/ Rappel de la Convention 2011 DIRECCTE – Pôle Emploi -réseaux lorrains de l'IAE

-Accompagnement les IAE / structures de l'économie sociale et solidaire sur des projets par du soutien financier du volet emploi du contrat de ville : études de marché , de faisabilité, aides au démarrage, au développement..

-Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers : prise en compte des critères de présence ou proximité dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'État entre les structures, signature d'une convention spécifique avec Pôle emploi (30 avril) traitant de l'accessibilité aux services de Pôles emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de services aux besoins des résidents des QPV (Pôle emploi sera signataire du contrat)

3/ Rappel de la Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)

-Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, ..

-Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise : progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.

-Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.

-Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ;

-Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles ;

-Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.

-Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.La CCI Vosges propose dans les futurs contrats de ville de : mobiliser les entreprises, de faire de l'appui à la création et du soutien à entrepreneuriat, de développer et d'adapter l'offre de formation.

4 . VOLET COHESION SOCIALE

A / DIAGNOSTIC PARTAGE

Précarité

La population du quartier présente on l'a vu une forte problématique de précarité : indice de 27 % pour 14 % sur la Ville. Cette précarité se traduit par une sur - représentation de la population allocataire des minima sociaux (31/12/2013 CAF) :

- 29,35 % des bénéficiaires de l'AAH de la ville
- 34,26% des bénéficiaires du RSA de la ville
- 31,63 % des allocataires sous le seuil de bas revenu
- Concentration de 36,2 % DEFM de la Ville (pôle emploi septembre 2014)
- Concentration à hauteur de 55% de la population étrangère de la ville. La progression de cette population est constante alors même que le nombre d'habitants baisse. Ce quartier tend donc à se spécialiser dans l'accueil de populations primo-arrivantes.

Dans les faits, 13 appartements d'urgence (4T3 – 4T2 – 5T1) sont en effet situés sur le quartier du Rhumont : appartements dont le bail est au nom des associations qui logent les ménages en difficultés, les demandeurs d'asile en attente d'orientation CADA et les personnes issues de la demande d'asile (14 personnes).

Accompagnement Social

Des actions d'intégration sociale et culturelle, touchant notamment l'apprentissage du français, l'accès aux droits, la promotion des valeurs et citoyenneté, sont portées par l'Association des Usagers du centre social et reçoivent à ce titre un soutien financier de l'État (BOP 104- PRIPI). La prise en charge de cette population primo-arrivante nécessiterait toutefois l'embauche d'au moins une personne à mi-temps pour faciliter et soutenir toutes les démarches d'information, d'orientation nécessaire à leur pleine intégration.

Jusqu'à présent dans le cadre de la politique de la ville, le quartier a pu bénéficier de deux conventions « adultes -relais ». Deux personnes employées de l'Association des Usagers du Centre Social travaillent ainsi sur des missions d'information et d'accompagnement des familles dans leurs démarches. Le premier animateur / médiateur a la charge de la redynamisation du tissu associatif du site (coordination des associations – soutien aux actions et manifestations). Il mène parallèlement deux permanences aux habitants sur le site et gère enfin le contrat d'accompagnement scolaire. Sa convention doit être renouvelée une dernière fois en fin d'année 2015. Ce poste pivot d'accompagnement des familles nécessiterait d'être reconduit afin de pérenniser l'accompagnement social en place pour ces familles. Son troisième renouvellement est pourtant soumis à l'avis du CGET.

Le second poste adulte-relais repose sur une mission de médiation et de coordination des actions en faveur du public adolescents (faciliter le dialogue entre les générations, mettre en place des actions répondant aux besoins). Ce poste existe depuis 12 ans, l'animatrice en place est reconnue par l'ensemble des familles, et son action participe au maintien du lien social entre enfants et parents. L'aide financière de l'État se situe à hauteur de 17 000 euros par an et par poste. Sans ce soutien, ces deux postes en faveur du lien social sur le quartier pourraient disparaître.

Une attention particulière pour la jeunesse

Le quartier concentre 25% des jeunes de la Ville alors qu'il représente 16 % de la population. Cette jeunesse est un atout fort du quartier, et nécessite une attention particulière, sachant que parmi cette jeunesse, 211 enfants sur les 362 du site (soit 58,28%) vivent sous le seuil de bas revenu.

Le bilan du dernier contrat de ville démontre que la majeure partie des crédits a bénéficié à la jeunesse : actions d'intégration dans les clubs sportifs et culturels, ouverture au loisirs,

accompagnement scolaire, actions en faveur des adolescents, animations de proximité, projet Éducatif Local... Ces actions financées avec le soutien du CUCS, de la Caisse d'Allocations Familiales et du CNDS, selon les domaines de compétences, ont portées leurs fruits en terme d'intégration mais doivent être poursuivies et renforcées.

De manière transversale, il reste à pointer l'absence d'un Point Information Jeunesse sur la Ville sur le quartier, mais également sur la Ville. Le point le plus proche se situant à près de 20 kilomètres de Remiremont. Les possibilités nouvelles qu'offrirait un Point d'Information Jeunesse implanté ou non sur le quartier, permettrait de renforcer l'accompagnement de cette jeunesse, le développement de son autonomie.

B / ENJEUX / OBJECTIFS / PLAN D'ACTIONS

Le développement des différents axes du contrat, notamment en matière de diversification de l'habitat et de politique de peuplement, devrait permettre à terme de retrouver un équilibre au niveau de la mixité sociale. Il reste toutefois à s'attacher au développement de la cohésion sociale soit conforter les actions d'accompagnement social existantes en faveur des bénéficiaires des minimas sociaux en partenariat avec la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (Conseil Départemental), de la population immigrée en lien avec la DRJSCS, de la jeunesse, dans son accès à la réussite éducative, à la santé et à l'emploi.

AXE STRATEGIQUE 1 : Le développement de la mixité sur le quartier, l'intégration, la lutte contre les discriminations :				
	OBJECTIFS	Plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs Évaluation
Objectif 1	Agir en faveur de l'intégration de la population primo-arrivante	-Renforcement de l'accompagnement de populations primo - arrivantes -Renforcement des ateliers de français adultes -Renforcement des ateliers français Enfants	VILLE / ETAT / Centre Social / CAGIP / CADA / AFPA / ALAJI	Nombre de bénéficiaires Type d'orientation des personnes après accompagnement Valuation de la montée en compétences en langue française
Objectif 2	Dynamiser la vie associative (soutien / structuration)	Formation des bénévoles - Aide à la structuration - Soutien aux manifestations (logistiques / communication) - Soutien aux initiatives habitants (FIH) - Création du Conseil Citoyen	VILLE / DDCSPP / Conseil citoyen / Associations	Nombre et type de formation mises en oeuvre Nombre de bénéficiaires Nombre de projets, d'actions, de manifestations proposées, mises en oeuvre
Objectif 3	Développer l'accompagnement social, l'accès aux droits	- Permanences de services publics (CAF / Pôle emploi) - Point information jeunesse - autres modalités possibles de renforcement de l'accompagnement social	VILLE / Conseil Départemental/ CAF / CCAS associations d'insertion / Mission locale	Augmentation du nombre et de la qualité des suivis Nombre d'actions de proximité, taux de fréquentation
Objectif 4	Développer un plan de lutte contre les discriminations	L'identification des discriminations sur le territoire -La mise en œuvre d'actions répondant au diagnostic -Favoriser l'accès aux droits -La mise en place d'un groupe de travail spécifique	VILLE / ETAT / DRJSCS	Nombre d'actions mises en oeuvre, nombre de bénéficiaires, ressenti des bénéficiaires
Objectif 5	Renforcer l'accès à la santé, notamment des jeunes et des personnes en situation de handicap	-Agir pour la prise en charge des personnes en situation de handicap (accompagnement / logements adaptés) - Mise en oeuvre de permanences de spécialistes en santé en lien avec la santé des enfants et les problématiques établies par l'éducation nationale (besoins orthophonistes/psychologue PRE)	Ville / CAF / PRE / CCAS / Maison de la santé / ARS	Nombre et fréquentation des permanences / actions mises en place sur le quartier
Objectif 6	Développement du sport	- promouvoir l'intégration par le sport - développer une politique incitative de la pratique (tarif adapté – conventionnement pluri annuel avec les clubs - développer les activités de proximité (familles + enfants)	Ville / Clubs sportifs / CNDS / Jeunesse et sports / CAF	Nombre et fréquentation des permanences / actions mises en place sur le quartier

AXE STRATEGIQUE 2 = Maintenir les efforts réalisés en faveur de la jeunesse, thématique transversale,				
OBJECTIFS		Plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs Évaluation
Objectif 1	Maintenir le dispositif de réussite éducative (PRE + BUSING)	- Poursuite dispositif de busing (modalités) - Poursuite dispositif P.R.E. (développement actions collectives santé + français renforcé et autres actions pertinentes) - Favoriser l'accès à la culture / le sport / les loisirs - Favoriser l'accès aux savoirs de base	VILLE / DDEN / ETAT / Centre Social / CAGIP / CADA / AFPA / CNDS / FDF / CDC / Conseil Départemental / DDCSPP	Nombre de bénéficiaires Amélioration de la réussite scolaire Taux d'intégration dans les activités ville Taux de pratiques sportives /culturelles enfant site / unité urbaine
Objectif 2	Renforcer le soutien à la parentalité	- l'accompagnement renforcé des familles monoparentales - la poursuite des actions déjà existantes	VILLE / DDCSPP / Conseil citoyen / Associations / CAF / Conseil Départemental	Nombre bénéficiaires
Objectif 3	Renforcer la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes	- Maintien et développement actions de loisirs en faveur des ados (Séjours / projet / foyer, mobilité internationale) - Maintien des supports éducatifs type chantiers - Développement service civique	VILLE / DDCSPP / CAF / associations d'insertion / Vosgeslis / partenaires privés / CR / CNDS / Conseil Départemental	
Objectif 4	Veiller à intégrer la jeunesse dans l'ensemble des champs d'intervention	- Intégrer les jeunes dans les actions emploi / formation - Intégrer les jeunes dans le conseil citoyen	VILLE / ETAT / pôle emploi / mission locale / associations locales / Conseil Départemental	Entrées en emploi après suivi Nombre jeunes dans le conseil citoyen

C / Plan d'Actions

Le programme d'actions visant la cohésion sociale comprend 10 champs d'interventions :

- la population primo-arrivante,
- la vie associative,
- l'accompagnement des personnes
- la lutte contre les discriminations,
- la santé
- le sport.

La thématique transversale Jeunesse est définie comme une priorité et sera appréhendée sous 4 champs d'interventions :

- le Dispositif de Réussite Éducative
- la Parentalité
- les dispositifs spécifiques pour le public adolescents / jeunes adultes
- la citoyenneté

**Objectif opérationnel n°1
Agir en faveur de l'intégration de la population primo-arrivante**

Contexte :

Progression constante de la population d'origine étrangère sur le quartier alors que le nombre d'habitants baisse : plus forte concentration. Le quartier tend à se spécialiser dans l'accueil de familles primo arrivantes. Provenance = origine géographique variée, demandeurs d'asile, vague d'immigration slave puis italo-marocaine

Chiffres clefs :

37 % population du quartier est d'origine étrangère. En 2013, 17 familles dont 26 enfants se sont installées sur le quartier

Public(s) cible(s) : population primo arrivante

Référence à la convention ministérielle : Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées

Indicateur(s) : Nombre de suivis / population

FICHE ACTION 1.1.1

Renforcer l'accompagnement de la population primo arrivantes

Buts à atteindre : Intégration

Impacts attendus : Mise en place de l'accès aux droits / Intégration dans les dispositifs de droit commun / Apprentissage de la langue

Plan d'actions ou actions envisagées : Accueil , Orientation, Accompagnement , suivi renforcé des personnes nouvellement arrivées sur le territoire , mise en place d'un référent adulte relais

Moyens à mettre en œuvre : permanence d'accueil , d'information, d'orientation, d'apprentissage des savoirs de base en langue française pour les familles primo arrivantes

Moyens humains : CADA / ADOMA / FMS / CAF / intervenant FLE FLI / Pôle Emploi /GRETA

Moyens matériels : locaux

Moyens financiers : PRIPI / Droit des Femmes /

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle

2015

2016

2017

2018

2019

2020

Pilote :mission contrat de ville

Partenaires : CADA / ADOMA / FMS / CAF / intervenant FLE FLI / ville /Pôle Emploi /GRETA

Mode d'évaluation :

-Nombre de permanences / rencontres

-Nombre d'intervenants / Qualité du partenariat

-Nombre de personnes touchées

FICHE ACTION 1.1.2.

**Objectif opérationnel n°1
Agir en faveur de l'intégration de la population primo arrivante**

Contexte: *Progression constante de la population d'origine étrangère sur le quartier alors que le nombre d'habitants baisse : plus forte concentration. Le quartier tend à se spécialiser dans l'accueil de familles primo-arrivantes. La majorité des familles ne maîtrise pas la langue française, d'où des difficultés d'intégration, de suivi de scolarité, et de réussite scolaire.*

Chiffres clefs :
37 % population issu de l'immigration
Une vingtaine de nouvelles familles installées en 2013.

Public(s) cible(s) : *familles arrivantes issues de l'immigration ressortissantes CADA ou europe*

Référence à la convention ministérielle : Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées

Indicateur(s) : nombre sessions - stages / volume horaires dispensés / nombre bénéficiaires

**FICHE ACTION 1.1.2.
Renforcer l'accès aux savoirs de base pour la population primo-arrivante**

Buts à atteindre : Intégration

Impacts attendus : Connaissance / maîtrise de la langue française

Plan d'actions ou actions envisagées : développement de stages / ateliers de français ouverts à tous (enfants / parents)

Moyens à mettre en œuvre :

Moyens humains : intervenants FLE / FLI

Moyens matériels : locaux

Moyens financiers : PRIPI / PRE

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : CAI / OFII

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : mission contrat de ville

Partenaires : OFII PRIPI CADA GRETA POLE EMPLOI FMS ADOMA CAF

Mode d'évaluation :

Nombre de bénéficiaires / volume horaire de formation en français déployé

COHESION SOCIALE

**AXE 1: MIXITE / INTEGRATION /
Lutte contre les discriminations**

FICHE ACTION 1.2.1.

**Objectif opérationnel n°2
Dynamiser la vie associative**

Contexte : *tissu associatif dense sur la commune : 208 associations mais ressenti des habitants du quartier . seul 36 % des habitants pensent que les associations sont actives sur le quartier.
Demande des associations présentes au conseil citoyen pour de la formation de bénévoles*

Chiffres clefs :
208 associations
36 % des habitants pensent que les associations sont actives

Public(s) cible(s) : *les bénévoles dont les dirigeants des associations du quartier mais également des associations intervenant dans le quartier*

Référence à la convention ministérielle : Convention Sport, Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative

Indicateur(s) : nombre formation / nombre bénéficiaires

FICHE ACTION 1.2.1.

Former les bénévoles pour favoriser le développement et la structuration des associations

Buts à atteindre : Consolidier et développer la vie associative

Impacts attendus : Amélioration du fonctionnement démocratique et de l'efficacité des associations, augmentation de la qualité de l'encadrement bénévole des associations, dynamisation de la vie associative et bonification des projets associatifs

Plan d'actions ou actions envisagées :

Mise en place de formations pour les bénévoles dont les dirigeants

Moyens à mettre en œuvre :

Moyens humains : construction et coordination du programme de formations

Moyens matériels : local et matériel pédagogique

Moyens financiers : Prise en charge (complète ou partielle) des frais de formation

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : FRDVA, VAE, (congé d'engagement Économie sociale et solidaire pas encore acté)

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
						0

Pilote : mission contrat de ville

Partenaires : DDCSPP – DDVA - CRIB - Ligue de l'enseignement – UFOLEP- Francas – CDOS – OMS -DLA

Mode d'évaluation :

Nombre de formations et de participants (+ évaluation de la qualité des formations par les participants)

COHESION SOCIALE

**AXE 1: MIXITE / INTEGRATION /
Lutte contre les discriminations**

FICHE ACTION 1.2.2.

**Objectif opérationnel n°2
Dynamiser la vie associative**

Contexte : *tissu associatif dense sur la commune 208 associations mais ressenti des habitants du quartier. Seuls 36 % des habitants pensent que les associations sont actives sur le quartier
Seul 18 % sont satisfaits de la qualité des manifestations sur le quartier, certains ne sont pas informés (manque de communication)*

Chiffres clefs :
208 associations
36 % des habitants pensent que les associations sont actives

Public(s) cible(s) : *les habitants du quartier et de l'ensemble de la commune*

Référence à la convention ministérielle : Convention Sport, jeunesse, éducation Populaire et vie associative

Indicateur(s) : nombre d'animations / manifestations de proximité

FICHE ACTION 1.2.2.

Animer le quartier et Soutenir les associations de proximité

Buts à atteindre : Animer le quartier et développer la vie associative

Impacts attendus : évolution de l'image du quartier, développement des échanges et de la mixité

Plan d'actions ou actions envisagées :

Soutien aux manifestations et aux projets de promotion de la vie associative organisés sur le quartier.

Moyens à mettre en œuvre :

Moyens humains : Accompagnement dans la construction des projets / réalisations

Moyens matériels : accompagnement logistique - Aide à la communication

Moyens financiers : CR / BOP 163

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : CNDS,

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : mission contrat de ville

Partenaires : DDCSPP – DDVA – OMS – Centre Social – Conseil citoyen - Associations

Mode d'évaluation :

Nombre de manifestation et impact de ces manifestations (nombre de participants, retentissement...)

Nombre de projets de promotion de la vie associative accompagnés

COHESION SOCIALE
AXE 1: MIXITE / INTEGRATION /
Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.2.3.

Objectif opérationnel n°2 :
Dynamiser la Vie associative

Contexte : *Existence de forces vives sur le quartier, habitants impliqués dans la vie du quartier sans appartenance aux associations existantes*

Chiffres clefs :
 4 associations de quartier existantes mais peu structurées

Public(s) cible(s) : *habitants*

Référence à la convention ministérielle : Contrat de Ville / Participation des Habitants

Indicateur(s) : Nombre et qualité projets / nombre bénéficiaires

FICHE ACTION 1.2.3.
Soutien aux initiatives des habitants

Buts à atteindre : Participation des habitants

Impacts attendus : encourager les initiatives collectives d'habitants/développement de manifestations festives qui développent le lien social dans un esprit d'ouverture et de mixité/ favoriser les liens entre communautés, intergénérationnels, développer les projets solidaires, touchant le cadre de vie.

Plan d'actions ou actions envisagées : Enveloppe de fond dédiés pour le financement d'actions d'intérêt collectif portées par un groupement d'habitants impliqués dans la vie locale

Moyens à mettre en œuvre :

Moyens humains : Conseil Citoyen
 Moyens matériels : soutien logistique ville
 Moyens financiers : enveloppe dédiée QPV FIH
 Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : mission contrat de ville

Partenaires : Conseil citoyen / Vosgeslis / Education nationale / VILLE

Mode d'évaluation :

Nombre de projets / Contenu / qualité des projets
 Partenariat
 Nombre de bénéficiaires / impacts

COHESION SOCIALE

**AXE 1: MIXITE / INTEGRATION /
Lutte contre les discriminations**

FICHE ACTION 1.2.4.

**Objectif opérationnel n°2 :
Dynamiser la Vie associative sur le quartier**

Contexte : *La participation des habitants est un axe majeur du nouveau contrat de ville. Créé en février, ce conseil est composé d'un collectif d'habitants et de représentants des associations. Son avis consultatif oriente les décisions prises au profit du quartier. Il est également force de proposition sur des projets spécifiques d'intérêt général.*

Chiffres clefs :
18 habitants / 5 associations
composent le
nouveau conseil
citoyen

Public(s) cible(s) : *Conseil Citoyen*

Référence à la convention ministérielle : Contrat de Ville QPV

Indicateur(s) : Nombre réunions / Nombre de dossiers suivis / Nombre projets portés

**FICHE ACTION 1.2.4.
Soutien / développement / animation du Conseil Citoyen**

Buts à atteindre : participation des habitants

Impacts attendus : implication plus forte des habitants sur l'animation, l'image, du quartier

Plan d'actions ou actions envisagées : Animation / Suivi du conseil citoyen -aide administratif / logistique sur les projets / Formation des bénévoles

Moyens à mettre en œuvre :

Moyens humains : un animateur adulte relais

Moyens matériels : locaux + communication

Moyens financiers : enveloppe CDV

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : CDV

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote :mission contrat de ville

Partenaires : VOSGELIS / VILLE /DDCSPP / CR / FRDV

Mode d'évaluation :

Nombre et périodicité des réunions internes / Externe – nombre projets traités

Nombre de manifestations organisées

Nombre d'actions de formation réalisées

COHESION SOCIALE

**AXE 1: MIXITE / INTEGRATION /
Lutte contre les discriminations**

FICHE ACTION 1.3.1.

**Objectif opérationnel n°3 :
Développement de l'accompagnement social , de l'accès aux droits**

Contexte : *Concentration de personnes bénéficiaires des minima sociaux sur le quartier. Absence de permanences institutionnelles sur le quartier pointée par les habitants qui ne disposent pas en général de moyen de locomotion.*

Chiffres clefs :
72 % des habitants demandent des permanences de services publics dont la Caf (50 % de demandes)

Public(s) cible(s) : *familles du QPV*

Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère de la santé, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille, le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion.

Indicateur(s) : nombre de bénéficiaires / fréquence permanence

FICHE ACTION 1.3.1.

Permanence de proximité de la CAF

Buts à atteindre : Améliorer l'accessibilité à la permanence institutionnelle aux habitants du QPV, proposer des rendez-vous au cœur du quartier.

Impacts attendus : Accès aux droits CAF facilité pour les familles

Plan d'actions ou actions envisagées : étude de l'opportunité du transfert de la permanence administrative Caf de proximité et de l'accompagnement social sur rendez vous. Proposer l'intégration de volontaires du service civique. Promouvoir la dématérialisation accompagnée.

Moyens à mettre en œuvre : trouver le lieu adapté – actions de communication le cas échéant.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE** **EN VEILLE ACTIVE** **VECU** **AUTRE :**

Dispositifs associés : /

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : CAF

Partenaires : Ville de Remiremont

Mode d'évaluation : Nombre permanences, taux d'évolution de la fréquentation



COHESION SOCIALE

AXE 1: MIXITE / INTEGRATION / Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.3.2.

**Objectif opérationnel n° 3
Développer l'accompagnement social, l'accès aux droits**

Contexte : le quartier concentre 25 % de la jeunesse de la ville	Chiffres clefs : indice IRIS 1,3
Public(s) cible(s) : les jeunes de moins de 25 ans habitant le quartier 30 % des foyers du quartier sont des familles avec enfants (58 % des enfants du site vivent sous le seuil de pauvreté)	

Référence à la convention ministérielle : Convention Sport, jeunesse, éducation Populaire et vie associative
Indicateur(s) : Nombre de jeunes bénéficiaires

**FICHE ACTION 1.3.2.
Accès aux droits et à l'information pour les jeunes**

Buts à atteindre :Création d'un point d'information jeunesse
Impacts attendus : Accompagnement de la jeunesse sur l'ensemble des thématiques la concernant (santé, formation, emploi, logement, loisirs...). Baisse de la précarité des jeunes (garantie jeune, service civique, emploi...)

Plan d'actions ou actions envisagées :
Création d'un lieu unique d'information à destination des jeunes sur les thématiques de l'emploi, de la formation, la santé, le logement, les loisirs...

Moyens à mettre en œuvre :
Aménagement d'un local pour le PIJ (équipement informatique, documentation)
Présence d'une personne pour animer le PIJ
Coordination des acteurs et efficacité de l'échange d'information

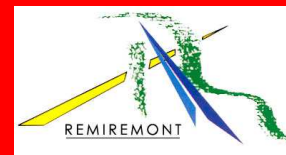
Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : garantie jeune, service civique, emploi d'avenir

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote :mission contrat de ville
Partenaires : MISSION LOCALE , CCAS, DDCSPP, MILO, Éducation Nationale, bailleurs sociaux, PMI, SPO (service public d'orientation), maison de santé ? CAF ?

Mode d'évaluation :
Nombre de personnes reçus au PIJ
nombre d'actions d'information menés par le PIJ (journée d'information, etc)
(étude de satisfaction auprès des utilisateurs)



COHESION SOCIALE

AXE 1: MIXITE / INTEGRATION / Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.4.1

Objectif opérationnel n° 4 : Lutte contre les discriminations

Contexte : Absence de diagnostic concernant les problématiques liées à la discrimination sur le quartier. Toutefois 11% de la population souhaite la mise en place de permanences concernant cette thématique. La discrimination liée au critère origine géographique et nationalité seraient prégnantes notamment dans le secteur principal de l'accès aux stages, et de l'insertion professionnelle

Chiffres clefs :
11 % de la population souhaite des permanences en matière de discriminations

Public(s) cible(s) : Habitants QPV

Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère du droit des femmes -

Indicateur(s) :

FICHE ACTION 1.4.1

Elaboration d'un Plan de lutte contre les discriminations

Buts à atteindre : Etat des lieux des pratiques pour répondre aux besoins locaux

Impacts attendus : Réduction des inégalités de traitement / des discriminations

Plan d'actions ou actions envisagées : Création d'un diagnostic territorial / du PTPLD / Suivi et Evaluation du PLPLD

Moyens à mettre en œuvre :

Moyens humains : Mise en place d'un groupe de travail - comité pilotage-

Moyens matériels :

Moyens financiers : Marché public national annuel avec lot par diagnostic (budget d'intervention national)

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : mission contrat de ville

Partenaires : Défenseur des droits

Mode d'évaluation : annuel

Nombre de réunions / rencontres / partenariat

Participation des habitants

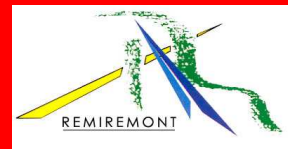


COHESION SOCIALE

AXE 1: MIXITE / INTEGRATION / Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.4.2.

Objectif opérationnel n°4 Lutte contre les discriminations						
Contexte : Les habitants des quartiers se trouvent exposés aux discriminations dans l'emploi, l'accès aux stages, le logement, l'orientation scolaire et / ou dans leurs relations avec les institutions.					Chiffres clefs : 11 % de la population souhaite une permanence accès aux droits / lutte contre les discriminations	
Public(s) cible(s) : Habitants						
Référence à la convention ministérielle :						
Indicateur(s) :						
FICHE ACTION 1.4.2. Accès aux droits Accompagnement des victimes de discriminations						
Buts à atteindre : Egalité de traitement						
Impacts attendus : Rétablir la confiance des citoyens envers les institutions et combattre les inégalités						
Plan d'actions ou actions envisagées : Développement de permanences de proximité du Défenseur des Droits / CDIFF						
Moyens à mettre en œuvre : Moyens humains : Permanence de proximité Moyens matériels : locaux adaptés Moyens financiers : Contrat de ville / Défenseur des droits / CDIFF Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE						
Dispositifs associés : CDIFF						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : mission contrat de ville Partenaires : Défenseur des droits / CDIFF						
Mode d'évaluation : Nombre de permanence / fréquence / taux de fréquentation / nombre de suivi						



COHESION SOCIALE

AXE 1: MIXITE / INTEGRATION / Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.4.3.

**Objectif opérationnel n°4
Lutte contre les discriminations**

Contexte : Les habitants des quartier se trouvent exposés aux discriminations dans l'emploi, l'accès aux stages, le logement, l'orientation scolaire et / ou dans leurs relations avec les institutions.

Chiffres clefs :
11 % de la population demande une permanence d'accueil pour des problèmes de discriminations

Public(s) cible(s) : acteurs locaux impliqués dans le contrat de ville

Référence à la convention ministérielle :

Indicateur(s) :

**FICHE ACTION 1.4.3.
Formation des acteurs**

Buts à atteindre : Qualification des acteurs afin de favoriser l'évolution des pratiques professionnelles

Impacts attendus : Egalité de traitement

Plan d'actions ou actions envisagées : Mise en oeuvre des formations à destination des acteurs publics et privés

Moyens à mettre en œuvre :
Moyens humains : intervenants
Moyens matériels : locaux adaptés
Moyens financiers : Contrat de ville / DRJSCS / CR
Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote :mission contrat de ville

Partenaires : CR / DRJSCS / CNFPT / IRDSU / CNHI / DILCRA / ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social / PESVA

Mode d'évaluation :
Nombre de formations et de participants (+ évaluation de la qualité des formations par les participants)

**Objectif opérationnel n°4
Lutte contre les discriminations**

Contexte : *Le quartier fait l'objet d'une image négative de la part de l'unité urbaine, il concentre les populations les plus précarisées, créant un phénomène de ghétoïsation qui ne fait que s'approfondir. Toutefois le quartier présente une richesse interculturelle importante, ses habitants pour 55 % issus de l'immigration ont contribué à la construction de la France d'aujourd'hui*

Chiffres clefs :
55 % des allocataires CAF de la ville résident sur le quartier.

Public(s) cible(s) : *habitants QPV et unité urbaine*

Référence à la convention ministérielle : Cadre de référence de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville

Indicateur(s) :

FICHE ACTION 1.4.4.

Valorisation de la mémoire des habitants / de l'histoire du quartier

Buts à atteindre : Valoriser la contribution des immigrés et de leurs descendants à la construction de l'histoire partagée

Impacts attendus : Faire évoluer les représentations négatives et stéréotypées sur les populations issues des quartiers

Plan d'actions ou actions envisagées : Travail avec les familles / les enfants sur la mémoire des habitants, les transformations urbaines du quartier.

Moyens à mettre en œuvre :

Moyens humains : animateurs / Conseil Citoyen / Education Nationale / Ville

Moyens matériels : Locaux / Matériel informatique multi média / Grilles d'expositions /

Moyens financiers :

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : images de la diversité

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote :mission contrat de ville

Partenaires : Conseil citoyen / Vosgelis / Ville / déléguée du Préfet

Mode d'évaluation :

Nombre de personnes participantes / Nombre d'associations – partenaires associés

Qualité du rendu / Nombre personnes touchées



COHESION SOCIALE

AXE 1: MIXITE / INTEGRATION / Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.5.1.

Objectif opérationnel n°5 Renforcer l'accès à la santé

Contexte : *Sur représentation du public en situation de handicap sur le quartier sur représentation de personnes bénéficiaires des minimas sociaux, de la CMU*

Chiffres clefs :
54 habitants du quartier bénéficient de l'AAH et 16 enfants en situation de handicap non scolarisé

Public(s) cible(s) : Personnes vulnérables

Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales

Indicateur(s) : Nombre de personnes suivies / Amélioration de l'Accès aux services

FICHE ACTION 1.5.1.

Développement de l'accompagnement des personnes vulnérables

Buts à atteindre : Egal accès à la santé, aux soins
Impacts attendus :

Plan d'actions ou actions envisagées : dispositif d'accompagnement vers les structures / d'accès au droit / permanences de spécialistes / mise en oeuvre d'un diagnostic santé partagé à l'échelle du quartier

Moyens à mettre en œuvre :

Moyens humains : un référent

Moyens matériels : véhicule / locaux

Moyens financiers : ARS / FDF / CR / Maison de la Santé / CCAS / CAF /

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : PRE

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Pilote : mission contrat de ville

Partenaires : ARS / FDF / CR / Maison de la Santé / CCAS / CAF / PRE / CPAM / professionnels de santé / conseil local de santé mentale, centre hospitalier (permanence d'accès aux soins de santé)

Mode d'évaluation :

Nombre d'accompagnement renforcé

Enquête satisfaction

Objectif opérationnel 5 Renforcer l'accès à la santé						
Contexte : <i>besoin de consultations PMI</i>	Chiffres clefs :					
Public(s) cible(s) : <i>tout public (quartier du Rhumont à Remiremont)</i>						
Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) :						
FICHE ACTION 1.5.2. PERMANENCE PMI						
Buts à atteindre : Permettre aux usagers d'accéder à des consultations PMI						
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> - connaissance du public - proposer un suivi médical aux enfants, en lien avec la médecine de ville et hospitalière - intervenir à titre préventif - accompagner, conseiller les familles dans la prise en charge des enfants - recenser les besoins en intervention éducative à mettre en place 						
Plan d'actions ou actions envisagées : consultation PMI Moyens à mettre en œuvre :						
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRE <input type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input type="checkbox"/> VECU <input type="checkbox"/> AUTRE :						
Dispositifs associés : travail avec les dispositifs existants de nos partenaires						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : Conseil Départemental, MSVS Remiremont Partenaires : Commune de Remiremont, CAF, centre social, ludothèque...						
Mode d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de participants - mise en place d'actions de prévention innovantes 						

COHESION SOCIALE

AXE 1: MIXITE / INTEGRATION / Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.5.3.

<p>Objectif opérationnel 5 Renforcer l'accès à la santé</p>													
<p>Contexte : vieillissement de la population du quartier (plus de 75 ans 6 %) disponibilité des services de santé réduite délais importants 54 habitants du quartier bénéficient de l'AAH et 16 enfants en situation de handicap non scolarisés Rq : pas de pharmacie sur le quartier (demande de 35 % des habitants)</p>					<p>Chiffres clefs :</p>								
<p>Public(s) cible(s) : public senior ou en situation de handicap</p>													
<p>Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales Indicateur(s) :</p>													
<p>FICHE ACTION 1.5.3. promotion de la santé par l'activité physique et sportive</p>													
<p>Buts à atteindre : favoriser la pratique d'une activité physique et sportive encadrée à des fins de prévention et d'amélioration de l'état de santé favoriser le lien social et lutter contre l'isolement Impacts attendus : amélioration de l'état de santé et de l'autonomie des participants</p>													
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : Mettre en place des activités physiques et sportives encadrées à destination des publics seniors sur le territoire du quartier (ou environnement proche) Moyens à mettre en œuvre : Mise à disposition d'un équipement permettant la pratique d'activité physique et sportive Intervention d'éducateurs sportifs formés à la prise en charge des publics fragiles Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE</p>													
<p>Dispositifs associés : CNDS (sport santé), CLS (contrat local de santé), Plan régional sport santé ?</p>													
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Réalisation ou Convention pluriannuelle</td> <td>2015</td> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> </table>							Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020							
<p>Pilote : mission contrat de ville Partenaires : ARS, DDCSPP, maison de santé, hôpital, Sport pour tous, Gym volontaire, centre social, (PRN sport santé bien être), CPAM, complémentaire santé</p>													
<p>Mode d'évaluation : nombre de personnes participants aux ateliers évaluation des indicateurs physiologiques du public concerné ressenti des participants</p>													

COHESION SOCIALE

AXE 1: MIXITE / INTEGRATION / Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.6.1.

**Objectif opérationnel n°6
Développer le sport**

Contexte : Quartier QPV présentant une faiblesse d'activités de proximité notamment sportives.

Chiffres clefs :

Public(s) cible(s) : l'ensemble des habitants du quartier prioritaire

Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Indicateur(s) :

FICHE ACTION 1.6.1.

Faire du sport un levier en faveur du « vivre ensemble »

Buts à atteindre :

Favoriser l'accès des habitants des quartiers à la pratique sportive et faciliter leur intégration dans les associations

Faire des activités sportives proposées un vrai lieu d'éducation et de cohésion sociale

Impacts attendus : accès aux loisirs / aux pratiques pour tous / proportion des jeunes du quartiers dans les associations locales

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Proposer des animations sportives sur le territoire du quartier orienter sur le vivre ensemble (activités parents-enfants, garçons-filles, inter quartiers...)
- Accompagner les associations sportives pour que leur projet d'association soit orienté sur les valeurs éducatives et citoyennes du sport et créer une dynamique sociale du sport (groupe de travail à l'OMSLC par exemple)
- Travailler sur la politique tarifaire des activités à destination des publics précaires
- Former les acteurs de terrain à l'encadrement des publics en difficultés (professionnelles et bénévoles)

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : CNDS, IRELIS, VVV

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote :mission contrat de ville, DDCSPP

Partenaires : Conseil Départemental, Conseil Régional, éducation Nationale, OMS, service des sports, associations sportives

Mode d'évaluation : Nombre d'association investies dans la réflexion sur le projet d'association
Nombre d'activités proposées et de personnes participants aux activités
Nombre de personnes ayant suivis les formations

COHESION SOCIALE

AXE 1: MIXITE / INTEGRATION / Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.6.2.

**Objectif opérationnel n°6
Développer le sport**

Contexte : Sous représentation dans les clubs des habitants du quartier : problème de mobilité / de finances / d'engagement sur la durée / d'intégration

Chiffres clefs : moins de 6 % des jeunes pratiquent une activités dans un club local

Public(s) cible(s) : habitants QPV

Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Indicateur(s) : nombre de jeunes bénéficiaires

FICHE ACTION 1.6.2.

Développement politique incitative pratique sportive

Buts à atteindre : Accès aux pratiques sportives pour tous

Impacts attendus : Intégration de la population de Rhumont dans les clubs et associations

Plan d'actions ou actions envisagées : dispositif global d'intégration du public Rhumont dans les clubs et associations

Moyens à mettre en œuvre :
Moyens humains : un référent
Moyens matériels : véhicule / Locaux
Moyens financiers : CNDS
Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : PEDT / CEJ /

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Pilote : mission contrat de ville

Partenaires : PESVA / CNDS / Ville / associations sportives locales

Mode d'évaluation :

Nombre de formations et de participants (+ évaluation de la qualité des formations par les participants)

Nombre d'associations touchées

Nombre de bénévoles au CA, mixité au sein du CA, nombre et impact des actions

COHESION SOCIALE

AXE 1: MIXITE / INTEGRATION / Lutte contre les discriminations

FICHE ACTION 1.6.3.

**Objectif opérationnel n°6
Développer l'accès au sport**

Contexte : *insatisfaction des habitants sur les équipements sportifs
seul 2 équipements sportifs sont présents sur le quartier (terrain de basket et terrain de foot). Ils sont anciens et peu utilisés. Le quartier est situé à proximité du centre aquatique et du centre équestre.*

Chiffres clefs :
seul 8 % des habitants se déclarent satisfait de l'état des terrains de sports

Public(s) cible(s) : *l'ensemble des habitants du quartier prioritaire (+habitant de la commune si équipement structurant)*

Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Indicateur(s) :

**FICHE ACTION 1.6.3.
Favoriser l'accès aux équipements sportifs**

Buts à atteindre : Faciliter l'accès à la pratique sportive libre et encadrée
Impacts attendus : Usage partagé des équipements

Plan d'actions ou actions envisagées :

- 1/ Recenser les équipements sportifs du quartier et de son environnement proche et identifier leur niveau d'accès (accessibilité, ouverture, occupation...)
- 2/ Concertation pour un partage des équipements et une accessibilité plus grande (ex horaire des séances, transport en commun)
- 3/ Réfléchir aux possibilités d'utilisation de l'espace naturel proche pour la pratique sportive
- 4/ Analyser la demande d'équipements sportifs et proposer l'aménagement ou la construction de nouveaux équipements

Moyens à mettre en œuvre :

- moyens humains pour obtenir et traiter les données
- moyens financiers pour l'aménagement et/ou la construction d'équipements

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : CNDS, NPNRU, DGE, DETR, FEDER (outil RES)

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote :mission contrat de ville, DDCSPP

Partenaires : OMS, service des sports, associations sportives, conseil citoyen

Mode d'évaluation :

nombre d'habitants du quartier accédant aux équipements sportifs
étude de satisfaction auprès des habitants

FICHE ACTION 2.1.1.

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1
Maintenir le Dispositif de Réussite Educative**

Besoin identifié :

Conforter la recherche de mixité sociale en faveur des enfants issus du quartier du Rhumont

Chiffres clefs :

20 élèves concernés en moyenne /an
2014-2015 : 16 élèves concernés
2 niveaux concernés : CM1/CM2
3 écoles de centre ville concernées

Public(s) cible(s) : Elèves de CM1/CM2 du Rhumont

Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative

Indicateur(s) : Nombre d'élèves ciblés, Résultats scolaires

Pilote :

Pilotage conjoint DSDEN des Vosges (IEN Remiremont) - Ville

**FICHE ACTION 2.1.1.
Action de Mixité Sociale**

Dispositifs associés : PRE

Partenaires : Ville / EDUCATION NATIONALE

Plan d'actions ou actions envisagées :

Scolarisation dans les trois écoles de centre-ville des élèves du Rhumont de CM1/CM2 (existant) et, éventuellement, élargir le dispositif aux élèves de CE2.

Favoriser la communication des écoles en faveur du quartier du Rhumont (réunions de concertation enseignants/parents d'élèves)

Moyens à mettre en œuvre :

Service de transport, restauration (ville)
modalités spécifiques d'affectation des enseignants

Quartier(s) visé(s) : X **PRIORITAIRE(S)** **EN VEILLE ACTIVE** **VECU(s)**

AUTRE :

Résultats attendus :

Améliorer les résultats scolaires en favorisant la mixité sociale

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Mode d'évaluation :

Evaluation-étalon annuelle des résultats scolaires des CM2 concernés

FICHE ACTION 2.1.2.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1						
Maintenir le dispositif de réussite éducative						
Besoin identifié : Le PRE suit 33 élèves scolarisés au collège Charlet et 7 élèves au collège Le Tertre de Remiremont - élèves issus du quartier prioritaire de la politique de la ville.					Chiffres clefs : 40 élèves suivis dans le cadre du PRE	
Public(s) cible(s) : Élèves des collèges Charlet / Le Tertre bénéficiant d'un PRE						
Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative.						
Indicateur(s) : nombre d'élèves ciblés, orientation à l'issue du collège, fiches départ sans solution						
Pilote : DSDEN des Vosges – CIO de Remiremont						
FICHE ACTION 2.1.2.						
RENFORCEMENT du PRE / Renforcement des moyens CIO						
Dispositifs associés : PRE						
Partenaires : Enseignants, éducateurs						
Plan d'actions ou actions envisagées :						
<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le décrochage scolaire : participer à la construction des dispositifs personnalisés d'adaptation scolaire avec les enseignants et développer les partenariats extérieurs pour une meilleure articulation des interventions des professionnels des différentes structures - Accompagner les élèves et leur famille dans la construction de parcours de formation ambitieux : donner les moyens à l'élève de se construire une image de soi positive, rendre l'élève acteur de son projet en favorisant son autonomie dans la recherche d'informations et intégrer la dimension insertion lors des entretiens avec les familles - Lutter contre les inégalités sociales en diversifiant les parcours d'orientation : favoriser l'accès au moins au niveau IV en insistant sur la diversité des parcours, travailler sur les notions de mobilité (géographie, carrières professionnelles, frais financiers) et mettre l'accent sur une meilleure connaissance des formations méconnues et porteuses d'emploi 						
Moyens à mettre en œuvre : les moyens humains en heures de Conseiller d'Orientation Psychologue sont renforcés (doublement du temps alloué en moyenne aux élèves bénéficiant d'un PRE par rapport aux autres établissements du district).						
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRE(S) <input type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input type="checkbox"/> VECU(s)						
Résultats attendus :						
Pas de sortie « sans solution » du collège.						
Pas d'élève sans solution de qualification réfléchie en fin de 3ème.						
Diversification des choix sur l'ensemble des spécialités professionnelles, notamment celles davantage porteuses d'emplois, et sur l'ensemble du département.						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	20
Mode d'évaluation :						
Statistiques APAE, Fiches départ, IEVD (statistiques de l'orientation : intentions, estimations, vœux, décisions), Décrochage						

FICHE ACTION 2.1.3.

<p>OBJECTIF OPERATIONNEL 1 Maintenir le dispositif de réussite éducative</p>							
<p>Contexte : Le Rhumont concentre 25 % de la jeunesse de la ville or les jeunes du quartier sont sous représentés dans les associations clubs de la ville, structures culturelles ville , au global sur toutes les activités périscolaires et extrascolaires.90 enfants font l'objet d'un suivi PRE.</p>					<p>Chiffres clefs : moins de 6 % des jeunes sont inscrits sur une activité de la ville</p>		
<p>Public(s) cible(s) : jeunes de 4 à 18 ans habitant le quartier du Rhumont</p>							
<p>Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative Indicateur(s) : nombre d'intégration / proportion jeunes du quartier dans les structures</p>							
<p>FICHE ACTION 2.1.3. Accès pratique de loisirs / culture</p>							
<p>Buts à atteindre : Réduire les inégalités d'accès à la pratique, à la culture / favoriser la réussite scolaire Impacts attendus : Intégration dans les clubs , associations, structures culturelles ville</p>							
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : - Repérage des enfants par l'ERE -orientation vers les structures -prise en charge des frais pour la première année</p>							
<p>Moyens à mettre en œuvre : un référent (éducateur spécialisé PRE) Moyens financiers : PRE Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE</p>							
<p>Dispositifs associés : VVV</p>							
Réalisation ou Convention pluriannuelle		2015	2016	2017	2018	2019	2020
<p>Pilote :mission contrat de ville et DDCSPP Partenaires : CAF / CCAS / MSA / Ville / Associations (tous champs confondus)</p>							
<p>Mode d'évaluation : nombre de jeunes du quartier Répartition des intégrations dans les types d'activités (culturelles / sportives)</p>							

FICHE ACTION 2.1.4.

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1
Maintenir le dispositif de réussite éducative**

Besoin identifié : Intégrer au mieux les enfants allophones nouvellement arrivés en France (EANA). Dans leur quartier et à l'école.

Chiffres clefs :

8 élèves
concernés en
2014/2015

Public(s) ciblé(s) : Enfants nouvellement arrivés en France, non francophones, habitant le quartier du Rhumont.

Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative
Indicateur(s) : Nombre d'enfants maîtrisant la langue française à l'issue de 2 années passées en France. Communication régulière avec les parents.

Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Remiremont)

**FICHE ACTION 2.1.4.
Favoriser l'accès aux savoirs de base**

Dispositifs associés : PRE / PEEP

Partenaires : associations, ville.

Plan d'actions ou actions envisagées :

Scolarisation des élèves dans les écoles de la ville en fonction de leur niveau d'acquisition.
Mise en place de programmes d'apprentissage adaptés et différenciés.
Communication régulière avec les parents.

Moyens à mettre en œuvre :

Évaluation diagnostique des enfants dès leur arrivée.

Formation des enseignants pour accueillir sereinement ce public spécifique.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE(S)** **EN VEILLE ACTIVE** **VECU(S)**

AUTRE :

Résultats attendus :

Intégration des élèves non francophones, par le biais d'une scolarisation adaptée et réussie.
Réussite scolaire. Donner aux élèves la possibilité d'utiliser et de comprendre la langue française, comme langue de scolarisation

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Mode d'évaluation :

Les évaluations réalisées par les enseignants des classes qui accueillent ces élèves.
La progression d'acquisition de la langue et des résultats scolaires



COHESION SOCIALE

AXE 2 : Agir en faveur de la Jeunesse

FICHE ACTION 2.1.5.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1						
Maintenir le dispositif de réussite éducative						
Besoin identifié : Prévalence des problématiques bucco dentaires. Nécessité d'un lien entre les parents et les spécialistes. (Orthophoniste, structure de soin..). Prise en charge de familles primo arrivantes et/ou allophones n'ayant pas toujours de suivi de santé efficace.					Chiffres clefs : - anomalies repérées lors du bilan de santé : 31	
Public(s) cible(s) : Élèves de grande section et de CE2					- présence systématique des parents :	
Référence à la convention ministérielle : affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux. Indicateur(s) : nombre de bilans de 6 ans réalisés / nombre de bilans de CE2 / Nombre de parents présents / Nombre d'anomalies constatées / typologie des anomalies /						
Pilote : DSDEN des Vosges (service promotion de la santé en faveur des élèves)						
FICHE ACTION 2.1.5.						
Renforcer l'accès à la santé, notamment des jeunes et des personnes en situation de handicap						
Dispositifs associés : PRE						
Partenaires : CCAS / PMI						
Plan d'actions ou actions envisagées : La présence conjointe du médecin et de l'infirmier pour la réalisation des bilans de santé obligatoires à l'entrée au CP, permet de réaliser un examen global et orienter les familles vers les médecins et/ou spécialistes si nécessaire. Suivi réalisé en CE2, par l'infirmière en présence des parents.						
Maintien des moyens : présence d'un infirmier et d'un médecin pour réaliser les bilans de 6 ans, participation des parents au bilan de CE2.						
Moyens à mettre en œuvre : Logistique. (Mise à disposition de locaux permettant de réaliser ses bilans comme un espace suffisamment spacieux pour l'accueil des parents, distance de 5 m pour la réalisation du dépistage visuel...)						
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRE(S) <input type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input type="checkbox"/> VECU(s) <input type="checkbox"/> AUTRE :						
Résultats attendus : Amélioration de l'état de santé des élèves leur permettant une meilleure entrée dans les apprentissages. Maintien du lien avec les familles.						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mode d'évaluation : Évolution des indicateurs santé						

FICHE ACTION 2.2.1.

**Objectif opérationnel 2
Renforcer le soutien à la parentalité**

Besoin identifié :

Favoriser l'intégration des parents d'élèves, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Chiffres clefs :

*Nombres de familles,
dont les enfants sont
scolarisés au Rhumont
(+ BUSING)*

Public(s) cible(s) : Familles des élèves de l'école du Rhumont

Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative

Indicateur(s) : Actions de soutien aux familles, nombres de familles qui entrent dans l'école, dans le milieu associatif.

Pilote :

Pilotage conjoint DSDEN des Vosges (IEN Remiremont) - Ville-Milieu associatif

FICHE ACTION 2.2.1.

Developper l'implication parents dans suivi scolarité
Dispositif Ecole ouverte

Dispositifs associés : Partenaires : Ville, associations

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Développer la communication orale entre les parents et l'école : moments spécifiques à l'école, juste après l'école.
- Créer des « espaces » de parole, en lien avec les professeurs des écoles (et UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants).
- Mettre en place des actions de soutien aux familles dans le cadre du Projet Educatif de Développement du Territoire.

Moyens à mettre en œuvre :

Information auprès des familles (rôle de l'école, dispositifs d'accompagnement et sociaux existants)

Personnels d'associations agréées par le ministère de l'Education nationale

Implication du professeur UPE2A

Quartier(s) visé(s) : X **PRIORITAIRE(S)** **EN VEILLE ACTIVE** **VECU(s)**

AUTRE :

Résultats attendus :

Des parents qui entrent davantage dans l'école, qui en comprennent mieux les attentes et le fonctionnement.

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Mode d'évaluation :

Nombre de familles qui participent aux actions de l'école (sorties, nombre de rendez-vous pris par les familles, activités périscolaires...) qui la fréquentent, qui entrent en communication avec les enseignants.

Objectif opérationnel 2 Renforcer le soutien à la parentalité							
Contexte : Forte part des familles monoparentales sur le quartier. Selon pyramide des âges, augmentation du nombre des enfants de 3 à 5 ans et des jeunes de plus de 16 ans.	Chiffres clefs : 37 % des familles allocataires du QPV sont monoparentales						
Public(s) cible(s) : Les parents, les enfants, les ados							
Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère de la santé, et des affaires sociales. Indicateur(s) :							
FICHE ACTION 2.2.2. Accompagnement des parents / familles monoparentales Poursuites des dispositifs / actions existantes							
Buts à atteindre : Renforcer le soutien à la parentalité. Maintenir voire renforcer la prise en charge des enfants et des adolescents en associant ces derniers au montage des projets les concernant.							
Impacts attendus : Fréquentation des lieux où un accompagnement est proposé aux familles pour les conforter dans leur rôle de parents ou grands parents au quotidien. Participation des enfants et des ados aux actions qui leur sont proposées.							
Plan d'actions ou actions envisagées : Renforcer le partenariat déjà en place avec le centre social, l'association des usagers du centre social et plus globalement toutes les associations ou institutions qui oeuvrent dans les domaines de la jeunesse et la parentalité							
Moyens à mettre en œuvre : poursuivre l'implication de l'institution dans la construction du réseau parentalité. Maintien du soutien technique de l'institution aux divers opérateurs dans les domaines de la parentalité et de la jeunesse a minima sur la période de la Convention d'Objectifs et de Gestion (échéance 2017).							
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRE <input type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input type="checkbox"/> VECU <input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : Ville et Pays							
Dispositifs associés : Dans le respect des conditions réglementaires, Prestations de service, Contrat Enfance Jeunesse, Aides sur projet.							
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #00FF00;">2015</td> <td style="background-color: #00FF00;">2016</td> <td style="background-color: #00FF00;">2017</td> <td style="background-color: #FFA500;">2018</td> <td style="background-color: #FFA500;">2019</td> <td style="background-color: #FFA500;">2020</td> </tr> </table>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Pilote : CAF Partenaires : Ville de Remiremont, Conseil Départemental, associations, Ddcsp..							
Mode d'évaluation : évolution du taux de fréquentation des accueils, nombre d'actions de proximité, participation des familles, maintien de l'offre de service existante, qualité du partenariat (nb de rencontres)							

**Objectif opérationnel n°3
Renforcer la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes**

Contexte : La proportion de jeunes est élevée dans les QPV de plus, les familles monoparentales sont nombreuses. En période de vacances le désœuvrement peut conduire les jeunes à des conduites déviantes	Chiffres clefs : 57% des français partent en vacances
Public(s) cible(s) : jeunes de 11 à 25 ans habitants le quartier du Rhumont	
Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	
Indicateur(s) : nombre bénéficiaires des actions	

FICHE ACTION 2.3.1.

Développer l'accès des jeunes aux loisirs et aux vacances pour éduquer à la citoyenneté et développer la mixité

Buts à atteindre : mobiliser les jeunes des quartiers autour d'actions de loisirs centrées sur des valeurs citoyennes et favorisant la mixité

Impacts attendus : Permettre la continuité éducative. Prévenir la délinquance des jeunes en les mobilisant sur des projets valorisants pendant les vacances. Favoriser la cohésion sociale et l'égalité en permettant l'accès aux loisirs pour tous.

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Développer des projets spécifiques
- Construire un appel à projet sur la thématique citoyenneté pour le dispositif VVV (départ 11-18 ans)
- réflexions sur une labellisation et l'édition d'un cahier des charges
- mettre en place un partenariat avec l'ANCV pour le développement de séjours vacances à destination des 18-25 ans (convention nationale CGET)
- participer à un projet à échelle départemental favorisant l'accès aux loisirs et aux vacances des jeunes
- Faciliter les départs individuels (dispositif ANCV) et les séjours à l'étranger (VVISI et erasmus)
- Former les équipes pédagogiques à l'accueil des publics en difficultés et à l'intégration des problématiques citoyennes dans les séjours

Moyens à mettre en œuvre :
accompagnement humain sur la mise en place et le développement /- coordination et communication

Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE

Dispositifs associés : VVV et VVISI - ANCV (Séjour 16-25, Départ 18-25 ans) – erasmus jeunesse CEJ / PEDT / CAF /

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : mission contrat de ville et DDCSPP

Partenaires : CAF, Centres sociaux et associations, ANCV, conseil Départemental CR / FDF / Ville / DRAC / FIPD

Mode d'évaluation : Qualité pédagogique des séjours proposée

Nombre de séjours proposés

Nombre de jeunes impliqués et répartition garçons/filles

Nombre d'éducateurs formés

Nombre de jeunes concernés par les départs individuels et les séjours à l'étranger

**Objectif opérationnel n°3
Renforcer la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes**

Contexte : Le Rhumont concentre 25 % de la jeunesse de la ville et 40 % des jeunes demandeurs d'emploi sont habitants du quartier	Chiffres clefs :
---	------------------

Public(s) cible(s) : jeunes de 16 à 25 ans habitants le quartier du Rhumont	
---	--

Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Indicateur(s) : Nombre jeunes bénéficiaires

FICHE ACTION 2.3.2.

Développer les chantiers éducatifs

Buts à atteindre : Proposer des missions d'intérêt général aux jeunes du quartier

Impacts attendus : mobilisation et socialisation des jeunes, impliquer dans la vie de la cité, enrichir le parcours professionnel

Plan d'actions ou actions envisagées :

Mener des sessions de chantiers éducatifs ouverts aux jeunes du quartier afin de leur permettre de se valoriser, rendre utile à la collectivité

Moyens à mettre en œuvre :

coordination et accompagnement humain sur le développement des sessions

Moyens financiers : FIPD / CR / VILLE / organismes privés /

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : PEDT / FIPD

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote : mission contrat de ville et DDCSPP

Partenaires : CR / FIPD / Ville / associations caritatives

Mode d'évaluation :

nombre de missions / nombre de jeunes / partenariat développé / volume horaire déployé / type de mission confiées / évaluation qualitative ressenti des jeunes

Objectif opérationnel n°3
Renforcer la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes

Contexte : Le Rhumont concentre 25 % de la jeunesse de la ville et 40 % des jeunes demandeurs d'emploi sont habitants du quartier
 Lancement en juin du service civique universelle qui doit garantir à tous les jeunes qui le désire de pouvoir réaliser une mission d'engagement volontaire.

Chiffres clefs :

Public(s) cible(s) : jeunes de 16 à 25 ans habitants le quartier du Rhumont
 L'ensemble des habitants du quartier à travers les missions ayant une action sur le quartier

Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Indicateur(s) : 25 % des jeunes en services civiques issus des QPV

FICHE ACTION 2.3.3.

Développement du service civique

Buts à atteindre : Proposer des missions de service civique de qualités aux jeunes du quartier et assurer leur accompagnement pendant la mission

Impacts attendus : mobilisation et socialisation des jeunes, dynamisation de la vie du quartier

Plan d'actions ou actions envisagées :

Accompagner en priorité les associations agréer ou demandant leur agrément qui axe leur missions/recrutements sur les jeunes issus des QPV

Identifier des organismes suffisamment structurer pour pouvoir porter un agrément en intermédiation à destination des autres associations

informer les jeunes sur le dispositif (PIJ, MILO...)

Moyens à mettre en œuvre :

coordination et accompagnement humain sur la création des missions

réunion d'information à destinations des potentielles organismes d'accueil

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés : service civique, partenariat UFOLEP, (garantie jeune – emploi d'avenir)

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Pilote :mission contrat de ville et DDCSPP

Partenaires : Mission Locale, Associations (tous champs confondus)

Mode d'évaluation :

Rapport entre le nombre de jeunes du quartier ayant demandé et effectué un SC

Analyse qualitative des missions et du niveau d'accompagnement des jeunes

Nombre de missions ayant une portée sur le quartier



COHESION SOCIALE

AXE 2 : Agir en faveur de la Jeunesse

FICHE ACTION 2.4.1.

Objectif opérationnel n°4 : Actions transversales jeunesse

Contexte : Le Rhumont concentre 25 % de la jeunesse de la ville et 40 % des jeunes demandeurs d'emploi sont habitants du quartier

Chiffres clefs :

Public(s) cible(s) : jeunes de 16 à 25 ans habitants le quartier du Rhumont

Référence à la convention ministérielle :
Indicateur(s) :

FICHE ACTION 2.4.1.

Intégrer la jeunesse dans les actions emploi/insertion

Buts à atteindre : Renforcer le poids des jeunes du quartier dans les dispositifs les concernant : garantie jeunes, formation , cui-cae, chantiers école avec Vosgeslis
Impacts attendus : insertion professionnelle des jeunes

Plan d'actions ou actions envisagées :

Moyens à mettre en œuvre :
coordination et accompagnement humain sur la création des missions, l'encadrement

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE**

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
---	------	------	------	------	------	------

Pilote :mission contrat de ville et DDCSPP

Partenaires : VILLE, VOSGELIS , Mission Locale, Maison de l'emploi , Pôle emploi , Associations (tous champs confondus)

Mode d'évaluation :

nombre de jeunes du quartier touchés
Analyse qualitative des missions et du niveau d'accompagnement des jeunes
Nombre de missions ayant une portée sur le quartier

FICHE ACTION 2.4.2.

Objectif opérationnel n°4 Actions transversales jeunesse						
Contexte : Le Rhumont concentre 25 % de la jeunesse de la ville et 40 % des jeunes demandeurs d'emploi sont habitants du quartier					Chiffres clefs :	
Public(s) cible(s) : jeunes de 16 à 25 ans habitants le quartier du Rhumont L'ensemble des habitants du quartier à travers les missions ayant une action sur le quartier						
Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative Indicateur(s) : nombre jeunes impliqués dans les actions du conseil citoyen / manifestations						
FICHE ACTION 2.4.2. Intégrer la jeunesse dans les actions participative (conseil citoyen / manifestations)						
Buts à atteindre : Intégrer les jeunes dans la vie et le développement du quartier Impacts attendus : mobilisation et socialisation des jeunes, dynamisation de la vie du quartier						
Plan d'actions ou actions envisagées : mobiliser les jeunes sur des projets particulier au profit du quartier Moyens à mettre en œuvre : coordination et accompagnement humain s						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE						
Dispositifs associés : conseil citoyen						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote :mission contrat de ville et DDCSP						
Partenaires : conseil citoyen , Mission Locale, Associations (tous champs confondus)						
Mode d'évaluation : nombre de jeunes impliqués taux participation action / manifestations Présences réunion						

FICHE ACTION 2.4.3.

**Objectif opérationnel n°4
Actions transversales jeunesse**

Contexte : 25 % de la jeunesse de la ville réside sur le quartier .

Chiffres clefs :

Public(s) cible(s) : Établissements scolaires – tous les niveaux

Référence à la convention ministérielle : Défense, anciens combattants
Indicateur(s) : nombre d'actions mises en place

FICHE ACTION 2.4.3.

Associer la jeunesse aux commémorations et événements historiques

Buts à atteindre : **Développement des connaissances historiques, sensibilisation citoyenne à travers le devoir de mémoire**

Impacts attendus : **Développement de l'esprit citoyen**

Plan d'actions ou actions envisagées : **Diffusion ciblée de l'offre pédagogique proposée par l'ONAC-VG (expositions itinérantes, concours, voyages sur lieux de mémoire, etc.)**

Moyens à mettre en œuvre : **Nécessitera, de la part des Délégués du Préfet à la Politique de la Ville, une diffusion à destination des établissements concernés.**

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRE(S) EN VEILLE ACTIVE :**

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Pilote : **Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)**
Partenaires : - **Éducation nationale**
- **Associations patriotiques.**

Mode d'évaluation : **par le nombre d'emprunts d'expositions, de la participation aux concours.**



COHESION SOCIALE

AXE 2 : Agir en faveur de la Jeunesse

FICHE ACTION 2.4.4.

Objectif opérationnel n°4 Actions transversales jeunesse						
Contexte : Offrir aux jeunes des QPV un accès privilégié et inédit à l'éducation civique et à la culture française.	Chiffres clefs :					
Public(s) cible(s) : scolaires des QPV, bénéficiaires de la Garantie Jeunes et jeunes encadrés par des travailleurs sociaux (médiateurs, éducateurs de rue, adulte-relais)						
Référence à la convention ministérielle : Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 signée avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Ville le 17 septembre 2013 Indicateur(s) : nombre de jeunes participants						
FICHE ACTION 2.4.4. FORMATION CITOYENNE DES JEUNES						
Buts à atteindre : Transmettre et faire comprendre les valeurs de la République et la Citoyenneté Impacts attendus : Pour les jeunes des QPV s'approprier les valeurs fondatrices du pays où l'on vit pour mieux les comprendre, les intégrer et les apprécier + combattre les discriminations liées à l'origine pour plus de tolérance et de fraternité + lutter contre la radicalisation.						
Plan d'actions ou actions envisagées : Expliquer en moins de 2 heures le rôle du corps préfectoral et du sous – préfet d'arrondissement						
Moyens à mettre en œuvre : Entretiens civiques / remise livret didactique						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE(S)						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : Etat (sous-préfet d'arrondissement)						
Partenaires : - Déléguée du Préfet / Délégué Adjoint du CGET et cadres administratifs						
Mode d'évaluation : taux de participation, nombre d'ouvrages remis / nombre de partenaires et actions réalisées / nombre de jeunes impliqués						



COHESION SOCIALE

AXE 2 : Agir en faveur de la Jeunesse

FICHE ACTION 2.4.5.

Objectif opérationnel n°4 Actions transversales jeunesse						
Contexte : 25 % de la jeunesse de la ville réside sur le quartier .					Chiffres clefs :	
Public(s) cible(s) : jeunes adultes						
Référence à la convention ministérielle : Prévention délinquance Indicateur(s) : nombre d'actions mises en place						
FICHE ACTION 2.4.5. PREVENTION DELINQUANCE (FIPD)						
Buts à atteindre : Baisse de la délinquance / Prévention Impacts attendus : Développement de l'esprit citoyen / Diminution passages à l'acte						
Plan d'actions ou actions envisagées :						
Moyens à mettre en œuvre :						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE(S) RHUMONT						
Dispositifs associés : FIPD						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : Préfecture Partenaires : - Éducation nationale - Associations patriotiques						
Mode d'évaluation						

Objectif opérationnel n°4 Actions transversales jeunesse						
Contexte : 25 % de la jeunesse de la ville réside sur le quartier .					Chiffres clefs :	
Public(s) cible(s) : jeunes adultes						
Référence à la convention ministérielle : Prévention délinquance Indicateur(s) : nombre d'actions mises en place						
FICHE ACTION 2.4.6. PREVENTION DELINQUANCE (FIPD)						
Buts à atteindre : Baisse de la délinquance / Prévention Impacts attendus : Développement de l'esprit citoyen / Diminution passages à l'acte						
Plan d'actions ou actions envisagées :						
Moyens à mettre en œuvre :						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRE(S) RHUMONT						
Dispositifs associés : FIPD						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pilote : Préfecture Partenaires : - Éducation nationale - Associations patriotiques						
Mode d'évaluation						

Mobilisation des politiques de Droit Commun

1 / Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)

Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers. La déléguée aux droits des femmes mettra en place les marches sur les territoires qui le souhaitent.

Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes : les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le programme « ABCD de l'égalité », le dispositif « téléphone grand danger » ;

Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ; développement de l'entrepreneuriat des femmes, appui des Plateformes Initiative Locales ou Lorraine Active porteuses du fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) pour aider à la création d'entreprises par les femmes dans les quartiers.

S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

2/ Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive : Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive / Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;

- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes : Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ; Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique

- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité : Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) / Soutenir les petites associations de proximité ;

- Mobiliser les Postes Fonjep et BOP 163

3 / Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)

- Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;

- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;

- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;

- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique

- Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

4/ Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants

- Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école : Organisation prioritaire de la

scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires; Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;

-Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. ;

-Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ; Développement d'activités périscolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ; Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ; financement de places en internat de la réussite pour des jeunes résidants en QPV(20 places financées en 2014 sur 26 dans le département

Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)

L'action menée par les opérateurs culturels soutenus par la DRAC et notamment par ceux qui sont labellisés (scènes conventionnées, scènes nationales...) vise l'ensemble de la population de leur territoire sans discrimination dont celle des « quartiers ». Ces opérateurs bénéficient de subvention pour leur fonctionnement dans le cadre de conventions d'objectifs qui les incite à faciliter l'accès à l'offre culturelle des populations qui en sont éloignées et tout particulièrement les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, la DRAC encourage les partenariats entre ces opérateurs culturels professionnels et les associations locales, proches des habitants des quartiers et de ce fait susceptibles d'apporter une médiation adaptée.

-Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.

-Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication : Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ; Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ; Près de 25 % des crédits consacrés à l'EAC concernent les quartiers relevant de la politique de la ville ; Développer l'éducation au multimédia ;

-Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)

-Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers

-Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

PARTIE III

ORGANISATION

A / Le comité de pilotage

La mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville 2015-2022 s'effectuera sous la responsabilité conjointe du Maire de Remiremont et du Préfet des Vosges, dans le cadre d'un système de pilotage associant les divers partenaires et privilégiant le débat stratégique.

Un Comité de Pilotage du nouveau contrat est institué. Cette instance sera composée de :

- M. le PREFET des Vosges
- M. le MAIRE de Remiremont
- M. le PRESIDENT du CONSEIL REGIONAL de LORRAINE
- M. le PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL des Vosges
- M. le DIRECTEUR de CABINET du PREFET
- M. le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE près le Tribunal de Grande Instance d'Epinal
- M. le TRESORIER PAYEUR GENERAL des Vosges
- M. le DELEGUE TERRITORIAL du CGET
- Mme. La DIRECTRICE DEPARTEMENTALE de la COHESION SOCIALE et de la PROTECTION des POPULATIONS
- M. le DIRECTEUR de la DIRECCTE
- M. le DIRECTEUR de la DDT
- Mr le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- M. le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL de la PROTECTION JUDICIAIRE de la JEUNESSE
- M. le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL de la SECURITE PUBLIQUE
- M. le CHEF du SERVICE PENITENTIAIRE d'INSERTION et de PROBATION
- M. le DIRECTEUR REGIONAL des AFFAIRES CULTURELLES de LORRAINE
- M. le DIRECTEUR DELEGUE DEPARTEMENTAL de l'AGENCE NATIONALE POUR l'EMPLOI
- Mme. la DIRECTRICE de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES des Vosges
- M. le DIRECTEUR GENERAL de VOSGELIS
- Le Chef de Projet du Contrat de Ville
- Le Délégué du Préfet
- Mme la DIRECTRICE GENERALE des SERVICES de la Ville de REMIREMONT
- L'ADJOINTE AU MAIRE de REMIREMONT, chargée des Affaires Sociales
- L'ADJOINTE AU MAIRE de REMIREMONT, chargée des Finances, et du Personnel

Le Comité de Pilotage a pour compétences :

- De définir les grandes orientations du Contrat de Ville et les objectifs.
- D'examiner les plans annuels d'actions.
- D'attribuer les financements permettant la réalisation des objectifs définis.
- De mettre en place l'évaluation du Contrat de Ville au moyen d'indicateurs à définir.

B / La Maîtrise d'oeuvre urbaine sociale

Le Chef de Projet est chargé d'assurer les missions suivantes:

- Lancer l'appel à projets annuel selon les orientations définies dans le Contrat de ville
- Aider au montage des dossiers de demande de subvention présentés par les différents porteurs et veiller à ce qu'ils correspondent aux orientations du Contrat de ville
- Contrôler le contenu des dossiers et des pièces avant la transmission à la DDCSPP
- Présenter les dossiers en Comité Technique et en Comité de Pilotage et assurer la communication des informations et décisions aux différents porteurs.
- S'assurer de l'exécution des actions financées et du suivi des subventions versées.
- Évaluer les actions annuelles au moyen d'indicateurs.
- Etablir le bilan annuel et le rapport d'évaluation et le présenter en Comité de Pilotage.

- Etre l'interface avec la DDCSPP entre le Comité de Pilotage co-présidé par Monsieur le Préfet du Département des Vosges et Monsieur le Maire de Remiremont, et les porteurs de projets.
- Etre un relais auprès des habitants et des associations, en lien avec les partenaires institutionnels.

C / Le suivi et l'évaluation

Un suivi annuel des actions menées sera effectué, à l'aide d'indicateurs précis à définir par le Comité de Pilotage et de tableaux de bord élaborés par le Chef de Projet, afin de mesurer leur degré d'impact par rapport aux objectifs à atteindre.

La mise en œuvre de l'évaluation est de la responsabilité du Chef de Projet, le suivi et l'évaluation du Contrat de ville feront l'objet de comptes-rendus au Comité de Pilotage à l'occasion de l'établissement du bilan des actions.

PARTIE IV

ANNEXES



Engagement du Conseil Régional de Lorraine en faveur des quartiers Politique de la Ville

« Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en oeuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du contrat de ville. »

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 ;

Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,
dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part,

et Commune / EPCI responsable du contrat de ville, représentée par son Maire / Président,
dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

- Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :
 - ✓ Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :
 - Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

- Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

VOSGES

Le Département

Le Conseil Général, chef de file des politiques sociales dans le département des Vosges, se positionne comme le garant des solidarités en direction des publics mais aussi des territoires fragilisés que ce soit à travers le soutien aux publics en insertion, aux familles, aux personnes âgées et handicapées, aux dispositifs de protection et de prévention de l'enfance en danger, d'insertion, de logement...

Dans le cadre des contrats de ville de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, des Communautés de Communes de Saint Dié des Vosges et de la porte des Hautes Vosges, le Département s'engage aux côtés de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires signataires, mobiliser l'ensemble de ses politiques de droit commun en direction des quartiers. L'effort que le Conseil Général sera en mesure de consentir en direction des territoires prioritaires de la politique de la ville ne saurait venir se substituer à une mobilisation préalable de ses politiques.

Afin de renforcer le principe d'une gouvernance partagée de la politique de la ville, le Conseil Général des Vosges signera les contrats de ville, pour lesquels il a par ailleurs contribué à leur élaboration. Il participera, sur la durée des contrats à leur mise en œuvre, leur suivi et à leur évaluation. A cette fin, des correspondants seront désignés au niveau central afin de conduire la transversalité des interventions et au niveau territorial afin de s'assurer de l'opérationnalité des décisions.

En matière de politique sociale, le Conseil Général s'engage à participer à l'identification des principaux enjeux sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en concertation étroite avec les signataires et définir les modalités d'interventions permettant de répondre aux objectifs qui seront définis dans le cadre du contrat de ville, en lien avec ses missions.

Plus spécifiquement, en matière de politique en direction de l'enfance, les acteurs de la politique de la ville pourront s'inscrire dans les orientations et mobiliser les outils du schéma départemental de prévention et de la protection de l'enfance 2013-2017, schéma conjoint avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui prévoit quatre axes.

- **Axe 1 :** *Stabiliser le parcours des enfants, améliorer leur prise en charge, développer les mesures alternatives au placement.*
- **Axe 2 :** *Développer l'évaluation, le contrôle, les audits des structures accueillant les mineurs des dispositifs d'accompagnement.*
- **Axe 3 :** *Renforcer le pilotage des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge et développer des instances d'expertise départementale.*
- **Axe 4 :** *Développer la communication et les réseaux.*

En la matière, le Conseil Général poursuivra par ailleurs son implication dans le cadre de la prévention spécialisée et sa participation au financement des équipes de prévention spécialisée.

Dans le domaine des politiques d'inclusion, le Conseil Général conduit le pacte territorial d'insertion signé le 11 octobre 2011, qui coordonne tous les acteurs autour d'une stratégie commune en faveur des publics en difficulté d'insertion et définit le Plan Départemental d'Insertion qui recense les différentes actions découlant de ces stratégies.

Dans ce cadre les acteurs de la politique de la ville, auront la possibilité de mobiliser ces dispositifs qui feront l'objet d'une prochaine réécriture mais qui, jusqu'à ce jour prévoient en termes d'objectifs :

- **Axe 1** : *L'engagement de tous les acteurs.*
- **Axe 2** : *L'optimisation du Contrat d'Engagements Réciproques (CER).*
- **Axe 3** : *La performance de l'accompagnement social.*
- **Axe 4** : *La réussite de l'insertion professionnelle.*

En matière d'insertion, à titre d'exemple, le Conseil Général pourra aussi participer à renforcer le recours aux clauses pour la promotion sociale ou encore la mobilisation des crédits du FSE pour la période 2014-2017.

Dans le domaine du logement, le Plan Départemental d'Accès aux Logement des Personnes Défavorisées adopté en octobre 2014 par l'assemblée délibérante du conseil Général, plan élaboré conjointement avec les services de l'Etat, s'inscrit dans trois axes :

- **Axe 1** : *Renforcer le pilotage, l'animation, la coordination des acteurs et la communication des actions du PDALPD.*
- **Axe 2** : *Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées.*
- **Axe 3** : *Développer l'autonomisation des publics.*

Il s'agira pour les différents acteurs de la politique de la Ville de s'inscrire dans ces orientations en tenant compte des dynamiques des territoires contrats de ville.

Dans le domaine des personnes âgées et handicapées, le futur schéma comporte quatre axes de travail :

- **Axe 1** : *Améliorer l'offre d'accompagnement à domicile et soutenir les aidants familiaux et professionnels.*
- **Axe 2** : *Optimiser la qualité de vie en établissement l'adapter aux nouveaux besoins et favoriser les coopérations entre les établissements et le domicile.*
- **Axe 3** : *Renforcer les solidarités « tous concernés, tous acteurs » en optimisant les ressources et les moyens et en encourageant l'intégration dans la société.*
- **Axe 4** : *Repenser les organisations actuelles ainsi que les réponses de proximité en les inscrivant dans le nouveau paysage territorial.*

Le Conseil Général des Vosges s'engage à identifier dans la construction du schéma, les axes spécifiques relatifs aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Plus globalement, en déclinaison du projet Vosges Terre de Solidarité, qui a fait l'objet d'une présentation lors de l'assemblée départementale du mois d'octobre 2014, et qui viendra définir les orientations stratégiques de l'action départementale de demain, le Conseil Général des Vosges collaborera aux projets des contrats de ville qui viseront à promouvoir une action sociale citoyenne. Une contribution sera apportée aux initiatives s'appuyant sur la méthodologie du développement social territorial et la recherche d'implication et de participation des habitants, à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Afin de favoriser une action sociale citoyenne, le département privilégiera les projets partenariaux, la recherche de complémentarité et de coordination avec les différents partenaires, ainsi que la mobilisation et la mutualisation des ressources aux profits d'objectifs et d'actions co-élaborés voir co-décidés.

Enfin, afin de promouvoir une action sociale qui facilite la vie, le Conseil Général soutiendra les démarches qui viseront la simplification et l'accès de tous aux services publics.

Au niveau du travail social et de l'accompagnement des publics, le Projet Vosges terre de solidarité doit permettre aux travailleurs sociaux de faire face à l'évolution de la demande sociale et d'intégrer les démarches collectives de développement social territorial. Aussi, le Département participera aux démarches visant à améliorer la connaissance et l'optimisation de l'intervention sociale dans les quartiers prioritaires de la politiques de la ville, à faciliter la territorialisation des interventions, le développement des outils de suivi des actions sociales, ou encore le développement d'études sectorielles territorialisées.



La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Remiremont.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



www.justice.gouv.fr

**DIRECTION TERRITORIALE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**
Meurthe-et-Moselle / Meuse / Vosges
Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert d'Epinal

Epinal, le 28 mai 2015

Objet : Contribution générale du Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) d'Epinal de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, dans le cadre des objectifs opérationnels fixés dans les Contrats de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de Remiremont et Saint Dié des Vosges.

- **La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) :**

Le service de la PJJ qui œuvre sur le département des Vosges est le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert d'Epinal (STEMO)

Le STEMO assure l'exécution des décisions civiles et pénales à l'égard des mineurs, prononcées par les magistrats du Tribunal pour Enfants, du Parquet et du pôle de l'instruction du Tribunal de Grande Instance d'Epinal.

Il est composé de deux Unités Educatives de Milieu Ouvert (UEMO), situées 3 allée des Noisetiers à Epinal, complété par une plateforme partenariale développant des activités de jour, qui se situe 8 rue Charlet à Epinal.

Chaque UEMO répond à une compétence géographique départementale. L'UEMO Est, rayonne sur les arrondissements d'Epinal et Saint Dié des Vosges, avec un point d'appui délocalisé. L'UEMO Ouest rayonne sur l'arrondissement de Neufchâteau.

Le STEMO assure également la mission éducative au sein du quartier mineur de la Maison d'Arrêt d'Epinal, et la permanence éducative auprès du tribunal.

En 2014, le STEMO a pris en charge en moyenne une file active de 260 mineurs et jeunes majeurs, résidant dans les Vosges. Ces jeunes sont essentiellement suivis dans le cadre de mesures de réparation pénale, ordonnées par le parquet et le tribunal pour enfants, et dans le cadre de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) dans le cadre civil et pénal.

En complément à cette activité près de 130 jeunes ont bénéficié d'un suivi éducatif supplémentaire concernant leur insertion scolaire et socio-professionnelle.

La plupart des mineurs pris en charge par le STEMO sont concernés par des faits de délinquance « légère ». Il s'agit d'une délinquance éclatée, d'avantage située autour d'Epinal et Saint Dié des Vosges. En toile de fond de ces faits de délinquance, on retrouve souvent une grande précarité (économique, sociale, santé, culturelle, et affective) et un cumul de difficultés dans la plupart des situations traitées.

Les difficultés rencontrées : addictions à l'alcool et à d'autres toxiques chez les jeunes mais aussi chez les parents, problèmes liés à la santé mentale et aux troubles du comportement, problème de scolarité et d'insertion socio-professionnelle, peu d'appropriation des grands principes de citoyenneté, faible capacité à s'ouvrir à l'autre et au monde, faible estime de soi.

- **Actions mises en place en milieu ouvert et milieu fermé :**

- Dans le champ de la santé : Des actions de sensibilisation et d'information autour des addictions sont organisées en lien avec le centre « la Croisée » AVSEA, l'ANPAA et AIDES, en présence d'un éducateur, complété par un parcours « santé », visites de services et administrations (CPAM, centre médecine préventive, centre de planification, etc.)

Des actions de sensibilisation, d'information et d'échanges concernant la vie sexuelle et affective sont régulièrement organisées avec une sexologue/sociologue, en lien avec l'association « les héritières de demain ».

Un groupe départemental « santé » est constitué à partir du STEMO et en lien avec la Direction Territoriale PJJ 54/55/88. Il est constitué des services et établissements du secteur public et associatif habilité.

- Dans le champ de la scolarité et de l'insertion des jeunes : L'accent est mis sur la rescolarisation. Un partenariat fort est développé avec différents services de l'Education Nationale (DSDEN, DAIP, CIO). Il faut souligner la mise en place d'une procédure de convention d'inclusion en milieu scolaire, et d'une réunion mensuelle de concertation avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN). Un accompagnement à l'insertion professionnelle est également réalisé avec les missions locales du département, l'école de la 2^{ème} chance et certaines structures participant au Programme Départemental d'Insertion (chantiers et entreprises d'insertion).

Pour favoriser et étayer ces multiples parcours d'insertion, le STEMO a développé son propre dispositif au sein de la Plateforme Partenariale d'activités de jour.

Ce dispositif concerne :

Garçons et filles mineurs ou jeunes majeurs de 13 à 21 ans

- Sous-main de justice au pénal et/ou au civil et repérés comme inactifs ;
- En accompagnement provisoire et repérés comme inactifs ;
- En voie de déscolarisation ou en situation de décrochage scolaire, en attente d'orientation ;
- En besoin d'accompagnement d'un projet professionnel.

Actions développées par le dispositif :

- Atelier menuiserie, Ateliers « éco-citoyen », Chantiers extérieurs (espaces verts, rénovation du patrimoine local, etc.), stage en entreprise ;
- Atelier informatique ;
- Unité locale d'enseignement (mise à disposition d'un professeur des écoles par la DSDEN) ;
- Ateliers physiques, sportifs et culturels.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, cette offre éducative est complétée par les outils pédagogiques par le Service des Activités de Jour du dispositif Cèdre de l'AVSEA.

- Dans le champ de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance :

Le STEMO d'Epinal met en place des stages d'exécution des mesures de réparation pénale, qui permettent de répondre aux actes commis, mais aussi de prévenir la délinquance et plus précisément la récidive : Stage concernant les stupéfiants et addictions, la sécurité routière, les violences volontaires, stage de citoyenneté, stage civique « journée justice » (droit et devoir des mineurs), stage vie sexuelle et affective (agressions sexuelles, discriminations, violence à l'égard des femmes)

En lien avec le service social en faveur des élèves de la DSDEN, les équipes éducatives du STEM0 animent l'expo 13/18 question de Justice dans les collèges du département retenus à partir d'un projet pédagogique.

Enfin, la direction du STEM0 est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la politique de ville (CLSPD, CISPD, Contrat de Ville) et au-delà dans le champ des politiques publiques de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance.

- **Contribution Générale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :**

En référence à la convention signée entre le ministère de la ville et celui de la Justice, le 8 juillet 2013), le STEM0-PJJ d'Epinal souhaite poursuivre son engagement dans les trois Contrats de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de Remiremont et Saint Dié des Vosges.

L'action du STEM0 d'Epinal s'inscrira surtout dans les objectifs stratégiques suivants :

- **Prévenir la récidive :**

En développant des actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi (TIG ou mesure de réparation pénale dans le cadre d'alternatives aux poursuites, mesures pénales, peine)

- **Contribuer à la lutte contre les discriminations dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) :**

Systématisation sur les territoires de la Politique de la Ville du partenariat entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits (intervention du référent laïcité de la Direction Territoriale de la PJJ 54/55/88, pour lutter contre les discriminations, et les phénomènes de radicalisation, développer les actions de formation en direction notamment des élus)

Et en perspective des objectifs opérationnels suivants :

- Participer à la réalisation des diagnostics et des schémas locaux de tranquillité publique.
- Prévenir les conduites à risque (Former les professionnels partenaires à la prévention de la délinquance et la lutte contre la récidive).
- Développer les actions partenariales de prévention précoce (chantier éducatif, action favorisant le lien social, échange entre professionnels).
- Aider au renforcement de la présence « sociale » sur les QPV.
- Participer à la dynamisation du fonctionnement des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et des Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Dans sa participation active aux trois Contrats de Ville, garantir que l'action des autres ministères et celle des collectivités territoriales tiennent compte des besoins spécifiques du public issu des QPV et pris en charge par le STEM0-PJJ.

Jean-Christophe NOEL
Directeur STEM0 Epinal



Objectifs du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation dans le cadre des 3 Contrats de Ville du département des Vosges

Public cible : personnes placées sous main de justice (PPSMJ).

2 antennes : Épinal et Saint-Dié-des-Vosges. Une permanence délocalisée : Remiremont.

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) s'inscrit dans les directions définies par la convention triennale d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la ville à plusieurs niveaux : en confortant une **justice de proximité**, par la mise en œuvre d'un point d'accès au droit et d'une permanence délocalisée à Remiremont ; en agissant sur la **prévention de la récidive**, en assurant la continuité de la prise en charge des PPSMJ tout au long de leur parcours d'exécution de peine, et en favorisant les dispositifs d'insertion professionnelle : par la signature de conventions de placement extérieur, par la mise en œuvre de la semi-liberté recherche d'emploi, et au travers de la mesure du travail d'intérêt général (TIG).

— Conforter la **justice de proximité** :

L'une des modalités de cet objectif est de **conforter l'accès au droit** dans les quartiers prioritaires de la ville. Le SPIP s'engage dans cette démarche par la mise en œuvre d'un **point d'accès au droit** au sein de la maison d'arrêt d'Épinal. L'objectif est de permettre aux personnes détenues, dont celles issus des quartiers prioritaires, de bénéficier des mêmes prestations d'accès au droit qu'à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire. Émanation du Conseil Départemental d'Accès au Droit, lequel est présidé par le président du tribunal de grande instance d'Épinal, le point d'accès au droit est entièrement coordonné par le SPIP.

Le service s'inscrit également dans une démarche de justice de proximité en instaurant des **permanences délocalisées**. En effet, afin d'assurer l'égalité de prise en charge des personnes placées sous main de justice sur l'ensemble du territoire, et de pallier aux problèmes de transport qui peuvent se poser, le service organise des permanences dans les endroits les plus éloignés du département. Ce dispositif permet d'assurer de manière optimale l'accessibilité de tous au service public.

— **Prévenir la récidive** :

Afin de réaliser cet objectif, mission première du SPIP, le service s'assure, d'une part, d'une prise en charge rapide et continue des PPSMJ et, d'autre part, du développement de dispositifs d'insertion spécifiques.

En assurant la **continuité de la prise en charge** de la personne condamnée tout d'abord :

- en cas d'incarcération à une condamnation à une peine d'emprisonnement assortie pour partie du sursis avec mise à l'épreuve, il est remis à la personne condamnée avant sa libération un avis de convocation à comparaître devant le SPIP dans un délai de 8 ou 30 jours selon la condamnation.

- en l'absence de mandat de dépôt et en cas de condamnation à une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à deux ans, il est remis à la personne condamnée, à l'audience, une convocation devant le SPIP dans un délai qui ne saurait excéder 45 jours.

En développant des **dispositifs d'insertion spécifique** ensuite :

Par la signature de **conventions de placement extérieur** : le placement à l'extérieur est une des mesures d'aménagement d'une peine de prison ferme qui permet à la personne écrouée d'exécuter sa peine en milieu ouvert, à condition d'exercer une activité professionnelle, de participer à une formation ou un stage, d'effectuer un travail temporaire en vue de son insertion sociale, de suivre un enseignement ou de faire l'objet d'une prise en charge médico-sociale.

Ce placement s'adresse de façon privilégiée à des populations aux problématiques multiples, en présentant une proposition de prise en charge progressive et individualisée. En prenant en compte la globalité du parcours délinquant et les problématiques propres à l'individu, le placement à l'extérieur intègre une dimension éducative forte.

A partir d'une convention, l'association recevant l'intéressé en placement à l'extérieur s'engage à certaines prestations en terme de contrôle, de prise en charge, de capacité d'accueil. En retour, l'administration peut assurer un financement, au moins partiel.

Des conventions peuvent ainsi être signées entre le SPIP et des associations assurant l'hébergement et la prise en charge de la personne placée sous main de justice (PPSMJ), ou encore avec des entreprises d'insertion assurant l'encadrement professionnel du détenu.

A titre d'exemple, huit structures sur le département des Vosges sont habilitées à recevoir des personnes condamnées dans le cadre du placement à l'extérieur : le CHRS du Beillard à Gerardmer, le CHRS le Renouveau d'Épinal, l'entreprise d'insertion Reval-Prest d'Épinal, l'association AMI d'Épinal, Les Jardins en Terrasse de Plombières, l'association l'ABRI de Pouxoux, l'association AGACI de Remiremont et le CSAPA-AVSEA La Croisée d'Épinal.

Par la mise en œuvre de la **semi-liberté recherche d'emploi** : la semi-liberté recherche d'emploi permet aux PPSMJ de capitaliser et de conforter un projet professionnel initié en détention avec la réalité du marché professionnel.

Le parcours s'articule en deux temps :

- **le premier, en détention**, d'une durée d'environ deux mois, où il est question de faire émerger des projets d'insertion professionnels et des outils de recherche d'emploi.
- **Le second, à l'extérieur** de l'établissement pénitentiaire sous le régime de la semi-liberté, est rythmé par des passages obligés auprès des mêmes professionnels qui seront intervenus en milieu fermé et doit permettre un accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Le SPIP est chargé de l'articulation de ce dispositif. La validation du profil professionnel de la PPSMJ se fait en relation avec Pôle Emploi et la Mission locale.

Ce dispositif est pour l'instant uniquement ouvert aux hommes détenus de la maison d'arrêt mais, en cas de succès et sous réserve de financement, pourra l'être aux femmes détenues.

Des perspectives intéressantes peuvent être envisagées, par une collaboration avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), laquelle œuvre de manière accrue en faveur de l'insertion. Des programmes de création de CV vidéos peuvent notamment être mis en place.

En facilitant la mise en place du **travail d'intérêt général** (TIG) : grâce à une collaboration de qualité, les villes d'Épinal/Golbey/Chantraine, Saint-Dié-des-Vosges et Remiremont s'inscrivent dans une démarche positive d'insertion du public justice en assurant l'accueil régulier de personnes issues de leurs quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, la mairie d'Épinal a nommé un **réfèrent TIG** parmi ses personnels. Interlocuteur unique du SPIP, il assure le lien avec les différents services municipaux, permettant d'adapter au mieux le profil de la personne condamnée au poste occupé.

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine Stratégie 2015

La DRAC de Lorraine est engagée dans une démarche de coordination des politiques culturelles transversales afin de mieux assurer l'interaction et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle avec l'ensemble des dispositifs à caractère interministériel qui favorise l'accès des jeunes à l'art et à la culture. C'est le pôle d'action culturelle territoriale (PACT) de la DRAC qui est en charge, en lien avec les partenaires et les services de l'État, de la mise en œuvre de ces actions.

Les politiques d'action culturelle ont une forte dimension territoriale et leur support reste de façon privilégiée les contrats de territoire. Conformément à la directive nationale d'orientation, la DRAC de Lorraine portera une attention particulière aux actions déployées dans **certains quartiers relevant de la politique de la ville**.

La DRAC poursuivra et développera la coopération avec ses partenaires régionaux dans le cadre des dispositifs interministériels pour soutenir les actions menées **en faveur des publics en situation spécifique**. Elle étendra l'inscription d'objectifs mesurables en faveur de ces publics dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures labellisées et cherchera à mobiliser les institutions de conservation et de diffusion du Patrimoine ainsi que les établissements d'enseignement et de formation, notamment dans les actions concernant les quartiers de la politique de la ville.

Dans le cadre de la priorité donnée à la jeunesse, une coordination renforcée avec le secteur de l'éducation artistique et culturelle permettra, comme en 2014, de développer les actions menées avec, et pour les jeunes placés sous protection judiciaire, conformément aux objectifs du protocole signé avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse en 2014.

La DRAC veillera à intégrer **les nouveaux contrats de ville** dans sa stratégie territoriale et tout particulièrement dans les contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle. Dans l'accompagnement de projets dans les communes ciblées par la nouvelle géographie de la politique de la ville, une attention particulière sera apportée aux pratiques numériques.

Par ailleurs, l'opération « Portes du temps » sera développée de façon à renforcer le partenariat très efficace entre structures d'éducation populaire et opérateurs artistiques.



CONVENTION DE PARTENARIAT 2015-2020

ENTRE

FACE VOSGES ET LE PREFET DES VOSGES

DECLINAISON LOCALE DE LA CHARTE "ENTREPRISES ET QUARTIERS"

Préambule

Le ministre délégué en charge de la ville a signé le 20 juin 2013, la charte "Entreprises et Quartiers" avec 40 entreprises. À travers cette charte, les signataires s'engagent à favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la création d'entreprises ainsi qu'à agir en faveur du développement économique, social et culturel de ces quartiers.

Le taux de chômage dans les quartiers politique de la ville est près de 2,5 fois supérieurs au taux de chômage dans les unités urbaines environnantes. Les jeunes sont plus particulièrement exposés au chômage, même lorsqu'ils sont diplômés. Les créations d'entreprises sont moins nombreuses, la connaissance des codes de l'entreprise et la possibilité de disposer d'un réseau, moins présentes que sur le reste du territoire.

Déclinée en convention spécifique pour chacune des entreprises signataires, la charte "Entreprises et Quartiers" est un outil au service du développement économique et en faveur de l'emploi. Elle prend en compte le rôle des entreprises signataires en matière de création de richesses humaines et économiques ainsi que leur responsabilité en matière sociétale concrétisée notamment à travers leurs engagements en faveur de la diversité.

La présente convention vise à décliner dans les Vosges, les engagements pris par FACE à travers la charte "Entreprises et Quartiers" et la convention spécifique signée avec le ministre délégué en charge de la ville le 9 juillet 2013.

Les 3 contrats de ville du département développent un pilier « emploi et développement économique » qui se traduira par un programme d'actions spécifiques et ciblées en fonction des besoins de chaque quartier politique de la ville.

Article 1

En application de la charte "Entreprises et Quartiers" et de la convention signée avec le ministre délégué en charge de la ville le 20 juin 2013, Face Vosges prend les engagements suivants :

Education et orientation scolaire :

- **Accueillir en stage des collégiens en classe de 3ème**

Le club FACE Vosges et ses entreprises membres s'engagent à accueillir des élèves de troisième issu d'un quartier prioritaire de la politique de la ville dans le cadre de stages découverte (classes de collège).

- **Accueillir des classes issues de l'enseignement secondaire**

Le club FACE Vosges et ses entreprises membres s'engagent à recevoir des classes d'un établissement situé en zone d'éducation prioritaire (collège, lycée, lycée professionnel), pour faire découvrir l'entreprise, les métiers et les filières.

Emploi, insertion et formation :

- **Participer aux manifestations sur l'emploi en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (forums, journées de recrutement...).**

A cet effet, FACE Vosges sera l'interface entre le service public de l'emploi et les entreprises signataires de la charte "Entreprises et Quartiers" présentes dans le département.

FACE Vosges pourra mettre en œuvre les actions suivantes :

- Accès à l'emploi en développant des « Jobs Académy »,
- Permis-sport -emploi,
- Mise en œuvre du « CV Vidéo » sur l'ensemble du département,
- Éducation budgétaire sur l'ensemble du département en lien avec la « Garantie jeunes »,
- Développer les contrats en alternance (« un Dip-un Job »

Sont, à ce titre concernés, les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage, dispositifs actuellement sous-utilisés dans les quartiers politiques de la ville.

- **Favoriser la mobilisation des contrats aidés :** outils de lutte contre les discriminations.

Le Club FACE s'engage :

- **Promouvoir le dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés auprès de ses entreprises adhérentes, en concertation avec les facilitateurs de clauses sur le territoire.**

- **Développer le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique.**

Développement économique :

Favoriser le parrainage.

Soutenir la création et le développement d'entreprises via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, etc.

Article 2

Les entreprises adhérentes de FACE travailleront en réseau pour accompagner le développement économique et social des quartiers populaires.

Article 3

La préfecture des Vosges s'engage à :

- Faire connaître aux partenaires de la politique de la ville les engagements de FACE au titre de la présente convention,
- Communiquer sur les engagements pris par FACE, en médiatisant notamment la signature de la convention,
- Mobiliser ses réseaux de correspondants pour la mise en œuvre de cette convention,
- Tenir la fondation informée de tous les dispositifs utiles ainsi que des projets d'évolution des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Article 4

La présente convention de partenariat est signée pour une durée de 6 ans.

PARTIE 5 Signatures

Le Préfet des Vosges



Jean-Pierre
CAZENAVE-LACROUX

Le Maire de Remiremont
Président de la Communauté de
Communes de la Part
des Hautes-Vosges



Bernard GOBROY

Le Président
du Conseil Régional de Lorraine,
Jean-Pierre MASSERET



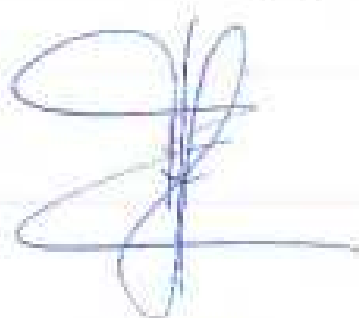
représenté par la Vice Présidente
Jodlle BOROWSKI

Le Président
du Conseil Départemental des Vosges



François VANSSON

Le Procureur de la République



Etienne MANTEAUX

Le Recteur d'Académie,
Gilles PECOUT



représenté par, le Directeur des Services
de l'Éducation Nationale des Vosges
Léon FOLK

Le Directeur Territorial
de Pôle Emploi

Fabrice NOURDIN

Le Directeur Général
de VOSGELIS

Vincent HENNERON

Le Directeur Régional
de la Caisse des Dépôts

Julien TARIS

La Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales
des Vosges

Marie-Christine KLAPP

Le Directeur Territorial
de FARS,
Valérie BIGENHO-POËT

représentée par, le Docteur
Alain COUVAL

Le Président de FACE
VOSGES, Walter MEYER,

représenté par,
le Directeur FACE Vosges
Thierry POULET

Le Président de la
Chambre de Commerce et
d'Industrie

Gérard CLAUDEL

Le Président de la
Chambre de Métiers et
de l'Artisanat

Pascal ENEISS

